

UNIVERSITE CATHOLIQUE DE BUKAVU

MON CHOIX



PROSPECTUS

Troisième édition

Ce document est un outil de communication de l'Université Catholique de Bukavu. Sa duplication est soumise au régime d'autorisation préalable des autorités compétentes de l'Université. Il est strictement interdit de citer et/ou d'utiliser le contenu de ce document, en totalité ou en partie, à des fins autres que scientifiques et à défaut d'autorisation. Les contrevenants à cette mesure s'exposent aux poursuites judiciaires pour des dommages découlant de leurs quelconques agissements.

Editeur

Relations extérieures, Communication et Protocole

(Bugabo, 02 Avenue de la mission,
Commune de Kadutu, Ville de Bukavu)

Equipe de rédaction

Cishesa Mihingano Arsène
Mwidja Boroto Arlette
Akuzwe Bigosi Emmanuel

Chef d'édition

Akuzwe Bigosi Emmanuel

Contact

Relations extérieures et Communication –
Bugabo

T (+243) 854 893 440 (WhatsApp)

T (+243) 975 343 808

E-mail info@ucbukavu.ac.cd

Mise en page : Photoshop & MS Word

Crédit photo : UCB, USOS, Infinis World Pictures,
Bukavu Explorer & Natisoft

Imprimé par :

Université Catholique de Bukavu

Comptes bancaires

EQUITY BCDC

00011-00170-00000361774-71 | SWIFT: BCDCCDKI

RAWBANK

05100-05170-01013857601-47 | SWIFT: RAWBCDKI

BANK OF AFRICA RDC

00029-01012-09014890001-91 | SWIFT: AFRICDKS

Bukavu





Bienvenu.e
au Campus de
BUGABO

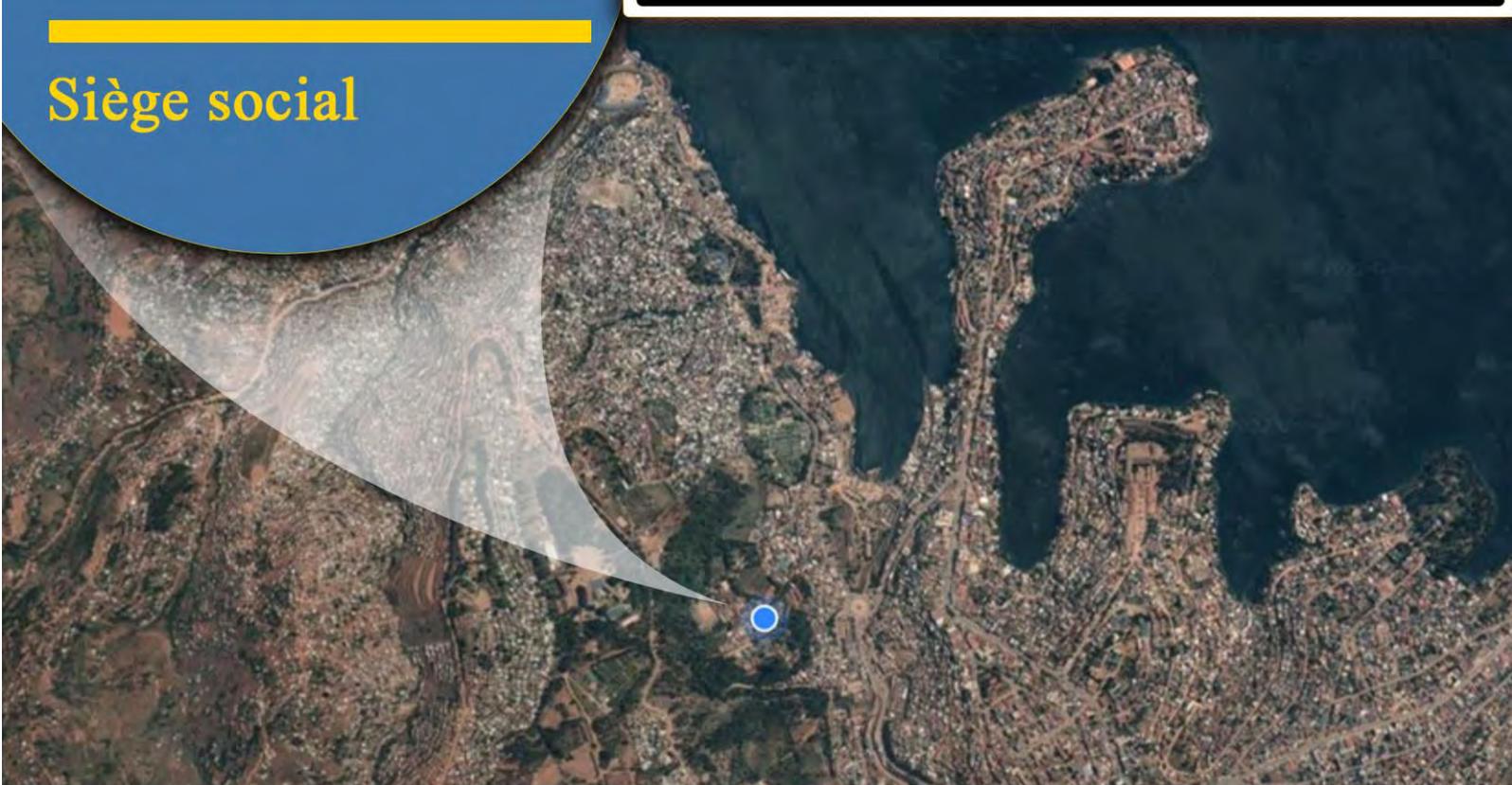
Siège social



ZRE

02 AV.DE-LA-MISION
BUGABO-KADUTU

22



Préface

Bienvenue à l'Université Catholique de Bukavu, UCB !

Votre diplôme d'Etat en mains, vous êtes inscrit en première année de licence (Bac 1). Raffermer par votre réussite, vous venez de renouveler votre inscription pour une nouvelle année académique. Vous êtes un étudiant étranger ayant opté pour une meilleure formation au sein de notre institution. Vous avez résolu de vous spécialiser dans des domaines clés en master et au doctorat et vous êtes régulièrement inscrit à l'UCB. Vous avez fait un bon choix. Soyez-en fiers ! Et ce livre est un outil fait pour vous.

La fin des études secondaires vous ouvre la porte de l'univers. L'Université Catholique de Bukavu a cette précieuse mission de vous offrir une meilleure formation mettant en lien la recherche scientifique et le service à la communauté dans la quête de l'excellence.

La promotion des valeurs culturelles, éthiques, religieuses et scientifiques fait partie du secret de notre succès, nous faisant jouir d'une réputation de rigueur et de qualité au cœur de la Région de Grands Lacs africains. L'UCB vous offre une formation en Agronomie, en Architecture et Urbanisme, en Droit, en Economie, en Médecine, en Sciences et en Sciences sociales suivant le format Licence-Master-Doctorat.

En vous inscrivant chez nous, vous serez souvent en face de plusieurs choix quant à l'orientation à donner à vos études. Plus tard ce sera quant à la profession à embrasser. Notre personnel bien dévoué vous accompagnera sur les plans humain, scientifique et moral dans les secteurs divers.

Puisque l'UCB est également l'endroit où vous passerez le gros de votre temps, il vous sera demandé d'allier la recherche aux activités de divertissement et de service à la communauté en dehors des cours.

Pour votre formation cette année, nous avons réédité ce document qui est disponible sur notre site web et en version papier. Il vous fournit les informations fondamentales à votre formation. Vous y trouverez les détails nécessaires sur les Services académiques et administratifs, la liste des cours, l'annuaire du personnel, toute la réglementation de l'Université, ...

Soyez fier d'avoir opté pour l'UCB qui est votre maison, l'idéal cadre pour votre épanouissement moral et scientifique. D'ores et déjà, nous vous souhaitons de marquer positivement votre passage chez nous.

Pleins succès.

L'Equipe de rédaction

Un Guide incontournable

Ce livre a été conçu essentiellement dans le but d'assister les étudiants en quête des réponses à leurs préoccupations sur la vie académique. Il vous fournit les informations générales et spécifiques en rapport avec vos centres d'intérêt. Les membres du personnel, les partenaires et quiconque désirant s'informer sur l'Université trouveront également satisfaction.

Informations Générales

Chers lecteurs et partenaires, vous trouverez dans ce document la présentation de l'Université et son fonctionnement, les statuts de l'Université, l'annuaire du personnel, les offres de formations vous permettant d'analyser les opportunités de collaboration et bien d'autres informations.

N'ayant pas la vocation d'être complet, ce livre peut ne pas contenir des informations adaptées à vos besoins et que vous pouvez obtenir dans les Services de l'Université ou sur le site web.

Informations Spécifiques

Les étudiants y trouveront les offres de formation à travers une présentation des Facultés et des listes des cours, la procédure d'inscription, la réglementation de la vie académique – règlements d'examens, d'étudiants, politiques universitaires, ... –, les renseignements financiers ainsi que le calendrier académique.

Personnel

Les agents de l'UCB et/ou les étudiants ayant statut d'agent – assistants inscrits en Maîtrise ou au Doctorat – y trouveront les informations applicables aux structures académiques et administratives ainsi que les contacts des acteurs de l'Université.



Contacts utiles

RECTORAT

Recteur	recteurucb@ucbukavu.ac.cd
Assistant du Recteur	assistant.recteur@ucbukavu.ac.cd
Secrétariat	recteurucb@ucbukavu.ac.cd
Coopération internationale	cooperation@ucbukavu.ac.cd
Relations extérieures, Communication et Protocole	info@ucbukavu.ac.cd
Aumônerie	fabien.bisimwa@ucbukavu.ac.cd
Service social	service.social@ucbukavu.ac.cd
Guest house	agucb@ucbukavu.ac.cd

VICE-RECTEUR

Vice-recteur aux Affaires académiques	vraucb@ucbukavu.ac.cd
Assistant du Vice-recteur	assistant.vra@ucbukavu.ac.cd
Secrétariat	secvra@ucbukavu.ac.cd
Administration de la recherche	admin.recherche@ucbukavu.ac.cd
Services académiques	services.academiques@ucbukavu.ac.cd
Suivi des travaux d'étudiants	memoire.tfc@ucbukavu.ac.cd
Bibliothèque	bahindwa.murhimanya@ucbukavu.ac.cd
Digitalisation	kahasha.nyamashali@ucbukavu.ac.cd

ADMINISTRATION GENERALE

Administrateur général	agucb@ucbukavu.ac.cd
Gestionnaire des ressources humaines	sembeba.kagolo@ucbukavu.ac.cd
	grhucb@ucbukavu.ac.cd
Service informatique	service.info@ucbukavu.ac.cd
Logistique & Charroi automobile	mugisho.murhula@ucbukavu.ac.cd

URGENCES MEDICALES

Hôpital Provincial Général de Référence de Bukavu	md@hpgrb.org , daf@hpgrb.org +243 859 359 648 +243 843 520 351 (URGENCES)
--	--

TABLE DES MATIERES

Bienvenue à Bugabo.....	4
Préface.....	5
Un Guide incontournable	6
Contacts utiles.....	7
UNIVERSITE CATHOLIQUE DE BUKAVU.....	11
Présentation	11
Nos Campus.....	12
Offres de formation en Licence-Maîtrise-Doctorat.....	13
Calendrier académique	14
Centres de recherche.....	18
Centre d'Etude et de Formation sur la Gestion et la Prévention des Conflits dans la Région de Grands Lacs, CEGEC	18
Centre de Recherche en droits de l'Homme et en Droit International Humanitaire, CERDHO.....	18
Centre d'Expertise en Gestion Minière, CEGEMI	19
.....	20
Structure de l'Université	21
Gouvernement.....	21
Organes de gestion	23
Quelques Services	25
Services académiques.....	25
Service financier.....	25
Bibliothèque	25
Coopération Internationale, Relations Extérieures & Communication.....	26
Service Informatique.....	27
Service Social.....	27
Aumônerie	27
INFORMATIONS PRATIQUES.....	28
Inscriptions.....	28
Le Test d'entrée.....	29
Mes premiers pas à l'Université Catholique de Bukavu	30
La réglementation.....	31
Du règlement des étudiants.....	32

Du règlement des examens	39
Offres de formation en Agronomie	56
Offres de formation en Architecture et Urbanisme	66
Offres de formation en Droit.....	74
Offres de formation en Criminologie	81
Offres de formation Economie	83
Offres de formation Médecine.....	90
Offres de formation Sciences.....	95
Offres de formation Sciences sociales	105
Autres textes règlementaires à connaître	118
Statuts de l'Université Catholique de Bukavu.....	118
Politique universitaire de protection de l'enfant	118
Politique universitaire de prévention et de lutte contre la corruption et la fraude	118
Politique universitaire de sûreté et de sécurité	118
Les frais académiques : identiques pour les étudiants locaux et les internationaux	119
VIVRE A BUKAVU, RESIDER A L'UCB.....	122
Le logement	122
Divertissement.....	123
Restauration	123
Les TIC.....	125
Service médical	125
Hôpital Universitaire	126
URGENCE & PREMIERS SOINS.....	127
GESTION DES DECHETS ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.....	128
Evénements majeurs.....	129
TRANSPORT ET MOBILITES.....	130
Voyages	130
Service de transport.....	131
SURETE ET SECURITE	132
Politique Universitaire de Sûreté et sécurité	132
Que faire en cas de danger ou de menace	132
Brigade universitaire.....	133
Police.....	133

VISITEZ LE SUD-KIVU 134

PARRAINAGE – BOURSES SOCIALES 135

 Sigles et abréviations 137

NOTES 139



UNIVERSITE CATHOLIQUE DE BUKAVU

Présentation

Créée le 21 novembre 1989 par décret de SE Monseigneur Aloys MULINDWA Mutabasha, Archevêque de Bukavu, conformément au Code de Droit canonique en ses canons 807 à 814 ainsi qu'à la Constitution Apostolique Ex Corde Ecclesiae du 15 août 1990 relative aux universités et aux instituts supérieurs catholiques, l'Université Catholique de Bukavu est classée parmi les grandes universités de la République démocratique du Congo. Elle se situe à Bukavu, chef-lieu de la province du Sud-Kivu et offre, du premier au troisième cycle, une formation aux objectifs primordialement orientés vers le développement de la région et ce, au profit des habitants. Elle fonctionne sur base du décret n°06/106 signé par le Président de la République le 12 juin 2006 et organise le Master et le Doctorat en vertu de l'arrêté du Ministère de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et Recherche Scientifique N°020 du 02 avril 2008. Riche d'un personnel académique et scientifique diversifié et dévoué, elle assure une formation professionnalisante et inscrite autour des valeurs humaines, chrétiennes et morales.

Sa devise est « Super Lacus Ac Montens Splendens », « Resplendissant au-dessus des lacs et des montagnes ».

Les objectifs poursuivis par l'UCB sont les suivants :

- Organiser l'enseignement universitaire de la science sous toutes ses formes, en vue de promouvoir des cadres intellectuels congolais et de contribuer au développement socio-économique du Pays et plus particulièrement de la Province du Sud-Kivu ;
- Effectuer la recherche scientifique et la publication des études scientifiques en toutes matières ;
- Instaurer la coopération scientifique nationale et internationale dans l'optique d'assurer le développement scientifique adapté aux besoins et à la culture du peuple congolais ;
- Amener les jeunes étudiants à comprendre les problèmes de la société, à contribuer à les résoudre et à apporter activement leur concours à l'intégration harmonieuse de la culture congolaise dans la civilisation universelle ;
- Organiser l'enseignement supérieur de la science et de la technologie et effectuer la recherche scientifique et la publication des études scientifiques en collaboration avec d'autres institutions d'enseignement et de recherche aussi bien au niveau local qu'international ;
- Contribuer au développement de la Province et du Pays par la mise à disposition de son expertise.

Nos Campus

Campus de Bugabo

Le Campus de Bugabo est le siège social de l'Université et abrite les bureaux de l'Administration (Recteur, Vice-recteur, Administration Générale), la bibliothèque centrale et quelques centres de recherche. Il se situe à dix minutes au-dessus de la Place de l'indépendance.

Campus de Karhale

Encore dit Campus Dr A. Lurhuma en hommage au Professeur décédé en 1994, il se situe sur la colline de Karhale et abrite les Facultés de Sciences sociales et d'Agronomie ainsi que des laboratoires (sciences du sol, dépistage Covid, biologie moléculaire, ...)

Campus Mulindwa

En cours de construction, il se situe près du Lycée Wima au Centre-ville de Bukavu, à quelques mètres du campus de Bugabo et destinée à accueillir les enseignements (Faculté d'Architecture et Urbanisme, Faculté de Sciences, ...).

Campus Stanislas Haumont

Abrite la Faculté de Médecine, ce bâtiment dédié au Professeur Stanislas Haumont de l'UCLouvain se situe dans la concession de l'HPGRB.

Campus de Kalambo

A 20 km de Bukavu, au bord du Lac Kivu, ce site constitue l'avenir de l'Université qui devra s'y installer dans les prochaines années. Opérationnel depuis 2013, il accueille les activités d'enseignement et abrite la station de recherche de l'IITA, Campus Président Olusegun Obasandjo.



Bukavu est notre campus



Campus de Kalambo

Situé à 20 Km de la Ville de Bukavu, il dispose de plusieurs infrastructures d'enseignement et d'une résidence pour étudiants.

Nos campus et résidences étudiants

1. Campus Dr. Lurhuma Z. et résidence pour étudiants (Karhale); 2. Campus de Bugabo, siège social; 3. Campus Prof. Stanislas Haumont, Faculté de Médecine; 4. Résidence pour étudiantes - Lycée Wima; 5. Campus Mgr Aloys Mulindwa (en construction); 6. Résidence pour étudiantes - Centre Olame.



Offres de formation en Bachelor (licence)-Maîtrise-Doctorat

Facultés (7)	Bachelor, Licence et Maîtrise	Maîtrise (de recherche et professionnelle) & Doctorat
Agronomie	Phyto, Sciences du sol, Eaux et forêts • Bachelor 1 et 2, Maîtrise I	Maîtrise de recherche & professionnelle en Amélioration des plantes
Droit	Public et Administratif, Privé et Judiciaire, Economique et Social • Bachelor 1 et 2, Maîtrise I	Maîtrise de recherche & professionnelle en droits de l'Homme et Droit international Humanitaire, Doctorat en Droit
Economie et Gestion	Gestion financière, Economie rurale, Gestion des Petites et Moyennes Entreprises • Bachelor 1 et 2, Maîtrise I	Maîtrise de recherche & professionnelle en Gestion, en Economie, Doctorat en Gestion et Economie
Médecine	Médecine Générale • Bachelor 1 et 2	Spécialisation en chirurgie, en gynécologie obstétrique, en pédiatrie et en Médecine Interne
Polytechnique	Génie chimique, Génie métallurgique et des matériaux, Génie des mines, Génie géologique, Ecole d'Architecture et Urbanisme • Bachelor 1 et 2, Maîtrise I	
Sciences	Sciences de l'Informatique et de l'Environnement • Bachelor 1 et 2, Maîtrise I	
Sciences sociales	Sciences du Travail, Communication des Organisations, Médiation et Gestion des conflits • Bachelor 1 et 2, Maîtrise I	

Ecoles (4) et Institut (1)	Programmes
Ecole de Criminologie	Licence-Master-Doctorat
Ecole d'Architecture et Urbanisme	Licence-Master-Doctorat
Ecole Régionale de Santé Publique, ERSP	Maîtrise de recherche & professionnelle en Economie de la Santé et en Santé communautaire
Ecole de langues	Test of English as Foreign Language (TOEFL)
Institut Supérieur de Paix et Réconciliation, ISPR	Maîtrise de recherche & professionnelle en Paix et Réconciliation

Calendrier académique

DECEMBRE 2021	Activités prévues
Mardi, 01 ^{er}	Fin des examens de la seconde session 2020-2021
Lundi, 06	Début des délibérations Evaluation des TFCs et mémoires pour le compte de la deuxième session jusqu'au lundi 27 décembre 2021
Vendredi, 17	Test d'entrée pour les candidats n'ayant pas réalisé 60 % à l'examen d'Etat
Samedi, 18	Conseil académique et scientifique
Jeudi, 23	Début des vacances de Noël
Samedi, 25*	Fête de Noël
Vendredi, 31	Conseil de Faculté (toutes les facultés) : Préparation de la rentrée académique et adoption de la proposition d'attribution des charges
JANVIER 2022	
Samedi, 01 ^{er} *	Fête de Nouvel An
Vendredi, 04*	Fête des martyrs de l'Indépendance Fin des vacances de Noël et de Nouvel An
Mercredi, 05	Ouverture officielle de l'année académique 2021-2022 (Accueil et Matinée pédagogique pour la Préparatoire en Architecture et urbanisme et les premières années de graduat)
Jeudi, 06	Encadrement pédagogique des étudiants jusqu'au samedi 8 janvier 2022
Samedi, 08	Conseil de faculté (dans toutes les facultés)
Lundi, 10	Début des cours du premier semestre (14 semaines et 2 jours pour les cours)
Dimanche, 6*	Anniversaire de la mort du Président Laurent Désiré KABILA
Lundi, 17*	Anniversaire de la mort du Premier Ministre Patrice Emery LUMUMBA
Vendredi, 21	Conseil de faculté (dans toutes les facultés)
Vendredi, 28	Conseil académique et scientifique (CAS)
FEVRIER 2022	
Vendredi, 18	Conseil de faculté (dans toutes les facultés)
Vendredi, 25	Date de clôture des dépôts de candidatures pour engagements et promotions académiques à examiner au CA de Mai.
Vendredi, 25	Conseil de l'Université
MARS 2022	
Vendredi, 18	Conseil de faculté (dans toutes les facultés)
Vendredi, 25	Conseil de l'Université
AVRIL 2022	
Lundi, 11	Début des vacances de Pâques Début de la retraite annuelle
Dimanche, 17	Fête de Pâques
Lundi, 18*	Lundi de Pâques
Jeudi, 21	Fin des vacances de pâques

Vendredi, 22	Conseil de faculté (dans toutes les facultés)
Lundi, 25	Reprise des cours
Vendredi, 29	Conseil de l'université
Samedi, 30*	Journée de l'enseignement
MAI 2022	
Dimanche, 1^{er}*	Fête du Travail
Vendredi, 13	Conseil de faculté (dans toutes les facultés)
Mardi, 17*	Fête des forces armées
Vendredi, 20	Conseil de l'Université
Mercredi, 25	Conseil d'administration
Jeudi, 26	Conseil d'administration
JUIN 2022	
Mercredi, 08	Début de la période d' enrôlement aux examens du premier semestre
Vendredi, 17	Fin des cours du premier semestre
Vendredi, 17	Début de la période de préparation aux examens du premier semestre
Vendredi, 17	Conseil de faculté (dans toutes les facultés)
Lundi, 20	Fin de la période d' enrôlement aux examens du premier semestre et publication des horaires d' examens du premier semestre
Mardi, 21	Début des examens du premier semestre
Vendredi, 24	Conseil de l'Université
Jeudi, 30*	Fête de l'Indépendance
JUILLET 2022	
Mardi, 12	Fin des examens du premier semestre
Jeudi, 14	Début de délibération et proclamation des résultats d' examens du premier semestre
Vendredi, 15	Salon d'insertion professionnelle et d'entrepreneuriat (Finalistes des premier et second cycles) jusqu'au samedi 16 juillet 2022 inclus
Lundi, 18	Début d' enrôlement aux examens de rattrapage du premier semestre
Lundi, 18	Début des cours et des inscriptions au second semestre (15 semaines pour les cours)
Mercredi, 20	Affichage des horaires d' examens de rattrapage
Jeudi, 21	Début des examens de rattrapages
Vendredi, 22	Conseil de faculté (toutes les facultés)
Jeudi, 28	Fin des examens de rattrapage, début de délibération et proclamation des résultats
Vendredi, 29	Conseil de l'Université
Vendredi, 29	Début de la préparation des projets tutorés (TFC) et mémoires de fin d'étude dans les années terminales (TFE).
AOÛT 2022	
Lundi, 1^{er}*	Journée des Parents
Vendredi, 19	Conseil de faculté (toutes les facultés)
Vendredi, 26	Date de clôture des dépôts de candidatures pour engagements et promotions académiques à examiner au CA de Novembre.
	Conseil de l'Université

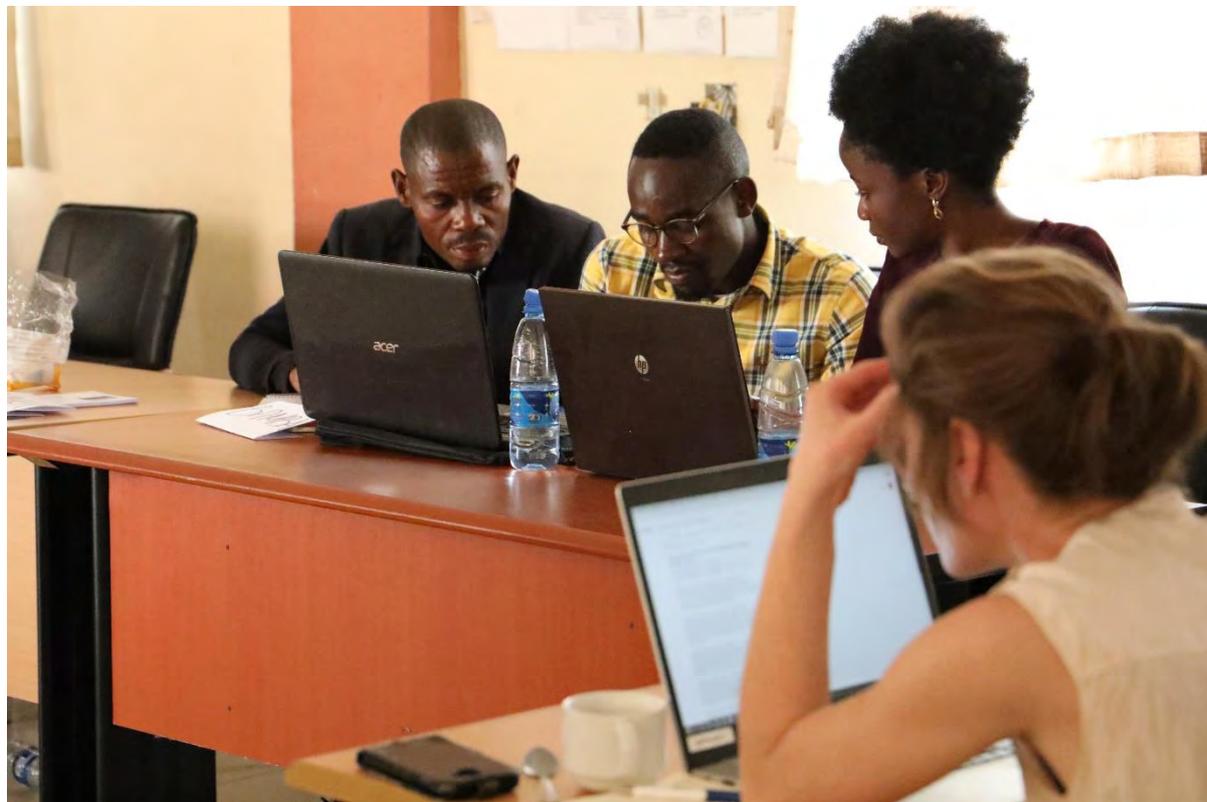
SEPTEMBRE 2022	
Vendredi, 16	Conseil de faculté (dans toutes les facultés)
Vendredi, 24	Conseil de l'Université
OCTOBRE 2022	
Vendredi, 21	Début de la période d'enrôlement aux examens du second semestre jusqu'au vendredi 28 octobre 2022
Vendredi, 21	Conseil de faculté (dans toutes les facultés)
Vendredi, 28	Conseil de l'Université
Vendredi, 28	Fin des cours du second semestre
Vendredi, 28	Préparation des examens du second semestre (confection et affichage des horaires)
Vendredi, 28	Fin de la période d'enrôlement aux examens du second semestre
Lundi, 31	Début des examens du second semestre
NOVEMBRE 2022	
Mercredi, 02	Journée de commémoration des défunts (décédés au courant de l'année)
Mardi, 15	Fête de Saint-Albert le Grand, Saint-patron de l'Université
Vendredi, 18	Fin des examens du second semestre
Vendredi, 18	Conseil de faculté (dans toutes les facultés)
Lundi, 21	Début des inscriptions pour l'année académique 2022-2023
Lundi, 21	33 ^{ème} anniversaire de l'UCB et Fête des Fondateurs de l'UCB. Réception pour les retraités de l'UCB.
Lundi, 21	Début de la période des délibérations et proclamation des résultats des examens du second semestre
Lundi, 21	Début d'évaluation des projets tutorés et mémoires de fin d'études
Vendredi, 25	Conseil de l'Université
Lundi, 28	Conseil d'administration
Mardi, 29	Conseil d'administration
Mardi, 29	Fin de l'évaluation des projets tutorés et mémoires de fin d'études et fin des opérations des délibérations
Mercredi, 30	Proclamation des résultats du second semestre pour les promotions terminales
DECEMBRE 2022	
Jeudi, 1^{er}	Affichage des résultats du second semestre et des résultats finaux
Samedi, 03	Collation des grades académiques et clôture de l'année académique 2021-2022
Samedi, 03	Début des grandes vacances académiques
Lundi, 05	Début de la période d'enrôlement et de préparation des examens de rattrapage (deuxième session)
Mercredi, 07	Confection et affichage des horaires d'examens de rattrapage du second semestre
Vendredi, 09	Test d'entrée pour les candidats des classes de recrutement n'ayant pas obtenu 60% aux examens d'Etat et concours d'admission en Faculté de Médecine
Lundi, 12	Début des examens de rattrapage du second semestre
Vendredi, 23	Conseil de faculté (dans toutes les facultés)
Dimanche, 25*	Fête de Noël

Vendredi, 30	Conseil de l'Université
Vendredi, 30	Fin des examens de rattrapage du second semestre
Vendredi, 30	Début de la période des délibérations et de la proclamation des résultats des examens de rattrapage jusqu'au 4 janvier 2023 inclus
JANVIER 2023	
Dimanche, 01^{er}*	Fête de Nouvel An
Vendredi, 04*	Fête des martyrs de l'Indépendance Fin des vacances de Noël et de Nouvel An
Jeudi, 05	Ouverture solennelle de l'académique 2022-2023 (Accueil et Matinée pédagogique pour la Préparatoire en Architecture et urbanisme et les premières années de BAC)
Vendredi, 06	Conseil de faculté (dans toutes les facultés)
Lundi, 09	Début des cours du premier semestre de l'année académique 2022-2023

(*) : Jours fériés

Centres de recherche

Les centres de recherche contribuent à la dimension « Recherche » des missions de l'Université. Ils sont animés par les enseignants et chercheurs de l'Université ainsi que par les étudiants ayant statut de chercheur.



Centre d'Etude et de Formation sur la Gestion et la Prévention des Conflits dans la Région de Grands Lacs, CEGEC

Le Centre d'Etude et de formation sur la Gestion et la prévention des Conflits dans la région des Grands Lacs (CEGEC) fut créé en mai 2002.

Il permet à l'Université de s'impliquer véritablement et de manière concrète et visible dans les problématiques cruciales de son milieu. Affilié à la Faculté de Droit, le Centre poursuit l'objectif majeur de mettre en place des mécanismes de prévention et de résolution des conflits en vue de restaurer et de renforcer la paix dans la région de Grands-Lacs, seule condition

développement endogène, autogéré et durable.

Centre de Recherche en droits de l'Homme et en Droit International Humanitaire, CERDHO

Il participe aux projets mettant l'accent sur le développement juridique national et international des questions relatives aux droits humains et contribue à la formation des cadres de très haut niveau académique dans les domaines s'apparentant aux droits de l'homme et aux situations des conflits armés en Afrique. Sous la supervision de la Faculté de Droit, le Master spécialisé en droits de l'Homme (DH) et Droit International Humanitaire (DIH) y est organisé.

Centre d'Expertise en Gestion Minière, CEGEMI

Le CEGEMI offre aux chercheurs d'être au service des acteurs congolais et internationaux afin d'aider à répondre au besoin urgent de cerner les multiples dynamiques du secteur minier.

Le CEGEMI étudie le « secteur minier » de manière interdisciplinaire, via les méthodes empiriques sous les prismes

économique, juridique, de sciences sociales, gestion de l'environnement et développement. Le CEGEMI a été créé dans le cadre du Programme de Coopération Institutionnelle entre les universités flamandes et l'université catholique de Bukavu (VLIR-UOS). Le but ultime du CEGEMI est de faire en sorte que le secteur minier contribue à un développement durable.

Explorer nos Centres de recherche

Centre d'Etudes et de Formation sur la Gestion et la Prévention des Conflits (CEGEC)

<https://ucbukavu.ac.cd/cegec/>

Centre de Recherche en Droits de l'Homme et Droit International Humanitaire (CERDHO)

<https://ucbukavu.ac.cd/cerdho/>

Centre de Recherche en Environnement et Géorressources (CREGÉR)

<https://ucbukavu.ac.cd/creger/#structure>

Centre d'Expertise en Gestion Minière (CEGEMI)

<http://cegemi.com/>

Centre Régional d'Etudes Interdisciplinaires Appliquées au Développement Durable (CEREIAD)

Laboratoire d'Economie Appliquée au Développement (LEAD)

<https://ucbukavu.ac.cd/lead/>

Seeds and Food Research Center (SEEFORC)

Centre pour les Maladies Tropicales et la Santé Mondiale (CTDGH)

<https://ucbukavu.ac.cd/ctdgh/>



Nos publications sont disponibles sur le site web de l'Université Catholique de Bukavu <https://ucbukavu.ac.cd/publications/>



Research Foundation Flanders
Opening new horizons

TOP 20 PHOTOS 2021



f @ t y i n @ucbukavu

@BUKAVUEXPLORER



Structure de l'Université

Gouvernement

Archidiocèse de Bukavu

L'Archidiocèse de Bukavu est le pouvoir organisateur de l'Université Catholique de Bukavu. Celui-ci exerce sa charge à travers le Grand chancelier qui consulte pour cette fin ses conseils conformément aux canons 495 et 502. Il s'agit du Collège des consultants et du Conseil presbytéral. Dans ses attributions, l'Archidiocèse veille au bon fonctionnement, à la bonne santé administrative et financière ainsi qu'au progrès de l'Université. En respect de la liberté religieuse, elle veille à ce que la doctrine et la morale catholiques soient sauvegardées au sein de l'Université. Elle est le garant des valeurs éthiques qui doivent être observées au sein de l'Université.

Le siège de l'Archidiocèse de Bukavu se situe sur Avenue Mbaki en Commune d'Ibanda, au sein de la concession de la Cathédrale Notre Dame de la Paix de Bukavu.

Grand Chancelier

Son Excellence Monseigneur François-Xavier Maroy Rusengo, Archevêque de Bukavu est le Grand Chancelier et le Président du Conseil d'Administration de l'UCB.

La Fonction de Grand Chancelier est exécutée par l'Archevêque de Bukavu en exercice qui joue le lien entre l'Université et le Saint-Siège. Il est le représentant légal de l'Université et est de Droit Président du Conseil d'Administration.

En sa qualité d'Archevêque de Bukavu, il confirme la désignation des membres du Conseil d'administration, l'élection du Recteur, du Vice-recteur ainsi que la nomination des membres de l'Administration et des membres du personnel académique et scientifique à temps plein.

Le Grand Chancelier veille au maintien et au progrès de l'Université Catholique de Bukavu et favorise sa communion avec l'Eglise particulière de Bukavu ; suite régulièrement la situation doctrinale, morale et spirituelle de



l'Université et encourage le travail scientifique. Il adresse un rapport détaillé à l'issue de trois ans à la Sacrée congrégation pour l'Education Catholique sur la situation académique, morale et économique et sur son intégration aux structures et actions pastorales, sociales et économiques de l'Archidiocèse. Au sein du Conseil d'Administration, il a voix délibérative mais peut prendre part à d'autres conseils de l'Université sans droit de vote.

Conseil d'Administration

Il est l'organe chargé de l'administration générale de l'Université Catholique de Bukavu, sous la direction du Grand Chancelier qui est le représentant légal de



l'Archidiocèse. Initialement, ses membres furent les signataires des Statuts créant l'Université mais ils désignés pour un mandat de cinq ans, renouvelable une fois, au regard de leur importance pour l'épanouissement de l'Université.

Le Conseil d'Administration détient, dans le respect des normes statutaires, tous les pouvoirs nécessaires pour remplir ses fonctions en vue de la réalisation des objectifs de l'Université dont la définition de la politique générale ; la proposition au pouvoir organisateur de la nomination des différents animateurs ; l'établissement, le contrôle de l'exécution du budget et la vérification des comptes ; la fixation des traitements des animateurs de direction et de commandement ; les règlements des corps ; l'intervention par décision dans les aspects académiques relatifs aux étudiants et aux



cadres de l'administration ; la création de nouveaux programmes de formation ; les questions relatives aux infrastructures ; ...

Le Conseil d'Administration, dont les membres sont prévus par les Statuts (Art. 33), se réunit deux fois l'an lors des sessions de mai et de novembre. Il peut toutefois être convoqué pour des sessions extraordinaires.

Organes de gestion

Les organes de gestion de l'Université sont le Conseil Académique et Scientifique, le Comité de Direction, les Conseils des Facultés, les Instituts, Ecoles et Centres de recherche.

Conseil Académique et Scientifique

Lors de ses séances mensuelles pouvant être convoquées au moins une fois, le Conseil académique et scientifique joue son rôle d'organe consultatif de l'Université Catholique de Bukavu. Il émet des avis sur gestion et la politique générale de l'Université, les prévisions budgétaires proposées par le Comité de direction, les propositions des nominations et de promotion du personnel académique, scientifique et administratif ; les projets de développement des offres de formation ; les projets des règlements des corps ; le projet de calendrier académique des examens et des cérémonies de collation des grades ; les conditions d'admission des étudiants et sur toutes autres questions lui soumise par le Comité de direction.

Comité de Direction

Il assure la gestion quotidienne de l'Université et se compose du Recteur, du Vice-recteur aux affaires académiques et de l'Administrateur Général. Le Comité de direction exerce tous les pouvoirs nécessaires pour assurer la bonne marche de l'Université et prépare les prévisions budgétaires.

Les membres du Comité de direction ont leurs bureaux au campus de Bugabo, siège social de l'Université Catholique de Bukavu. Toutefois, ils peuvent se déplacer dans tous les campus pour des besoins de proximité dans l'exercice de leurs attributions.

Recteur

Il dirige l'Université et doit avoir le rang de Professeur ordinaire. Après son élection au sein du Conseil académique et scientifique, il est nommé par le pouvoir organisateur pour un mandat de quatre ans renouvelables une fois. Sa nomination est confirmée par le Grand Chancelier. Conformément aux dispositions statutaires (Article 48), le Recteur supervise et coordonne toutes les activités de l'Université. Il veille à ce titre à l'exécution des décisions du Conseil d'Administration et au respect des statuts et règlements de l'Université. Il supervise particulièrement les services des relations extérieures et de coopération, le service social des étudiants, l'assurance qualité et l'aumônerie.

L'actuel Recteur est le **Professeur Kanigula Mubagwa**, élu par le Conseil académique et scientifique en sa session du 17 avril et investi le 28 août 2019.

Vice-recteur aux affaires académiques

Sous l'égide du Comité de direction, le Vice-recteur aux affaires académiques qui doit en principe être Professeur, a la charge de la gestion académique et scientifique de l'Université et assiste le Recteur dans ses fonctions. Il est élu par le Conseil académique et scientifique parmi les membres du corps académique de l'Université Catholique de Bukavu et nommé par le Pouvoir organisateur pour un mandat de cinq ans renouvelables une fois.

Cette nomination est entérinée par le Grand Chancelier.

Il supervise la recherche, les services académiques, reçoit tous les procès-verbaux des réunions organisées au sein de l'Université, conserve les registres et archives de l'Université, prépare les procès-verbaux du Conseil académique et scientifique et garde le sceau de l'Université.

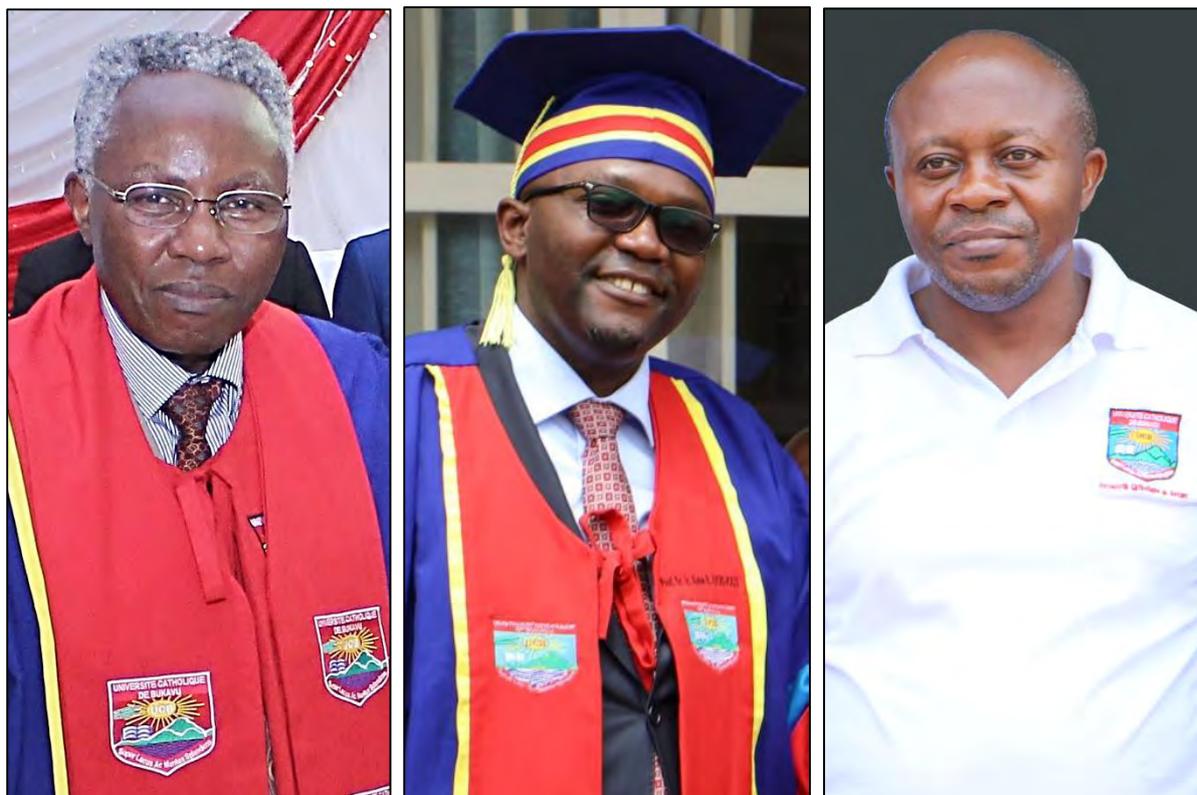
L'actuel Vice-recteur aux affaires académiques est le **Professeur Aimé Heri-Kazi Bisimwa**.

Administrateur Général

L'Administrateur Général assure la direction de l'ensemble des services administratifs, la gestion du personnel et le patrimoine de l'Université. Il assiste le Recteur et le Vice-recteur dans les

aspects administratifs de leurs fonctions respectives. Conformément aux dispositions statutaires (Art. 54 et suivant), il veille aux valeurs et procédures de gestion efficace de l'Université, gère au quotidien le personnel et les aspects financiers, élabore les projets de budget et du rapport de gestion et propose aux instances supérieures les projets de décision en rapport avec son domaine et qui concerne la politique générale de l'Université. Il est élu au sein du Conseil Académique et Scientifique, pour un mandat de trois ans renouvelables une fois, nommé par le pouvoir organisateur et entériné par le Grand Chancelier.

L'actuel Administrateur Général est **Jean-Claude Crispin Lukuli Petemoya**.

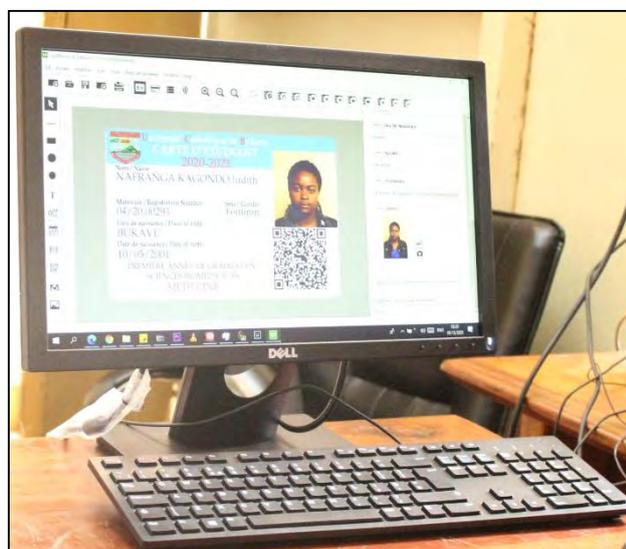


De gauche à droite, Prof. Kanigula Mubagwa (Recteur), Prof. Aimé Heri-Kazi Bisimwa (Vice-recteur aux Affaires académiques) et Jean-Claude Lukuli Petemoya (Administrateur Général)

Quelques Services

Services académiques

Sous la supervision du Vice-recteur aux affaires académiques, ils gèrent la scolarité des étudiants. Parmi ses attributions figurent l'organisation des inscriptions, la tenue des dossiers des étudiants, l'accueil des étudiants nationaux et internationaux, la gestion des commandes des diplômes, les statistiques, la délivrance des attestations des réussites et les diplômes originaux sur demande des étudiants. Situés sur le campus de Bugabo, ces services fonctionnent tous les jours ouvrables de huit à quinze heures.



Service financier

Le service financier fonctionne sous la supervision de l'Administrateur Général. Il se compose des sous-services de la caisse et de la comptabilité. Fonctionnant au campus de Bugabo, il perçoit les paiements divers qui ne sont pas effectués à la banque (inscriptions au rôle, carte d'étudiants, commande des diplômes et attestations de réussite, de relevés de notes, ...) et effectue les opérations comptables conformément aux manuels des procédures. Lors de l'inscription, les nouveaux étudiants sont priés d'effectuer leur paiement à la caisse en guise de validation de leur inscription.



Bibliothèque

La Bibliothèque Centrale met en œuvre la politique documentaire de l'Université en collaboration avec les centres de recherche et trois bibliothèques facultaires. Elle offre aux étudiants, aux chercheurs et aux

lecteurs externes une opportunité de consulter des ouvrages en dur et sous format électronique, moyennant un abonnement annuel. Disposant d'une salle de machines qui constitue son prolongement, les étudiants ont la possibilité de consulter une base de données électronique. La bibliothèque dispose à ce jour de plus de 40 000 volumes en dur dont 17 380 ouvrages. Elle fonctionne tous les jours ouvrables de huit à quinze heures trente minutes, avec la possibilité d'effectuer une réservation pour une lecture vespérale.

Coopération Internationale ; Relations Extérieures, Communication & Protocole

Sous la supervision du Recteur, la Coopération internationale ainsi que les Relations extérieures, communication et protocole concourent aux activités d'enseignement, de recherche et de service à la communauté. La Coopération œuvre dans la gestion des projets tandis que les relations extérieures couvrent la gestion des partenariats, la gestion des mobilités y relatives et la promotion de l'image de marque.

“Consulter les opportunités de financement de la recherche et des formations sur notre site web”

www.ucbukavu.ac.cd



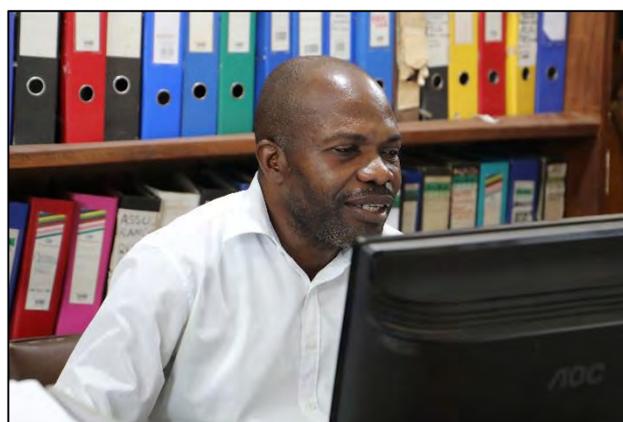
Service Informatique

Ce service gère, sous la supervision de l'Administrateur Général, les aspects techniques liés à son domaine sur tous les campus de l'Université. Lors de l'inscription, il propose aux étudiants la création de leurs comptes de messagerie et les assiste en cas de besoin sur leur cursus académique.



Service Social

Le service social gère les sphères humanitaires de la vie estudiantine de l'Université, sous la supervision du Recteur. La gestion des bourses sociales, des demandes d'assistance des meilleurs étudiants ayant des problèmes financiers, la gestion des soins médicaux des agents de l'Université, les initiatives de solidarité au profit des agents et de leurs familles ainsi que l'initiative des projets aux fins sociales font partie de ses attributions. Le Service social fonctionne au Campus de Bugabo tous les jours ouvrables, de huit heures à quinze heures trente.



Aumônerie

Les activités spirituelles et de pastorales au sein de l'Université Catholique de Bukavu sont coordonnées par l'Aumônerie. Durant votre séjour à l'Université vous aurez, si vous le souhaitez, à participer aux recollections, à la retraite annuelle des étudiants, aux séances de catéchèse en vue de l'obtention des sacrements, aux confessions et aux messes. L'aumônerie organise également des collectes des fonds et des biens au profit des malades, des orphelins et des prisonniers pour des séances d'apostolat. Ceci entre dans les aspects de service à la communauté.



Le Père aumônier est permanent à son bureau situé sur le campus de Bugabo tous les lundis, mardis, jeudis et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 pour répondre aux questions diverses des étudiants et des membres du personnel de l'Université.

INFORMATIONS PRATIQUES

Inscriptions



Les inscriptions à l'Université Catholique de Bukavu se font suivant deux modes : électronique et physique. Le mode électronique consiste à compléter [un formulaire d'inscription](#) en ligne tandis que le mode physique consiste à se présenter aux services académiques pour le remplissage du formulaire et le dépôt du dossier (formulaire d'inscription dûment rempli, diplôme d'Etat ou journal, preuve de réussite d'une année antérieure et autres documents exigés). Le candidat paie à la caisse les frais relatifs d'immatriculation qui s'élèvent à 20USD et valables pour la session. Il est alors inscrit et reçoit sa carte d'étudiant ayant également la fonction d'abonnement à la bibliothèque. Pour les candidats ayant rempli le formulaire en ligne, il est également obligatoire de se présenter au service des inscriptions afin de payer les 20USD exigés et d'être capturé pour la carte d'étudiant.

Rien n'est compliqué. Les inscriptions se font conformément au calendrier académique. De là où vous êtes, vous pouvez directement vous rendre sur le site web de l'Université et cliquer sur la rubrique « Inscription en ligne » correspondant à l'année académique annoncée. Elle se déroule en deux étapes notamment le remplissage du formulaire en ligne qui impose comme préalable la création d'un compte de messagerie



UCB et finalement, en vous rendant aux services académiques vous déposez le formulaire dûment rempli. A la caisse c'est pour confirmer votre inscription par le paiement de la somme fixée pour les inscriptions. Après avoir présenté la preuve de paiement, le dossier physique est reçu. Le candidat inscrit passe à la capture d'une photo passeport en guise de la délivrance, endéans un délai raisonnable, d'une carte d'étudiant valide pour l'année académique sollicitée.

Le Test d'entrée

Conformément aux instructions du Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, les candidats ayant obtenu leur diplôme d'Etat avec une note inférieure à 60% sont tenus de passer un test de recrutement. Ne sont dispensés de l'épreuve d'entrée que les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 60%.

Le test d'entrée est organisé sur l'un des campus de l'Université conformément au calendrier académique et selon un programme communiqué aux candidats par courriel, par voie d'affichage et par la voie des ondes. La publication des résultats intervient dans un délai raisonnable et est portée à la connaissance du public dans tous les campus de l'Université ainsi que sur le site web.



Mes premiers pas à l'Université Catholique de Bukavu

Enfin vous êtes inscrit, prêt à suivre votre premier cours à l'Université. Le premier contact avec le professeur, les camarades de classe et les autorités académiques a toujours été difficile pour certains étudiants. Soyez rassurés ! La communauté universitaire est disposée à vous accueillir de manière très agréable.

Le premier jour à l'Université Catholique de Bukavu est dédié à une matinée d'accueil qui réunit les nouveaux étudiants autour des autorités administratives, académiques et la représentation des étudiants. Au cours de cette séance, l'historique de l'Université vous est dressé, les règlements des étudiants et des examens, les politiques universitaires, le fonctionnement des services, la vie au sein de l'Université ainsi que les renseignements utiles vous sont communiqués. Enfin vous avez droit de suivre les premiers cours. Ils se déroulent dans un climat de discipline. Les directives vous permettant d'étudier de manière harmonieuse sont contenues dans les règlements des étudiants ainsi que dans les règlements des examens. Une grande fête d'intégration vous attend à l'issue de la première semaine des cours. Ne ratez pas cette occasion particulière de savourer le début de votre parcours chez nous. Que des souvenirs mémorables !

MULAGO





La réglementation

L'Université Catholique de Bukavu est régie par plusieurs normes adressées au personnel, aux étudiants et parfois aux partenaires et visiteurs. Celles-ci permettent aux acteurs de travailler dans des conditions saines, préservant un esprit d'équipe et des valeurs humaines aux fins d'un résultat de qualité. L'inobservance entraîne parfois des sanctions disciplinaires, parfois des poursuites pénales dans la mesure où les lois de la République, indistinctement applicables à tous les acteurs de l'Université, sont violées. La plupart ces normes ne sont pas coercitives mais sont formulées en termes d'exhortations. Dans les lignes qui suivent, nous allons vous présenter les règlements des examens et des étudiants, et à titre d'information les statuts de l'Université, la politique universitaire sur la protection de l'enfant, la politique universitaire sur la prévention et la lutte contre la corruption et la fraude ainsi que la politique universitaire sur la sûreté et la sécurité que vous pouvez retrouver sur le site web de l'Université.

Du règlement des étudiants

Au début de l'année académique, vous avez reçu une copie du règlement des étudiants. Il traite de votre statut, de vos droits et de vos obligations en quête d'une fructueuse collaboration avec vos camarades ainsi qu'avec les autorités de l'Université. Le règlement des étudiants est également disponible sous format électronique sur le site web et il vous a été expliqué lors de la validation des inscriptions ainsi qu'à l'occasion des séances d'intégration organisées à l'intention de nouveaux étudiants. La violation des dispositions coercitives et suggestives dudit règlement entraîne des sanctions disciplinaires qui sont prononcées par les organes compétents. Le respect strict du règlement est sollicité de tous les étudiants qui sont priés de communiquer aux services concernés tout manquement susceptible d'entamer la bonne marche des activités.

Le présent règlement est extrait du *Vade-mecum du gestionnaire d'une institution d'enseignement supérieur et universitaire*, 3^e édition ; Kinshasa, Ed. de la C.P.E., juillet 2014 du Ministère de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et Recherche scientifique – Commission permanente des études RD Congo. Il concerne les étudiants régulièrement inscrits dans un établissement d'Enseignement Supérieur et Universitaire.

Article 1 : Est étudiant celui qui, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, est inscrit à un programme complet d'une année d'études.

a) De la scolarité

Article 2 : Chaque étudiant prend annuellement une inscription au rôle.

Article 3 : Tout candidat désireux de s'inscrire dans un établissement d'Enseignement Supérieur et Universitaire doit introduire en bonne et due forme une demande d'inscription conformément aux directives générales sur les inscriptions et du règlement intérieur de l'Établissement. Cette demande doit être complétée et signée. Tout dossier qui contiendra de faux renseignements ne sera pris en considération. Le faux et l'usage de faux en écriture seront en outre poursuivis en justice.

Article 4 : L'inscription d'un étudiant d'une année préparatoire ou d'un premier graduat est décidée par la Commission des inscriptions de l'Établissement conformément aux conditions d'inscription en vigueur. L'inscription d'un étudiant d'une année supérieure est décidée par le Comité de Gestion sur avis de la Faculté/Section.

Article 5 : L'inscription d'un étudiant d'une année préparatoire ou d'un premier graduat est réputée effective après paiement du minerval et des frais d'études ainsi que le dépôt des documents suivants :

- Une photocopie du diplôme certifiée conforme par le Secrétaire Général Académique ou certificat d'études antérieures donnant accès aux études sollicitées ; l'étudiant inscrit la même année que celle de la réussite à l'examen d'Etat déposera une photocopie du diplôme

certifiée conforme à l'original dans les deux mois qui suivent la remise des diplômes d'Etat par le Ministère ayant l'Enseignement Primaire et Secondaire dans ses attributions. Dans l'entre-temps, il sera inscrit sur base du palmarès de l'examen d'Etat ;

- Une copie de l'attestation de l'inscription ;
- Une copie de la preuve de paiement du minerval et des frais d'études ;
- Une photocopie de la carte d'identité ;
- Une attestation de bonne vie et mœurs, datée de moins de trois mois ;
- Une attestation de naissance ;
- Quatre photos passeport ;
- Un certificat médical daté de moins de trois mois, attestant que le candidat est physiquement apte à suivre des études supérieures et universitaires. Ces documents sont conservés dans le dossier de l'étudiant au Secrétariat Général Académique.

L'inscription d'un étudiant d'une année supérieure est réputée effective après paiement du minerval et dépôts des documents suivants :

- Une copie du certificat de réussite de l'année antérieure ;
- Une photo passeport ;
- Une copie de la preuve du paiement des frais d'études et de l'inscription au rôle.

Article 6 : Le montant pour l'achat du formulaire d'inscription, celui du droit d'inscription au rôle et du minerval ainsi que le taux des frais d'examens sont fixés par Arrêté du Ministre ayant l'Enseignement Supérieur et Universitaire dans ses attributions.

Le Recteur de l'Université/Directeur Général de l'Institut Supérieur peut dispenser de droits et frais cités ci-dessus dans les conditions fixées par le Ministre ayant l'Enseignement Supérieur et Universitaire dans ses attributions.

Article 7 : Les montants du minerval, des frais d'études, du droit d'inscription au rôle et aux examens doivent être payés dans les délais fixés par le Ministère de tutelle. Les frais payés sont définitivement acquis par l'Etablissement et ne feront l'objet d'aucun remboursement.

Article 8 : Après son inscription, l'étudiant reçoit une carte d'étudiant dûment validée. Cette carte donne l'identité de l'étudiant (nom et post-noms, lieu et date de naissance, sexe) ; elle porte sa photo, indique son numéro matricule et l'année d'études dans laquelle il est inscrit. L'étudiant doit toujours être en possession de sa carte d'étudiant et doit l'exhiber à toute demande d'une autorité académique, d'un enseignant ou d'un agent administratif qui l'exigerait dans l'exercice de sa fonction.

Article 9 : L'accès aux cours, séminaires, exercices pratiques et laboratoires est réservées aux seuls étudiants porteurs de la carte d'étudiant.

Article 10 : Tout étudiant s'engage, de par son inscription, à respecter les dispositions légales et réglementaires qui régissent l'Enseignement

Supérieur et Universitaire ainsi que le Règlement d'Ordre Intérieur de l'Établissement où il est admis.

Article 11 : L'étudiant s'engage, de par son inscription, à suivre l'ensemble du programme d'études auquel il est inscrit.

Article 12 : L'étudiant est tenu d'assister régulièrement aux cours, séminaires, exercices pratiques et laboratoires, visites guidées, pratiques professionnelles et stages et toutes autres activités prévues dans son programme de formation. Il participera aux interrogations et toutes formes d'évaluation. Toute absence doit être justifiée. Lorsque pour des raisons personnelles, l'étudiant dépassant cinq jours, les congés et les vacances académiques non compris, il est tenu d'obtenir au préalable une autorisation écrite du Doyen/Chef de Section ou de l'autorité mandatée à cet effet.

Article 13 : Pendant les activités éducatives, l'étudiant respectera le bon ordre et la discipline. Il exécutera toutes les tâches qui lui sont proposées dans le cadre de sa formation.

Envers les professeurs et assistants chargés de sa formation ainsi qu'envers le personnel administratif de sa Faculté/Section, il fera montre de courtoisie et de respect.

Article 14 : L'étudiant qui désire se présenter aux examens de fin d'année est tenu de prendre une inscription aux examens selon les modalités définies par le règlement intérieur de l'Établissement.

Article 15 : L'étudiant qui n'a pas assisté régulièrement aux cours, séminaires, exercices pratiques et laboratoires, visites guidées, pratiques professionnelles et stages ou toutes autres activités prévues dans son programme de formation, ne pourra prendre part aux examens.

Article 16 : L'étudiant est tenu de se présenter à l'heure et à l'endroit d'examen tels que fixés par le jury d'examens.

Article 17 : L'étudiant qui, pour des raisons de santé ou autres, ne peut participer à l'ensemble des épreuves de la session à laquelle il est inscrit, est obligé d'informer par écrit le président du jury avant la date fixée pour le début des examens.

Article 18 : L'étudiant qui interrompt la présentation des examens doit fournir par écrit la justification de la raison évoquée et ceci avant la date des examens non présentés. En cas de maladie, il présentera une attestation médicale.

Article 19 : L'étudiant qui s'est absenté à une ou plusieurs parties de l'épreuve sans raison jugée suffisante ou sans avoir prévenu au préalable par écrit le jury est assimilé aux non admissibles dans la même filière d'études.

Article 20 : L'étudiant doit se soumettre chaque année à un examen médical organisé par l'Établissement. Une attestation médicale lui sera délivrée.



b) De la vie sociale

- Article 21 :** L'étudiant est tenu d'observer strictement les lois du pays, les dispositions réglementaires de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, le Règlement d'Ordre Intérieur de l'Établissement où il est admis, ainsi que les règles ordinaires et connues de la bonne tenue et de la morale.
- Article 22 :** Il doit en toute circonstance, obéissance et respect à l'autorité académique et à tout membre du personnel de l'Établissement qui la représente.
- Article 23 :** En toute occasion, l'étudiant est tenu de respecter la personne, les convictions et la liberté d'autrui. La pratique appelée bleussaille est interdite. Il s'attachera à cultiver au sein de la communauté universitaire, un esprit de fraternité et de camaraderie.
- Article 24 :** Chaque étudiant doit avoir à cœur de veiller particulièrement à la bonne réputation de l'Établissement. Il ne pourra engager le renom de l'Établissement dans aucune action ou attitude préjudiciable. Toute manifestation publique et tout écrit pouvant mettre en cause l'Établissement ou ses membres comme tels doivent recevoir l'autorisation préalable du Recteur/Directeur Général ou de l'autorité mandaté à cet effet.
- Article 25 :** L'étudiant ne pourra fonder des associations, clubs ou autres groupes estudiantins sur le territoire de l'Établissement ou même en dehors de celui-ci mais au nom de l'Établissement, sans l'autorisation préalable du Comité de Gestion.
- Article 26 :** Les groupements d'étudiants ne pourront utiliser les locaux de l'Établissement qu'avec l'autorisation du responsable du bâtiment concerné.
- Article 27 :** Tout affichage dans les limites de l'Établissement est soumis au visa préalable de l'autorité académique.
- Article 28 :** Nul ne peut, sans autorisation écrite de l'autorité académique, se livrer à des opérations commerciales ou financières sur le domaine de l'Établissement.
- Article 29 :** L'étudiant est responsable des dommages qu'il cause aux biens de l'Établissement : bâtiments, mobiliers, livres de la bibliothèque, équipements didactiques, etc.
- Article 30 :** Dans la mesure de ses possibilités, l'Établissement mettra à la disposition des étudiants un ensemble de services sociaux comportant notamment l'hébergement dans les cités estudiantines, les soins médicaux et pharmaceutiques, les installations sportives et ceci aux conditions de prix fixés par le Conseil d'Administration concerné.
- Article 31 :** La jouissance des services sociaux est restreinte à l'étudiant, à l'exclusion des personnes éventuellement à sa charge.
- Article 32 :** La jouissance des soins médicaux et pharmaceutiques et des autres services est réservée aux seuls étudiants ayant payé au préalable des frais y afférentes.

Article 33 : L'étudiant a l'obligation de souscrire, par l'intermédiaire des services administratifs de son Établissement, à une assurance scolaire.

Article 34 : L'Établissement n'est pas responsable des accidents survenus aux étudiants lors de leur déplacement au départ ou vers l'Établissement sauf au cas où ils seraient transportés par un véhicule de l'Établissement en service commandé et dans les limites de l'assurance couvrant ce transport.

Article 35 : L'Établissement n'est pas responsable des coups, blessures, destructions ou tous autres préjudices portés à un autre étudiant, un agent de l'Établissement ou une personne physique ou morale étrangère à l'Établissement, sur le domaine de l'Établissement ou en dehors de celui-ci, lorsque ces actes ne découlent pas d'une obligation imposée à l'étudiant dans le cadre des enseignements, de la recherche ou d'une mission, commandée par l'Établissement, ou lorsque dans ce cadre ou dans cette mission il est prouvé que l'étudiant a agi en dehors de l'Établissement.

c) Des sanctions

Article 36 : Les sanctions disciplinaires applicables en cas de manquement aux dispositions du présent règlement sont les suivantes :

1. L'avertissement ;
2. L'exclusion temporaire de l'Établissement pour une période supérieure ne dépassant pas un mois ;
3. L'exclusion temporaire de l'Établissement pour une période supérieure à un mois, mais dépassant pas six mois ;
4. L'exclusion pour l'année académique ;
5. L'exclusion définitive de l'Établissement ;
6. L'exclusion définitive de l'Enseignement Supérieur et Universitaire. Outre les peines prévues par le règlement des résidences estudiantines, la suspension du droit de fréquenter l'Établissement, entraîne pour l'étudiant interne l'exclusion des résidences estudiantines pour la même durée.

La première peine est prononcée par le Doyen/Chef de Section ou le Chef de l'Établissement, la deuxième, la troisième, la quatrième et la cinquième par le Comité de Gestion, la sixième par le Ministre ayant l'Enseignement Supérieur et Universitaire dans ses attributions.

Article 37 : En cas de fraude aux examens, l'étudiant et ses complices encourent l'une des sanctions suivantes :

1. Annulation de l'examen au cours duquel s'est effectuée la fraude ;
2. Annulation de toute l'épreuve de la session ;
3. Exclusion des épreuves de l'année académique en cours ;
4. Exclusion de l'Établissement.

Les deux premières peines sont prononcées par le bureau du jury d'examens, la troisième par le jury d'examens qui en informe immédiatement le Comité de Gestion, la quatrième par le Comité de Gestion.

Article 38 : Une sanction disciplinaire ne peut être prononcée que si l'étudiant a été préalablement entendu. Si l'étudiant ne répond pas à la convocation, la peine sera prononcée sans que l'étudiant ait été entendu. Les décisions sont motivées et communiquées par écrit à l'étudiant et à ses parents ou tuteurs.

Article 39 : Toute atteinte à l'ordre public causée par des étudiants agissant soit individuellement soit en groupe, sur le territoire de l'Établissement ou en dehors, sera réprimée conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les étudiants délinquants supporteront la réparation du préjudice subi par l'Établissement ou par des tiers du fait de cette perturbation.

Article 40 : Lors de l'inscription, l'étudiant signe deux copies du présent règlement le concernant ; il en reçoit une copie. Par sa signature, l'étudiant reconnaît avoir pris connaissance du règlement des étudiants et prend l'engagement de s'y conformer. Un exemplaire de cet engagement est joint au dossier de l'étudiant. L'engagement est libellé comme suit :
Je soussigné(e) admis(e) à poursuivre mes études à déclare avoir pris connaissance du règlement des étudiants.
Je m'engage à le respecter intégralement et en toutes circonstances dès à présent et jusqu'à la fin de l'année académique.

Fait à le

Signature



Du règlement des examens

A l'issue des enseignements, les évaluations sont organisées. Vous êtes priés de respecter sans faille le règlement d'examens afin de capitaliser les chances de votre réussite. Ce règlement traite de l'organisation des épreuves, de la composition des jurys et des délibérations, de la publicité des résultats et des voies de recours. Il vous indique l'attitude adéquate à adopter en période de sessions. Le règlement des examens disponible également sous format électronique sur le site web de l'Université vous sert de guide tout le long de votre cursus pour la préparation et la bonne passation de vos différentes épreuves. Sa violation entraîne des sanctions sévères pouvant aller jusqu'à l'annulation de la session en cas de tricherie ou de fraude avérée.

Le règlement des examens est présenté tel qu'extrait du Vade-Mecum du *Vade-mecum du gestionnaire d'une institution d'enseignement supérieur et universitaire*, 3^e édition ; Kinshasa, Ed. de la C.P.E., juillet 2014 du Ministère de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et Recherche scientifique – Commission permanente des études RD Congo.

0. INTRODUCTION

L'évaluation des apprentissages des apprenants constitue l'une des étapes les plus déterminantes et les plus cruciales du processus éducatif. Elle fait appel à la collaboration de tous les acteurs et doit être objective et transparente.

Compte tenu de l'importance de cette étape dans la formation des étudiants, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire a pris, depuis 1976, une série de textes réglementaires en vue d'une meilleure gestion des évaluations dans l'ensemble de nos Universités et Instituts Supérieurs.

Certains sont caducs. D'autres ne sont plus tout à fait adaptés à la situation actuelle. Aussi, fallait-il les harmoniser, les actualiser pour plus d'efficacité et les consigner dans un seul chapitre qui abroge, remplace et actualise toutes les dispositions antérieures.

Les différents textes réglementaires pris au niveau du Ministère insistent sur la division de l'année académique en deux semestres.

J'enjoins les Autorités Académiques de matérialiser l'effectivité de l'année académique en deux semestres dans la vie de leurs Établissements.

1. DE L'ÉPREUVE

Article 1 : L'année académique comprend deux semestres :

- premier semestre : d'octobre à février/mars ;
- second semestre : de mars à fin juillet.

Article 2 : Pour chaque année académique, les cours d'une promotion doivent être équitablement répartis et programmés en fonction de ces deux semestres.

Article 3 : Les cours programmés au premier semestre doivent impérativement se terminer à la fin de ce semestre et faire l'objet d'une évaluation lors des examens du premier semestre.

Aucun cours programmé au premier semestre ne doit se poursuivre au-delà de cette période.

Les Secrétaires Généraux Académiques et les Autorités décanales doivent tout mettre en œuvre pour l'application correcte de présentes dispositions.

Article 4 : Les cours programmés au second semestre se terminent à la fin du mois de juin et font l'objet d'un examen qui se déroulera durant le mois de juillet.

Article 5 : Chaque semestre se termine par des examens semestriels obligatoires, lesquels couvrent toutes les matières programmées et dispensées durant le semestre.

Article 6 : L'épreuve d'un semestre comprend :

- les interrogations organisées pendant le semestre,
- les travaux pratiques,
- les examens sur l'ensemble des matières enseignées,
- le stage et la pratique professionnelle lorsqu'ils sont prévus au programme,
- le travail personnel de l'étudiant,
- le travail de fin de cycle pour les étudiants de dernière année du premier cycle ou le mémoire pour ceux du deuxième cycle.

Article 7 : Les étudiants subissent dans le courant du semestre au moins deux interrogations par matière. La forme des interrogations par matière. La forme des interrogations et de l'examen (stratégies d'évaluation) est déterminée par le règlement intérieur de la Faculté/Section et signalée dans la fiche du contenu minimum du cours que l'enseignant est appelé à remettre à ses étudiants dès le début de son cours.

Article 8 : Les travaux pratiques, la pratique professionnelle, les travaux dirigés, les travaux personnels de l'étudiant se rapportant à une matière déterminée font l'objet d'une appréciation chiffrée à la fin de chaque semestre et doivent apparaître séparément sur la liste des points déposée au bureau du jury par le professeur et comptabilisées dans le résultat global.

Article 9 : Les examens semestriels sont obligatoires pour tous les étudiants et toutes les promotions sauf pour les finalistes en médecine qui sont obligés d'effectuer un stage de 18 mois dans les hôpitaux et pour qui un jury est organisé après le stage.

Article 10 : L'étudiant qui, pour une raison ou une autre, ne présente pas les examens du premier semestre programmés ne les présentera que lors de la seconde session de septembre. Il perd, de ce fait, le droit de les présenter deux fois dans l'année.

- Article 11 :** C'est à l'issue des examens de ce second semestre que se font les délibérations de l'ensemble des examens de l'année (février et juillet) visant à établir si l'étudiant a réussi ou non.
- Article 12 :** Aucun étudiant ne peut être admis à une évaluation s'il n'a pas suivi régulièrement les enseignements y correspondants. Les oppositions aux inscriptions, fondées sur ce motif, sont décidées par le jury et notifiées au Recteur ou au Directeur Général et à l'intéressé quinze jours au moins avant la date fixée pour l'ouverture des inscriptions aux examens. Les inscriptions se font aux Facultés/Sections sous la supervision du Secrétaire Général Académique. Les Facultés/Sections transmettent les listes des candidats inscrits au Secrétariat Général Académique.
- Article 13 :** Dans la mesure du possible, le calendrier des examens
- Article 14 :** Le résultat de l'épreuve est déterminé en tenant compte des appréciations chiffrées obtenues dans chacune des parties qui la constituent.
- Article 15 :** Une semaine après la fin des examens du premier semestre, le Bureau du jury convoque le jury pour apprécier, sans délibérer, les résultats obtenus par les étudiants.
- Article 16 :** Les résultats des examens semestriels sont ensuite communiqués aux étudiants par voie d'affichage aux valves ou sous pli fermé remis individuellement à chaque étudiant.
- Article 17 :** En application des dispositions prévues à l'article 5 ci-dessus, dans les Universités, les résultats obtenus dans les interrogations, les travaux pratiques, la pratique professionnelle, le stage, le travail de fin d'études ou le mémoire interviennent pour 30% au moins et 50% au plus dans le résultat global.
Dans les Instituts Supérieurs Techniques et Pédagogiques le stage, le travail de fin d'études et le mémoire interviennent pour 50% du résultat total de l'épreuve, en raison de 25% pour le stage et 25% pour le TFC ou Mémoire.
- Article 18 :** La pondération rattachée à chaque branche est obligatoire. Elle se fait en fonction du crédit horaire de chaque cours et de travaux pratiques s'y rapportant (volume horaire total divisé par 15 h). Elle est applicable dans toutes les Facultés/Sections et années d'études.
- Article 19 :** Il est organisé deux sessions d'examens conformément aux articles 3, 4 et 5 ci-dessus.
C'est à la fin de chacune de ces deux sessions que se tiennent les délibérations visant à établir si l'étudiant a réussi ou non.
A la fin de chaque semestre, les cours sont suspendus pendant près des deux semaines : pour la première semaine permettra aux étudiants de se préparer aux examens, la seconde de les présenter.
Quand un cours est assuré par un professeur visiteur, l'examen peut être organisé immédiatement après la fin de l'enseignement. Il en est de

même par les enseignants permanents pourvu que cela ne perturbe pas les horaires des cours établis.

Article 20 : Tout étudiant a le droit de présenter les examens deux fois le courant de l'année académique, sous réserve des dispositions de l'article 10, mais la seconde fois se situe obligatoirement pendant la seconde session d'examens. Il ne peut donc, en cas d'échec lors de l'examen en cours d'année, le présenter qu'en seconde session.

Nul ne présenter plus de quatre sessions pour une même épreuve.

Article 21 : Les examens de contrôle, autrefois prévus pour les classes de recrutement du premier cycle sont supprimés. Ils sont remplacés par les examens semestriels obligatoires pour toutes les promotions.

Article 22 : Le candidat d'une dernière année de cycle peut être autorisé par le jury, pour une raison jugée valable, à présenter séparément les examens et le mémoire ou le travail de fin d'études ; les premiers étant à achever avant la fin des sessions d'examens, le second au plus tard à la fin de l'année académique suivante. Dans ce cas, l'étudiant est délibéré séparément sur l'ensemble des cours et du stage et obtiendra comme mention soit « ajourné », soit « assimilé aux ajournés » soit « admis au mémoire/travail de fin d'études ». Un étudiant qui n'a pas réussi, à cause d'un échec pour le mémoire/travail de fin de cycle et/ou le stage peut être autorisé à représenter la ou les partie(s) concerné(e)s de l'épreuve obligatoirement dans le courant de l'année académique suivante.

Dans ce cas, il sera proclamé soit « ajourné pour le mémoire/le travail de fin de cycle », soit « ajourné pour le stage ».

L'étudiant qui ne présente pas la partie de l'épreuve concernée avant la fin de l'année académique suivante perd le bénéfice de l'ensemble de la session et redouble l'année.

Article 23 : Le résultat obtenu par l'étudiant dans une matière, au stage ou en pratique professionnelle est exprimé sous la forme d'une note chiffrée sur une échelle de 0 à 20.

L'appréciation peut être aussi qualitative. La correspondance suivante est établie entre l'appréciation qualitative et l'appréciation chiffrée :

- 18 et plus : brillant
- de 16 à 17,5 : excellent
- de 14 à 15,5 : très bien
- de 12 à 13,5 : bien
- de 10 à 11,5 : assez bien
- 10 : passable
- de 8,5 à 9,5 : insuffisant
- de 7 à 8 : médiocre
- de 5 à 6,5 : mauvais
- de 1 à 4,5 : tout à fait mauvais
- de 0 à 0,9 : nul

2. DE LA COMPOSITION DU JURY

- Article 24 :** Chaque jury est constitué des enseignants qui ont enseigné effectivement une des matières inscrites au programme de l'épreuve et les personnes qui ont été associées à cet enseignement dans la mesure où elles ont attribué personnellement une cote prise en considération pour la délibération.
- Article 25 :** Afin de mieux gérer les évaluations, le Bureau du jury est nommé au début du deuxième trimestre de chaque année académique.
- Article 26 :** Le chef d'Établissement nomme les membres du Bureau du jury sur proposition du Conseil de Faculté/Section concerné.
Les membres proposés doivent figurés parmi les enseignants qui ont effectivement assuré les cours dans la promotion concernée.
- Article 27 :** Le Bureau nommé exerce son mandat jusqu'à la clôture de la deuxième session, c'est-à-dire après l'examen et la publication des résultats des recours éventuels enregistrés lors de cette session.
- Article 28 :** Dès sa nomination, le Bureau du jury reçoit de l'Autorité Académique de la Faculté/Section de la documentation nécessaire relative aux évaluations : instructions académiques, résultats des évaluations organisées avant la nomination du Bureau, etc.
- Article 29 :** Le jury est placé sous la direction d'un Bureau composé du Président, du Secrétaire et d'un membre désigné.
Pour un auditoire de plus de 100 étudiants, il peut être nommé plusieurs Secrétaires du jury dont chacun prend en charge, sous la supervision d'un même président du jury, un groupe d'étudiants. Aucun Président du jury ne peut présider plusieurs jurys à la fois quel que soit l'effectif des étudiants d'une année d'études.
- Article 30 :** Le Bureau du jury n'a pas pour rôle de créer une nouvelle réglementation en matière d'évaluation. Dans l'accomplissement de sa mission, il applique correctement et scrupuleusement la réglementation en vigueur. Ses membres doivent fournir l'effort nécessaire pour maîtriser tout le règlement des examens.
- Article 31 :** Le Bureau du jury est chargé de préparer l'organe de veiller à leur déroulement et de traiter tous les cas particuliers qui demandent une solution rapide dans un délai qui ne dépasse pas 48heures.
- Article 32 :** Les Bureaux des jurys ou les Présidents des jurys d'une Faculté/Section ne peuvent se constituer en une instance de délibération ou se substituer au jury.
- Article 33 :** La fonction du Doyen/Chef de Section ne donne pas droit d'être automatiquement Président d'un jury. Les membres du Bureau du jury sont élus par leurs pairs lors de la séance prévue à cet effet et nommés par le Chef de l'Établissement.
- Article 34 :** Si pour un motif légitime, un membre du jury est empêché de siéger aux délibérations, la Faculté/Section ou en cas d'urgence, le jury peut

désigner un membre du corps académique pour le remplacer. Les motifs d'empêchement sont communiqués par écrit au Recteur ou Directeur Général par l'intéressé, ou à défaut, par le Président du jury. L'évaluateur suppléant doit obtenir communication des notes des travaux pratiques et des interrogations écrites, attribuées pendant l'année académique, ainsi que toutes les observations éventuelles que le titulaire empêché juge utiles.

Article 35 : Les membres du personnel scientifique peuvent, sous la responsabilité d'un membre du jury, intervenir dans la préparation, la surveillance et la correction des examens écrits et des travaux pratiques.

3. DU DEROULEMENT DES EXAMENS

Article 36 : Le Bureau de la Faculté ou de la Section fixe l'horaire, la nature des examens, les locaux des délibérations et communique ces dispositions au Chef d'Établissement pour approbation.

Article 37 : Le Bureau du jury en collaboration avec le Bureau utiles pour le déroulement normal des examens. En cas d'urgence, il peut apporter à l'horaire ou à l'ordre dans lequel les étudiants se présentent, les modifications qu'il estime opportunes. Il les communique immédiatement au Chef d'Établissement et les affiche aux valves au moins 48heures avant le déroulement dudit examen.

Article 38 : Les examens se font publiquement. Ils ont lieu dans les locaux officiels de l'Établissement ou, à titre exceptionnel, dans les locaux autorisés par l'Autorité Académique.

Article 39 : L'horaire des examens et les locaux pour les interrogations sont annoncés au moins huit jours à l'avance par le président du jury. Le calendrier des examens est affiché 10 jours avant le début des examens. Sauf dans des cas exceptionnels, aucune interrogation ne peut être organisée dans la soirée, à la fin de la semaine ou les jours fériés.

Article 40 : Lorsqu'un examen comporte une partie écrite et une partie orale, la partie écrite précède la partie orale. L'étudiant peut demander que ses examens soient entièrement par écrit. La demande justifiée doit être adressée par écrit au Président du jury avant la session d'examens.

Article 41 : Le jury juge de la nécessité ou de l'opportunité d'instaurer l'anonymat aux examens écrits en attribuant à chaque étudiant un numéro.

Article 42 : Tout étudiant a le droit de réclamer par requête écrite adressée au Président du jury pour toute partie (orale) de l'épreuve la présence d'au moins un membre du jury.

Le président du jury a le pouvoir d'imposer pour un examen, quand il le juge utile, la présence d'au moins deux membres du jury.

Nul ne peut examiner seul un conjoint, un parent ou présence d'au moins deux membres du jury est obligatoire.

Article 43 : Le mémoire ou le travail de fin de cycle est examiné par une commission de trois membres au moins désignés par le Bureau Facultaire ou de Section et chargés de lui faire rapport sur la valeur du travail.

Le travail de fin de cycle peut être défendu. Le mémoire fait obligatoirement l'objet d'une soutenance publique.

Le directeur du mémoire/travail de fin de cycle fait obligatoirement partie de la commission d'évaluation.

Article 44 : Il est impératif que le professeur titulaire du cours soit présent et prenne l'entière responsabilité de la bonne organisation et du bon déroulement de l'examen.

4. DE LA DELIBERATION

Article 45 : Pour tous les membres du jury, l'assistance aux délibérations est obligatoire. Le membre empêché expose, par écrit, au Chef d'Établissement les motifs de son absence. Il communique ses notes au Président du jury en y joignant éventuellement un commentaire.

Article 46 : Aucun jury ne peut délibérer si les $\frac{3}{4}$ au moins de ceux qui ont interrogé les étudiants de la promotion concernée ne sont pas présents.

Si ce quorum n'est pas atteint, la délibération est remise au lendemain. Après deux remises, le Recteur ou le Directeur Général est saisi et prend les mesures que l'urgence impose.

Article 47 : En même temps qu'il dépose au Bureau du jury la liste des points, le Professeur doit aussi déposer les copies d'examens et les corrigés-types de ceux-ci. Avant la convocation du jury, le Bureau du jury qui constate des vides sur la grille de délibérations vérifie la liste des points déposé par le titulaire du cours et recherche la copie de l'étudiant concerné. En cas d'erreur matérielle constatée (omission ou erreur de la transcription des points, copie non corrigée, etc.), le Bureau du jury convoque le professeur concerné et le porte à sa connaissance. Dans ce cas, le titulaire corrige la liste et signe à côté de la correction. Communication écrite signée par le Bureau du jury doit être portée à la connaissance du Secrétaire Général Académique avec copie au Professeur concerné.

Article 48 : Lors de la séance de délibération, le Bureau du jury doit au préalable porter à la connaissance du jury, avec preuves, toutes les corrections apportées.

Article 49 : Les notes attribuées par chaque examinateur sont remises en temps au Secrétaire du jury pour servir de base de discussion en délibération. Si le jury s'estime insuffisamment informé, il peut décider, à la majorité simple, de faire procéder, selon le mode qu'il détermine, à une nouvelle interrogation sur une seule ou plusieurs matière(s).

Article 50 : Avant la délibération, le Bureau du jury et le jury vérifient encore une fois toutes les cotes. Le Président établit un plan de travail, rappelle les dispositions du règlement des examens et les critères d'appréciation, etc. de sorte que la délibération se déroule dans le calme, sans lenteur inutile, ni précipitation. Avant de délibérer et ce conformément aux critères de délibération en vigueur, le jury fixe les cas limites susceptibles d'enclencher le processus de délibération, en dressant un tableau des normes à appliquer dans tous les cas semblables. Le jury statue sur les cotes de l'étudiant portées sur la grille de délibération.

Article 51 : Les jurys délibèrent collectivement. Quand les opinions sont partagées, les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de parité de voix, la solution la plus favorable à l'étudiant l'emporte.

Article 52 : Le Recteur ou le Directeur Général a le droit de participer aux délibérations des jurys. Dans ce cas, la présidence de la séance lui revient d'office.

En cas d'empêchement, le Recteur ou le Directeur Général peut déléguer son pouvoir à l'une des trois autres Autorités Académiques.

L'Autorité académique qui assiste aux délibérations limite ses interventions à faire respecter les règlements et la discipline. Elle n'a pas voix délibérative, sauf au cas où elle aurait assuré des enseignements et attribué une note prise dans la délibération.

Article 53 : L'étudiant qui n'a pas réussi est ajourné, assimilé aux ajournés ou non admissible dans la même filière d'études.

Article 54 : Si, en application de l'article 22, l'étudiant présente son travail de fin d'études ou mémoire avant la fin du premier semestre de l'année académique en cours, la délibération est considérée comme faisant partie de la deuxième session de l'année précédente.

Si, par contre, l'étudiant présente son mémoire ou son travail de fin d'études après le début du deuxième semestre, il sera délibéré lors de la première session de l'année académique en cours. Dans ce cas, l'étudiant sera de nouveau inscrit au rôle pour l'année en cours et payer les frais d'études y afférents.

Article 55 : Afin de garantir l'objectivité dans l'examen des cas où le jury est appelé à délibérer sur le résultat final, il est nécessaire de vulgariser, avant la session, les critères de délibération.

5. DES CRITERES DE DELIBERATION

5.1. Des principes de base

Article 56 : Les matières enseignées dans une filière d'études sont réparties par la Faculté ou la Section en trois catégories, à savoir :

- a) les matières de formation professionnelle ou les matières de spécialisation qui préparent l'étudiant à l'exercice futur de la profession ;

- b) les matières d'appui à la formation professionnelle ou celles qui visent à donner au candidat une information scientifique nécessaire à l'exercice futur de la profession ;
- c) les matières de formation générale ou celles qui visent à lui donner des habiletés ou des attitudes d'ordre général.

Article 57 : Le jury statue sur les cotes personnelles de l'étudiant portées sur la grille des délibérations. Il ne peut modifier celles-ci que dans le cadre d'une péréquation opérée dans les conditions définies par l'article 58 ci-dessous.

Article 58 : La péréquation consiste en un transfert de deux points maximum portées d'un cours à un autre de même pondération et de même catégorie dans le but d'alléger un échec grave ou de supprimer un échec léger.

Article 59 : Elle s'applique sur un seul cours et une seule fois sur les notes non pondérées. Les points à ajouter par péréquation sont indivisibles et ne peuvent être utilisés pour supprimer ou alléger plus d'un échec.

Article 60 : Lorsque les notes obtenues aux examens et aux travaux annuels (travaux pratiques, interrogations) sont fusionnées ou reprises sur la grille de délibération, la péréquation intervient en faveur de la note globale.

Article 61 : Est considéré comme échec léger, toute note équivalente à 8 ou 9 sur 20, et comme échec grave, toute note inférieure à 8 sur 20.

Article 62 : Dans la cotation, l'examineur exprime la cote finale obtenue par l'étudiant au multiple de 0,5.

Article 63 : Les critères de délibération sont contraignants ou obligatoires et immuables quelle que soit la session. La délibération se fait obligatoirement par péréquation et à l'intérieur de la même catégorie des matières.

Si la péréquation ne peut fonctionner dans le cas d'un seul échec grave, le jury fait procéder séance tenante à une nouvelle évaluation de l'étudiant.

Le professeur titulaire du cours concerné et un autre dont le cours a des affinités, composent le jury de cette réévaluation. Si la note obtenue demeure inférieure à 10 points sur 20, l'étudiant reste « ajourné ».

Article 64 : Le nombre d'échecs susceptibles d'enclencher le processus de délibération est fixé à l'entier de la division du nombre des matières par 5.

5.2. Des cas de réussite automatique

Article 65 : L'étudiant qui obtient la moitié des points dans chacune des branches a réussi.

5.3. Des cas délibérables

Article 66 : Le résultat de l'étudiant qui n'a pas obtenu la moitié de points dans toutes les branches, mais qui a obtenu la moitié des points sur l'ensemble

de l'épreuve est soumis à la délibération et à la décision est acquise au regard des critères de délibération.

Article 67 : Après l'application de la péréquation, aucun échec grave, dans toutes les matières, ne peut être admis pour le passage d'un étudiant d'une année à une autre

Article 68 : Dans les matières relevant de la première catégorie, un échec léger peut être toléré.

Article 69 : Dans les matières relevant de la deuxième et de la troisième catégorie, a réussi

- a) l'étudiant dont la moyenne générale se situe entre 50% et 54,99% et qui a un seul échec léger ;
- b) l'étudiant dont la moyenne générale se situe entre 55% et 59,99% et qui a un ou deux échec(s) léger(s)
- c) l'étudiant dont la moyenne générale est d'au moins 60% et qui a tout au plus trois échecs légers.

Article 70 : Après délibération sur ses résultats, l'étudiant qui a réussi obtient l'une des mentions ci-après :

- **satisfaction (S)** : si le résultat global est d'au moins 50% et inférieur à 70% des points ;
- **distinction (D)** : si le résultat global est d'au moins 70% et inférieur à 80% des points ;
- **grande distinction (GD)** : si le résultat global est d'au moins 80% et inférieur à 90% des points ;
- **la plus grande distinction (PGD)** : si le résultat global est d'au moins 90% des points.

5.4. Des critères d'ajournement automatique

Article 71 : Est ajourné automatiquement :

- a) l'étudiant qui n'a pas obtenu au moins 50% des points sur l'ensemble des matières ;
- b) l'étudiant qui a un échec grave après l'application de la péréquation.

Article 72 : L'étudiant qui n'a pas réussi est :

- **ajourné** si le résultat global est de 40% des points au moins ;
- **assimilé aux ajournés** : s'il n'a pas présenté toutes les parties de l'épreuve pour une raison
- **non admissible dans la même filière d'études (NAF)** : si le résultat global est inférieur à 40% des points ;
- **assimilé aux non admissibles dans la même filière d'études (ANAF)** : s'il n'a pas présenté une partie ou toutes les parties de l'épreuve pour des raisons jugées non valables par le jury ou qui s'est absenté à une ou plusieurs parties de l'épreuve sans avoir prévenu au préalable par écrit le Bureau du jury.

Article 73 : L'étudiant qui, après délibération est proclamé « ajourné » est dispensé de représenter, en seconde session, les matières dans lesquelles il a obtenu au moins 10/20.

Ces cotes seront intégrées d'office dans les résultats de la délibération suivante et ceux qui les ont attribuées auront voix délibérative dans cette délibération.

Le Président du jury fait part aux étudiants intéressés, par voie d'affichage aux valves dans les trois jours après la délibération, des examens dont ils sont dispensés.

Article 74 : Dans le cas où une erreur matérielle aurait été commise, ni le Président du jury ni le Secrétaire du jury, ni le Comité de Gestion ni un quelconque organe ou une quelconque institution ne sont autorisés à apporter une modification à la décision du jury ; elle doit être faite par le jury même, consignée dans le registre de délibération et signée par les trois membres du Bureau.

De telles corrections doivent être portées par écrit à la connaissance des Autorités Académiques.

Article 75 : Aucun résultat chiffré ne peut entraîner automatiquement l'échec de l'étudiant et aucun professeur n'a le droit de s'opposer, seul, à la réussite d'un étudiant.

Cependant, lors de la délibération le jury peut prendre en considération l'importance qu'il attache à une matière déterminée compte tenu de la finalité de l'enseignement.

Un étudiant peut ainsi échouer pour insuffisance très grave dans une seule matière considérée comme essentielle à sa formation.

5.5. De la publication des résultats

Article 76 : Le Président du jury proclame en séance publique les résultats avec mention. Les résultats obtenus en chaque matière sont communiqués aux étudiants par le Secrétaire du jury. Chaque étudiant doit le contacter individuellement.

La communication des résultats aux étudiants est particulièrement importante à la fin de la première session d'examens. Elle est l'occasion tout indiquée pour donner des conseils sur la manière de préparer la seconde session d'examens.

Article 77 : Le Secrétaire du jury consigne dans un registre les procès-verbaux des opérations du jury. Les procès-verbaux motivent les décisions prises pour les cas litigieux. Ils doivent être signés par les membres du jury. Les registres sont conservés par les soins du Doyen de la Faculté ou du Chef de Section.

Article 78 : Après la proclamation des résultats, tous les professeurs se tiennent encore à la disposition des étudiants suivant un horaire fixé par les Doyens/Chefs de Section.

Article 79 : Les réclamations éventuelles devront être introduites endéans les trois jours qui suivent la communication officielle des résultats.

5.6. De la fraude et des sanctions

Article 80 : En cas de fraude dûment constatée par l'examineur ou le surveillant, la procédure suivante doit être suivie :

- la personne qui constate la fraude prévient immédiatement l'intéressé ;
 - elle dresse un procès-verbal, le signe et le fait contresigner par au moins deux témoins et par le contrevenant lui-même ;
 - elle demande à ce dernier de se mettre à la disposition du Président du jury ;
 - le procès-verbal signé par celui qui constate la fraude et le contrevenant est transmis le jour même au Président du jury qui convoque le Bureau du jury endéans les 24 heures ;
 - le Bureau du jury convoque l'étudiant et l'entend ;
 - le Bureau du jury fait son rapport et l'une des sanctions suivantes est appliquée :
 - l'annulation de l'examen concerné ;
 - l'annulation de toute l'épreuve de la session ;
 - l'exclusion des épreuves de l'année académique en cours ;
 - l'exclusion de l'Établissement.
- La décision est prise suivant la gravité des faits :
- les deux premières décisions sont prises par le Bureau du jury.
 - la troisième par le jury et
 - quatrième par le Comité de Gestion.

5.7. De la gestion des copies des travaux pratiques (T.P.), des travaux dirigés (T.D.) cotés, des interrogations et des examens

Article 81 : L'étudiant conserve soigneusement toutes les copies des travaux pratiques, des travaux dirigés cotés, et des interrogations. Les évaluateurs doivent le lui rappeler constamment.

Il reçoit de la faculté ou de la Section une fiche d'examens indiquant

- son identité : nom et post (pré) noms, matricule, année d'études, Département ;
- sur la première ligne d'un tableau à double entrée : la date, la matière, les heures (début et fin d'examens), la signature de l'étudiant, la (les) signature(s) de(s) surveillant(s).

Article 82 : En cas de fraude impliquant un corps étranger (mercenaire) qui se présente à une épreuve en lieu et place d'un étudiant, l'étudiant doit être exclu définitivement de l'Établissement et mis à la disposition de la justice au même titre que l'intrus quel que soit son statut.

Article 83 : En cas de fraude favorisée par un membre du personnel, sans préjudice des poursuites judiciaires, ce dernier est sanctionné au statut du personnel.

Article 84 : La présentation de la fiche d'examens au début et à la fin d'un examen est obligatoire.

Article 85 : Le Bureau du jury

- affecte un nombre suffisant de surveillants à chaque salle d'examens ;
- remet à chaque équipe des surveillants la liste alphabétique exhaustive des étudiants inscrits à la session d'examens ;
- répartit les étudiants en groupes réduits lorsque leur nombre est grand.

Article 86 : Le surveillant

- reçoit la copie d'examens de l'étudiant,
- lui fait signer la fiche d'examens,
- la signe et coche le nom de l'étudiant sur la liste alphabétique reçue ;
- compare le nombre des copies rassemblées à celui des noms cochés ;
- dresse le procès-verbal du déroulement de l'examen en y indiquant les incidents observés ;
- restitue à chaque étudiant sa fiche d'examens sauf pour des cas litigieux ;
- remet au titulaire du cours faisant l'objet d'examen le procès-verbal, les copies d'examen, la liste alphabétique des noms cochés et les fiches d'examens des cas litigieux.

Article 87 : Le titulaire du cours

- manipule et conserve avec soin les copies d'examens pour éviter de les perdre ;
- les dépose au Bureau du jury en même temps que la liste des points et le corrigé-type de l'examen ;
- s'assure, avant de transmettre au Bureau du jury la liste des points que chaque nom est coché sur la liste alphabétique sur la liste alphabétique de surveillance, qu'il n'y a pas de litige et que chaque a une note. Le Bureau du jury, contre un récépissé, met à la disposition du jury les copies d'examens pour vérification en cas de réclamation.

Article 88 : A la deuxième session, dans le cas d'un examen à représenter, la reconduction de la note dite meilleure est formellement interdite. La note des travaux annuels de la première session est reconduite comme telle.

5.8. Des recours

Article 89 : Dans les 72 heures qui suivent la publication officielle des résultats, l'étudiant qui s'estime lésé est en droit d'introduire un recours auprès du Président du jury.

Dépassé ce délai réglementaire, aucun recours ne doit être introduit par l'étudiant, ni accepté par le Bureau du jury.

Article 90 : Le recours porte, chaque fois, sur une note et un cours bien précis.

Article 91 : Font l'objet d'un recours :

- la transcription erronée des cotes par l'enseignant ou le secrétaire du jury ;
- le calcul erroné des cotes ;
- l'omission des cotes sur la grille de délibération ;
- l'omission de correction des copies ;
- la perte des copies par l'enseignant ;

- la non transmission des cotes au jury ;
- l'identification confuse des copies.

Le jury est incompetent pour connaître de tout recours basé sur des éléments non vérifiables. Le cas échéant, le jury s'en remet à l'Autorité Académique hiérarchique compétente.

Article 92 : L'examen des recours des étudiants est de la compétence exclusive du jury. Aucune Autorité Académique hiérarchique (Autorité Académique, Conseil d'Administration, Ministère) ne peut être saisi ni s'en saisir.

Article 93 : Un communiqué affiché aux valves, 72 heures après la publication des résultats, clôture définitivement l'introduction des recours. Une copie du communiqué est réservée au Secrétaire Général Académique de l'Établissement et au Bureau de la Faculté/Section.

Article 94 : Le recours de même que le formulaire de recours sont gratuits.

Article 95 : Dès le jour de la publication officielle des résultats des examens de la session concernée, les enseignants se mettent à la disposition des étudiants et du jury pour un meilleur traitement des recours éventuels portant sur les enseignements.

Article 96 : Le jour suivant l'expiration du délai d'enregistrement des requêtes des étudiants et du jury pour un meilleur traitement des recours éventuels portant sur leurs enseignements.

Article 97 : Le jury siège dans les 24 heures qui suivent sa convocation. Un procès-verbal ad hoc est dressé après les délibérations.

Article 98 : Les résultats définitifs des délibérations du jury sont immédiatement communiqués aux intéressés par voie d'affichage. Les conclusions ainsi rendues publiques clôturent définitivement la session d'examens concernée et ne doivent plus faire l'objet d'un autre recours.

Article 99 : La fin de la période de recours est sanctionnée par un communiqué officiel du jury signé conjointement par le Président et le Secrétaire. Une copie du communiqué est transmise au Secrétaire Général Académique et à la Faculté/Section.

Article 100 : Chaque enseignant doit faire consciencieusement son travail afin d'éviter au maximum les occasions des recours. Tout enseignant qui serait responsable de nombreuses erreurs matérielles ou de nombreux recours fondés doit être sanctionné sévèrement conformément au barème des sanctions prévues par le Statut du personnel de l'Enseignement Supérieur et Universitaire. Il en est de même des membres du jury qui, par négligence, occasionneraient de nombreux recours.

Article 101 : Le rejet en bloc, sans examen préalable, des recours des étudiants constitue une faute professionnelle.

L'enseignant qui ne répond pas aux recours d'un étudiant parce qu'il a perdu les copies d'examens de celui-ci ou qu'il les a mal corrigées commet une faute professionnelle grave et doit être aussi puni sévèrement.

Article 102 : L'étudiant qui accuse faussement l'enseignant de perte de copie ou de mauvaise correction, qui négocie sa réussite en prétextant une « erreur matérielle », doit être définitivement exclu de l'Établissement.

Article 103 : L'enseignant et l'étudiant impliqués dans les recours de complaisance ou dans le marchandage des cotes seront sanctionnés conformément aux dispositions du Statut du personnel de l'Enseignement Supérieur et Universitaire et du Règlement des étudiants.

Il en est de même de l'Autorité Académique qui protège ou qui ne sanctionne pas négativement les enseignants ou les étudiants coupables de comportements répréhensibles ou encore qui empiète sur les attributions du jury ou qui interfère sur ses décisions.

Est aussi sanctionné tout membre du Bureau du jury qui abuse de sa position pour favoriser la réussite ou provoquer l'échec d'un étudiant.

Article 104 : Nonobstant les sanctions spécifiques prévues par les dispositions particulières relatives au Personnel de l'Enseignement Supérieur et Universitaire et aux étudiants en cas de fautes ou de manquements graves aux devoirs de leur état, les sanctions ci-après sont applicables :

- a) à l'égard des étudiants :
 - o l'annulation de l'examen,
 - o l'annulation de la session,
 - o l'exclusion temporaire de l'Établissement,
 - o l'exclusion définitive de l'Établissement,
 - o l'exclusion définitive de l'Enseignement Supérieur et Universitaire ;
- b) à l'égard des enseignants ou de tout autre membre du personnel de l'Enseignement Supérieur et Universitaire :
 - o le blâme,
 - o la mise à pied,
 - o le retrait de cours,
 - o la démission d'office,
 - o la révocation.

5.9. Du rapport de l'organisation des sessions d'examens

A la fin de chaque session, chaque Établissement rédige un rapport sur l'organisation des examens de la session.

Ce rapport comprendra, entre autres, les points suivants :

- 1) les dispositions prises pour le déroulement des examens de la session ;
- 2) les statistiques sur les résultats de la session, par option et par année d'études ;
- 3) le déroulement des interrogations : l'établissement des horaires, le respect des horaires établis, l'organisation des examens ;
- 4) le comportement des examinateurs : conscience professionnelle, régularité et intégrité ;
- 5) les mesures disciplinaires et les sanctions prises contre les enseignants coupables ;

- 6) le déroulement des délibérations : présence des membres
- 7) le comportement des étudiants : régularité, discipline, etc.
- 8) quant aux fraudes aux examens, indiquer les cas rencontrés et signaler pour chaque cas les sanctions prises ;
- 9) le déroulement de la proclamation des résultats et de la cérémonie de la collation des grades académiques ;
- 10) les diplômes : ont-ils été commandés, imprimés, rédigés et signés ?

5.10. De la formule de proclamation des résultats (1^{er} et 2^{ème} cycles) par le Doyen de la Faculté/Chef de Section ou le Président du Bureau du jury

Le jury chargé de l'organisation des épreuves de fin d'études de (Licence, Ingénieur Agronome, Pharmacien, Docteur en ...) a reçu les examens de ... candidats.

Après délibération à huis clos, le jury a pris les décisions suivantes :

- ont réussi avec Grande Distinction : ...
- ont réussi avec Distinction : ...
- ont réussi avec Satisfaction : ...
- sont ajournés : ...

Ainsi :

1. ont réussi avec Grande Distinction :
 - 1) ...
 - 2) ...
 - 3) ...
2. ont réussi avec Distinction :
 - 1) ...
 - 2) ...
 - 3) ...
3. ont réussi avec Satisfaction :
 - 1) ...
 - 2) ...
 - 3) ...
4. sont ajournés :
 - 1) ...
 - 2) ...
 - 3) ...

Les prescriptions de l'Ordonnance-Loi n° 81-026, 027 et 028 du 03 octobre 1981, telles que modifiées et complétées à ce jour, relatives à la collation des grades académiques dans les Universités, les Instituts Supérieurs Pédagogiques ou dans les Instituts Supérieurs Techniques étant rigoureusement respectées, nous invitons le Recteur/le Directeur Général à bien vouloir conférer le grade de (Licencié, Ingénieur Civil, Pharmacien, Docteur en Médecine, etc.) aux candidats précités.

Fait à le

Le Doyen de la Faculté de/le Chef de Section/le Président du jury

5.11. De la formule de collation du grade

Nous, Professeur ... Recteur/Directeur Général de

Vu le procès-verbal du jury chargé de procéder aux examens de

.....

Attendu que toutes les prescriptions de l'Ordonnance-Loi n°
.....du, telle que modifiée et complétée à ce jour,
relative à la collation des grades académiques ont été
respectées ; relative à la collation des grades académiques ont
été respectées ;

Conférons aux candidats précités le grade de
.....

Ces candidats ont la jouissance de tous les droits attachés au
grade académique obtenu conformément à l'Ordonnance-Loi
précitée.

Fait à le



FACULTE DE SCIENCES AGRONOMIQUES



“ La formation devant être le socle de la réforme agricole dans laquelle se lance depuis peu la République démocratique du Congo, l’Université joue son rôle de service à la communauté à travers la formation des ingénieurs agronomes influents dans leur domaine. En vue de donner une valeur ajoutée aux denrées alimentaires et rencontrer la préoccupation du gouvernement dans ce domaine (...)

”

Première année de baccalauréat en **Agronomie Alimentaire**

Intitulés des UE/ EC	CMI	TD	TP	Total	ECTS	
					EC	UE
Mathématiques appliquées	30	10	5	45		3
Informatique et initiation à la programmation	15	15	15	45		3
Physique appliquée	45	30	15	90		6
Chimie générale	45	30	15	90		6
Biologie						
Biologie végétale	15	10	5	30	2	6
Biologie générale	15	10	5	30	2	
Biologie animale	15	10	5	30	2	
Anglais Technique I	30	10	5	45		3
Statistique descriptive	30	10	5	45	2	2
Economie politique	30	10	5	45		3
chimie organique	30	10	5	45		3
Technologie agricole	30	10	5	45		3
Microbiologie générale	30	10	5	45		3
Production végétale durable						
Anatomie et physiologie végétale	15	10	5	30	2	6
Production végétale durable	24	15	6	45	3	
Stage d'imprégnation	6	5	4	15	1	
Comptabilité générale et agricole	30	10	5	45		3
Science du sol	30	10	5	45		3
Production animale durable						
Production animale durable	20	7	3	30	2	3
Stage d'imprégnation	10	3	2	15	1	
Anatomie et physiologie animale	30	10	5	45		3

Première année de baccalauréat en **Production Végétale**

Intitulés des UE/EC	CMI	TD	TP	Total	ECTS	
					EC	UE
Mathématiques appliquées	30	10	5	45		3
Informatique et initiation à la programmation	15	15	15	45		3
Physique appliquée	45	30	15	90		6
Chimie générale	45	30	15	90		6
Biologie						

Biologie végétale	15	10	5	30	2	6
Biologie générale	15	10	5	30	2	
Biologie animale	15	10	5	30	2	
Anglais Technique I	30	10	5	45		3
Statistique descriptive	30	10	5	45	2	3
Economie politique	30	10	5	45		3
Chimie organique	30	10	5	45		3
Technologie agricole	30	10	5	45		3
Microbiologie générale	30	10	5	45		3
Production végétale durable						
Anatomie et physiologie végétale	15	10	5	30	2	6
Production végétale durable	24	15	6	45	3	
Stage d'imprégnation	6	5	4	15	1	
Comptabilité générale et agricole	30	10	5	45		3
Science du sol	30	10	5	45		3
Production animale durable						
Production animale durable	20	7	3	30	2	3
Stage d'imprégnation	10	3	2	15	1	
Anatomie et physiologie animale	30	10	5	45		3

Première année de baccalauréat en **GSEA**

Intitulés des UE/EC	CMI	TD	TP	Total	ECTS	
					EC	UE
Mathématiques appliquées	30	10	5	45		3
Informatique et initiation à la programmation	15	15	15	45		3
Physique appliquée	45	30	15	90		6
Chimie générale	45	30	15	90		6
Biologie						
Biologie végétale	15	10	5	30	2	6
Biologie générale	15	10	5	30	2	
Biologie animale	15	10	5	30	2	
Anglais Technique I	30	10	5	45		3
Statistique descriptive	30	10	5	45	2	3
Ecologie générale	30	10	5	45		3
Chimie organique	30	10	5	45		3
Géologie, géomorphologie et minéralogie	30	10	5	45		3
Pédologie et conservation des sols	30	10	5	45		3

Physique du sol	30	10	5	45		3
Climatologie et agrométéorologie	30	10	5	45		3
Production végétale durable						
Anatomie et physiologie végétale	15	10	5	30	2	6
Production végétale durable	24	15	6	45	3	
Stage d'imprégnation	6	5	4	15	1	
Gestion des déchets et pollution environnementale	45	30	15	90		6
Ecologie appliquée						
Biolclimatologie	30	10	5	45	3	6
Ecologie	30	10	5	45	3	
Stage d'imprégnation en production végétale	30	10	5	45		3
Chimie analytique	30	10	5	45		3
Systématiques des plantes	30	10	5	45		3
Microbiologie générale	30	10	5	45		3
Biochimie	45	30	15	90		6
Communication scientifique	30	10	5	45		3
Anglais Technique II	30	10	5	45		3
Génétique	30	10	5	45		3
Conservation des aliments	30	10	5	45		3
Nutrition des plantes	30	10	5	45		3
Système d'exploitation agricole intégré	30	10	5	45		3
Contrôle de qualité en agroécologie	30	10	5	45		3
Technologie agricole	30	10	5	45		3
Horticulture et cultures vivrières	45	30	15	90		6
Production aquacole	30	10	5	45		3
Ressources phytogénétiques	30	10	5	45		3
Production intégrée des cultures	45	15	15	75		5

Première année de baccalauréat en **GBF**

Intitulés des UE/EC	CMI	TD	TP	Total	ECTS	
					EC	UE
Mathématiques appliquées	30	10	5	45		3
Informatique et initiation à la programmation	15	15	15	45		3
Physique appliquée	45	30	15	90		6

Chimie générale	45	30	15	90		6
Biologie						
Biologie végétale	15	10	5	30	2	6
Biologie générale	15	10	5	30	2	
Biologie animale	15	10	5	30	2	
Anglais Technique I	30	10	5	45		3
Statistique descriptive	30	10	5	45	2	3
Ecologie générale	30	10	5	45		3
Physiologie générale	30	10	5	45		3
Dendrométrie et inventaire forestier	30	10	5	45		3
Sylviculture et biologie du bois	45	30	15	90		6
Pédologie et conservation des sols	30	10	5	45		3
Climatologie et agrométéorologie	30	10	5	45		3
Géologie, géomorphologie et minéralogie	30	10	5	45		3
Stage d'imprégnation en gestion des forêts	30	10	5	45		3
Biosytématique, bioscologie et biogéographie	30	10	5	45		3

Deuxième année de baccalauréat en **GSEA**

Intitulés des UE/EC	CMI	TD	TP	Total	ECTS	
					EC	UE
Hydraulique générale, irrigation et drainage	45	30	15	90		6
Hydrologie et Hydrogéologie	45	30	15	90		6
Contrôle qualité en GRNR						
Analyse du sol et de l'eau	30	20	10	60	4	6
Politique et gouvernance environnementales	15	10	5	30	2	
Anglais Technique I	30	10	5	45		3
Changements climatiques	30	10	5	45		3
Communication scientifique	30	10	5	45		3
Cartographie et topométrie	30	10	5	45		3
Chimie et microbiologie de l'eau	30	10	5	45		3
Stage d'imprégnation	30	10	5	45		3
Systèmes d'information géographique	30	10	5	45		3
Etudes d'impacts environnementaux et sociaux	30	10	5	45		3

Fertilisation des sols	45	30	15	90		6
Traitement et épuration de l'eau	45	30	15	90		6
Energies nouvelles et renouvelables	30	10	5	45		3
Cartographie et affectation des sols	30	10	5	45		3

Deuxième année de baccalauréat en **GBF**

Intitulés des UE/EC	CMI	TD	TP	Total	ECTS	
					EC	UE
Ecosystèmes tropicaux et services écosystémiques	30	10	5	45		3
Aménagement forestier multifonctionnel						
Aménagement des écosystèmes	15	10	5	30		6
Aménagement forestier	15	10	5	30		
Opérations forestières	15	10	5	30		
Gestion des ressources phyto et zoo génétiques	45	30	15	90		6
Contrôle qualité en GRNR						
Contrôle forestier et faunique	15	10	5	30		6
Certification forestière	15	10	5	30		
Politique et gouvernance environnementale	15	10	5	30		
Changements climatiques	30	10	5	45		3
Communication scientifique	30	10	5	45		3
Anglais Technique I	30	10	5	45		3
Cartographie et topométrie	30	10	5	45		3
Gestion des aires protégées et écotourisme	30	10	5	45		3
Hydrologie et gestion des écosystèmes aquatiques	30	10	5	45		3
Systèmes d'information géographique	30	10	5	45		3
Etude d'impacts environnementaux et sociaux	30	10	5	45		3
Foresterie sociale et savoirs endogènes	30	10	5	45		3
Stage d'imprégnation en gestion de la biodiversité	30	10	5	45		3
Agroforesterie, Bioprospection et gestion des PFNLs	45	30	15	90		6
Energies renouvelables	30	10	5	45		3
Télétection	30	10	5	45		3

Troisième année de graduat (G3) en **Agronomie (Tous)**

N°	Intitulés des cours	VOLUME HORAIRE		
		Théorie	Pratique	Total
1	Phytopathologie générale	30	15	45
2	Biométrie, Statistique et principes d'expérimentation	45	30	75
3	Entomologie générale	30	15	45
4	Phytotechnie spéciale	60	30	90
5	Usinage des produits agricoles	30	15	45
6	Mécanique des fluides et hydraulique générale et rurale	30	15	45
7	Techniques d'Amélioration et Conservation des Sols	30	15	45
8	Vulgarisation	30	0	30
9	Stage	0	135	135
10	Sylviculture et agroforesterie	30	15	45
11	Agrostologie et cultures fourragères	30	15	45
12	Zootecnie générale et spéciale	45	15	60
13	Anglais	45	0	45
14	Chimie analytique et Physique	30	15	45
15	Biochimie descriptive et dynamique	45	30	75
16	TFC	0	150	150

Première année d'Ingénieur (Ir1) en **Phytotechnie**

N°	Intitulés des cours	VOLUME HORAIRE		
		Théorie	Pratique	Total
1	Phytosociologie et phytogéographie	45	15	60
2	Biologie du sol	45	15	60
3	Fertilisation et nutrition des plantes	45	15	60
4	Informatique & Programmation	30	15	45
5	Horticulture	30	15	45
6	Anglais technique	30	15	45
7	Malherbologie	15	15	30
8	Impacts environnementaux	30	15	45
9	Entomologie spéciale	30	15	45
10	Génétique et biotechnologie	45	30	75
11	Défense des végétaux	45	30	75
12	Recherches opérationnelles	15	15	30
13	Gestion des exploitations agricoles	30	15	45
14	Agrostologie et cultures fourragères	30	15	45
15	Théorie de la production agricole	30	15	45
16	Amélioration générale des plantes	45	15	60
17	Photogrametrie et photointerpretation	30	15	45

18	Téledétection,	15	15	30
19	Phytopathologie spéciale	30	15	45

Première année d'Ingénieur (I1) en **Sciences du Sol**

N°	Intitulés des cours	VOLUME HORAIRE		
		Théorie	Pratique	Total
1	Phytosociologie et phytogéographie	45	15	60
2	Biologie du sol	45	15	60
3	Fertilisation et nutrition des plantes	45	15	60
4	Informatique et programmation	30	15	45
5	Physique du sol	30	15	45
6	Chimie organique analytique	45	15	60
7	Impacts environnementaux	30	15	45
8	Aménagement du territoire et des bassins versants	45	30	75
9	Téledétection,	15	15	30
10	Photogrammétrie et photo-interprétation	30	15	45
11	Anglais technique	30	15	45
12	Cartographie, classification et aptitudes des sols	45	30	75
13	Hydrologie, Hydrochimie et Hydrogéologie	45	30	75
14	Systèmes d'information géographique	30	15	45
15	Chimie minérale analytique	15	15	30
16	Chimie des colloïdes	15	15	30
17	Chimie du sol	45	15	60
18	Théorie de la production agricole	30	15	45
19	Gestion des exploitations agricoles	30	15	45

Première année d'Ingénieur (I1) en **Eaux et Forêts**

N°	Intitulés des cours	VOLUME HORAIRE		
		Théorie	Pratique	Total
1	Biologie du sol	45	15	60
2	Dendrologie (Systématique des arbres forestiers)	45	15	60
3	Informatique et programmation	30	15	45
4	Pathologie forestière	30	15	45
5	Entomologie forestière	30	15	45
6	Impacts environnementaux	30	15	45
7	Anglais technique	15	15	30
8	Inventaires forestiers	45	15	60
9	Les sciences du bois : Anatomie, Chimie et Technologie du bois	45	30	75
10	Téledétection,	15	15	30
11	Photogrammétrie et photo-interprétation	30	15	45

12	Aménagement du territoire et des bassins versants	45	30	75
13	Sylviculture appliquée	30	15	45
14	Dendrométrie (Estimation forestière)	45	30	75
15	Hydrologie, Hydrochimie et Hydrogéologie	45	30	75
16	Système d'Information Géographique	30	15	45
17	Exploitation forestière	45	30	75
18	GEA	30	15	45

Deuxième année d'Ingénieur (I_r2) en **Phytotechnie**

N°	Intitulés des cours	VOLUME HORAIRE		
		Théorie	Pratique	Total
1	Méthode de la Recherche Scientifique	30	15	45
2	Questions Spéciales de Défense des végétaux	15	15	30
3	Ethique socio-économique	15	0	15
4	Amélioration spéciale des plantes	30	15	45
5	Systèmes agraires	30	15	45
6	Mécanisation agricole	15	15	30
7	Génie rural	30	15	45
8	Planification et évaluation des projets	30	15	45
9	Transformation des produits agricoles	30	15	45
10	Législation agricole et environnementale	45	0	45
11	Stage	0	135	135
12	Gestion des ressources naturelles	15	0	15
13	Anglais technique	30	15	45
14	Cultures ornementales et aménagement des paysages	30	30	60
15	Questions Spéciales des cultures hors sols et sans abris	15	15	30
16	Ecologie végétale appliquée	30	15	45
17	Hydrologie agricole	15	15	30
18	Questions Spéciales de Sélection des plantes	30	15	45
19	Mémoire	0	150	150

Deuxième année d'Ingénieur (I_r2) en **Sciences du Sol**

N°	Intitulés des cours	VOLUME HORAIRE		
		Théorie	Pratique	Total
1	Méthodologie de la recherche	30	15	45
2	Ethique et déontologie professionnelle	0	15	15
3	Planification, préparation et évaluation des projets agricoles	30	15	45
4	Technologie des engrais	30	15	45
5	Microbiologie du sol	30	30	60
6	Méthodes spéciales d'analyse	30	30	60

7	Stage	0	135	135
8	Questions spéciales des sciences du sol	30	30	60
9	Législation agricole et environnementale	30	15	45
10	Anglais technique	30	15	45
11	Recherches opérationnelles	15	15	30
12	Cristallographie et minéralogie des argiles	30	15	45
13	Pédologie régionale	30	15	45
14	Mémoire	0	150	150

Deuxième année d'Ingénieur (Ir2) en **Eaux et Forêts**

N°	Intitulés des cours	VOLUME HORAIRE		
		Théorie	Pratique	Total
1	Phytosociologie, Phytogéographie	30	30	60
2	Méthode de la Recherche Scientifique	30	15	45
3	Préparation et évaluation des projets	30	15	45
4	Ethique et déontologie professionnelle	15	0	15
5	Ecosystèmes forestiers et gestion des aires protégées	45	45	90
6	Stage	0	135	135
7	Economie de l'environnement	30	15	45
8	Questions spéciales forestières	45	30	75
9	Législation agricole et environnementale	30	15	45
10	Recherche opérationnelle	15	15	30
11	Anglais technique	30	15	45
12	Aménagement, gestion des forêts et certification du bois	45	30	75
13	Amélioration des arbres forestiers	30	15	45
14	Politique et Administration des forêts	30	0	30
15	Industrie forestière	45	30	75
16	Mémoire	0	150	150



FACULTE DE POLYTECHNIQUE

ECOLE D'ARCHITECTURE & URBANISME



“ (...) besoin d’architectes et urbanistes bien formés et donc des compétences nécessaires pour repenser, reconfigurer, réorganiser les milieux urbains et les modèles architecturaux actuels sur base de l’histoire et de la culture locales, confrontées à la mondialisation. Ces compétences devraient favoriser dans la mesure du possible l’utilisation de matériaux de construction locaux, une typologie adaptée en tenant compte des conditions environnementales spécifiques pour l’éco construction et un développement urbain durable.

”

Intitulé de l'enseignement	Crédit		Volume horaire		
	UE	EC	CMI	TD	TP
ANNEE PREPARATOIRE EN ARCHITECTURE ET URBANISME					
Algèbre	3		25	25	25
Analyse mathématique	3		25	25	25
Arithmétique	2		25	25	
Expression orale et écrite	3		25	25	25
Géographie	1,5		12,5	25	
Informatique 1	1,5		12,5	25	
Initiation à l'architecture et à l'urbanisme	2		25	25	
Physique	4		40	10	30
Histoire de l'art	2		35	15	
Trigonométrie	3		25	25	25
Valeurs, Principes et Symboles de la République	3		30	20	25
Anglais	2		25	25	
Calcul numérique	2		25	25	
Chimie	1,5		12,5	25	
Eléments fondamentaux de la géométrie	1,5		12,5	25	
Géométrie descriptive	3		25	25	25
Introduction à la géométrie différentielle	3		25	25	25
Dessin technique	2		15	35	
Informatique 2	1,5		12,5	25	
Esthétique	1,5		12,5	25	
Initiation aux projets	2		15	25	
Croquis (art plastique)	2		15	25	

PREMIERE ANNEE DE BACCALAUREAT					
Projet	6				
Initiation à l'étude des projets 1		6	30	30	30
Représentation	10				
Traitement de textes et images par ordinateur (office)		3	15	15	15
Croquis 1		3	15	15	15
Géométrie descriptive		4	30	15	15
Techniques et structures	8				
Technique 1 : Construction et équipement		4	30		30
Structure 1		4	30		30
Sciences humaines	6				
Anglais technique		3	30		15
Histoire des cultures congolaises-étude pratique des cultures congolaises		3	30		15

Projet	2	9			
Composition			3	30	15
Initiation à l'étude des projets 2			6	30	30

Patrimoine	2	3				
Architecture vernaculaire, coliniale et patrimoine			3	30		15
Urbanisme	2	3				
Introduction à l'architecture et urbanisme			3	30		15
Techniques et structures	2	7				
Mathématiques appliquées			4	30	15	15
Introduction à la chimie et à la technologie des matériaux 2			3	45		15
Sciences humaines	2	3				
Philosophie et logique			3	30		15
Stage		5				125

DEUXIEME ANNEE DE BACCALAUREAT						
Projet	9					
Etude des projets 1		6		45		45
Rédaction du cahier spécial des charges		3	15	15		15
Représentation	9					
Dessin et conception assisté par ordinateur (logiciel de CAD)		3	15	15		15
Croquis 2		3		30		15
Topographie		3	15	15		15
Histoire et théorie	3					
Histoire de l'architecture		3	30			15
Urbanisme	6					
Urbanisme 2 : aménagement des unités de voisinage		3	15	15		15
Ecologie et développement durable		3	30			15
Mémoire	3					
Méthodologie et initiation à la recherche scientifique		3	30			15
COMPLEMENTS COURS DEUXIEME ANNEE DE BACCALAUREAT						
Technique1 : Equipement		2	15	0		20
Histoire des cultures congolaises-étude pratique des cultures congolaises		1	15	0		0
Histoire de l'art		2	30	0		10
Projet	6					
Etude des projets 2		6		45		45
Techniques et structures	10					
Technologie des matériaux 2		3	30			15
Technique 2: construction 2 et équipements collectifs		4	30	15		15
Structure 2: Stabilité et RDM		3	15	15		15
Sciences humaines	6					
Géographie-démographie et géographie urbaine		3	30			15
Anglais technique		3	30			15
Stage	8					
Stage de chantier		8				200
Architecture vernaculaire, coliniale et patrimoine		2	15	0		20
Introduction à l'architecture et urbanisme		2	15			20
Philosophie et Logique		3	30			15

TROISIEME ANNEE DE BACCALAUREAT			
Anglais	0	30	30
Arts associés et Esthétique	30	0	30
Béton armé (dimensionnement)	30	30	60
Esquisse rapide	0	30	30
Etude approfondie de projet d'architecture	45	180	225
Ethique et déontologie	30	0	30
Les matériaux de construction	30	15	45
Technique professionnelle	30	0	30
Théorie d'architecture	30	0	30
TP de Topographie	30	15	45
Urbanisme et environnement	30	30	60
Sociologie urbaine et Habitat			
Design architectural et Expression Mixed media	15	30	45
Informatique (outils de gestion)	0	45	45
TP Etude approfondie de projet d'architecture S1 (groupe 2)	0	180	180
TP Etude approfondie de projet d'architecture S1 (groupe 3)	0	180	180
TP d'Informatique (groupe 2)	0	45	45
TP Design architectural et Expression Mixed media (groupe 2)	0	30	30
TP Urbanisme et environnement (groupe 2)	0	30	30
Stage (un mois 40-45h/semaine) 10%	0	180	180
Travail de Fin de Cycle (40%)	0	855	855

Intitulé du cours	Crédits	Volume horaire		
		CMI	TD/TP	Tot
QUATRIEME ANNEE DE BACCALAUREAT				
Arts associés	1	0	30	30
Esquisse rapide	1	0	30	30
Etude approfondie des projets d'architecture S1	6	30	120	150
Environnement, développement et construction durables	4	30	30	60
Questions approfondies d'architecture et d'urbanisme	2	30	0	30
Méthode de recherche et de communication scientifique en Architecture	3	30	15	45
Urbanisme et architecture de paysage-S1 et S2	4	30	60	90
Compléments de Pratique Professionnelle	2	30	0	30
Etude approfondie des projets d'architecture S2	6	30	120	150
Informatique et Conception assisté par ordinateur	3	15	30	45
Compléments de Composition architecturale	2	30	0	30

Complément de l'Equipement	3	30	15	45
Calcul des structures	4	45	15	60
Construction S1 et S2	5	30	45	75
Physique du bâtiment (Thermique, Acoustique, Eclairage)	4	30	30	60
Anglais	3	0	45	45
Sociologie et Anthropologie urbaines	2	30	0	30
Droit de l'Urbanisme et de la Construction	2	30	0	30
Entrepreneuriat et Gestion des entreprises	3	30	15	45

Intitulé de l'enseignement	Crédit		Volume horaire		
	UE	EC	CMI	TD	TP
TROISIEME LICENCE EN ARCHITECTURE					
Projet	9				15
Arts associés		3	15	15	45
Etude des projets 3		6		45	15
Représentation	6				
SIG et BIM		3	15	15	15
Croquis 3		3		30	15
Histoire et théorie	3				
Théorie de l'architecture		3	30		15
Urbanisme	3				
Urbanisme 4: Conception des plans urbains de référence		3	15	15	15
Sciences humaines	9				
Anglais technique		3	30		15
Ethique et déontologie professionnelle		3	30		15
Sociologie et anthropologie (initiation à la sociologie)		3	30		15
Projet	9				
Esquisse rapide		3	15		30
Etude des projets 4		6		45	45
Techniques et structures	8				
Technique 3: matériaux de finition et équipement		4	30	15	15
Structure 3		4	30	15	15
Mémoire	5				
Travail de fin de cycle		5			125
Stage	8				
Stage de bureau 1		8			200

Intitulé de l'enseignement	Crédit		Volume horaire		
	UE	EC	CMI	TD	TP
MAITRISE 1 EN ARCHITECTURE ET CLIMAT					
Projet	9				
Esquisse rapide		3	15		30
Etudes approfondies du projet 1		6	15	30	45
Patrimoine	15				
Environnement et climat		3	15	15	15
Etude des ressources climatiques utilisables dans le bâtiment		3	30		15
Matériaux et climat		3	30		15
Questions approfondies d'architecture, d'urbanisme et paysage (philosophie)		6		30	60
Urbanisme	3				
Urbanisme et environnement		3	30		15
Techniques et structures	3				
Pratique professionnelle et organisation du chantier		3	30		15
Projet	6				
Etudes approfondies du projet 1		6		45	45
Représentation	3				
Séminaire/ Moyen d'expression		3	30		15
Techniques et structures	12				
Composition urbanistique et aménagement des espaces ruraux et régionaux		3	15	15	15
Techniques spéciales		3	30		15
Structures spatiales		3	30		15
Physique du bâtiment (Thermique et acoustique)		3	30		15
Sciences humaines	3				
Sociologie urbaine et rurale		3	30		15
Economie appliquée	6				
Droit de construction et régime foncier		3	30		15
Gestion de projet et management des entreprises de construction		3	30		15

Intitulé du cours	Promotion	Volume horaire		
		Théorie	TD/TP	Total
TROISIEME ANNEE DE GRADUAT EN ARCHITECTURE				
Anglais	A3	0	30	30
Arts associés et Esthétique	A3	30	0	30
Béton armé (dimensionnement)	A3	30	30	60
Esquisse rapide	A3	0	30	30
Etude approfondie de projet d'architecture	A3	45	180	225

Ethique et déontologie	A3	30	0	30
Les matériaux de construction	A3	30	15	45
Technique professionnelle	A3	30	0	30
Théorie d'architecture	A3	30	0	30
TP de Topographie	A2	30	15	45
Urbanisme et environnement	A3	30	30	60
Sociologie urbaine et Habitat	A2			
Design architectural et Expression Mixed media	A3	15	30	45
Informatique (outils de gestion)	A3	0	45	45
TP Etude approfondie de projet d'architecture S1 (groupe 2)	A3	0	180	180
TP Etude approfondie de projet d'architecture S1 (groupe 3)	A3	0	180	180
TP d'Informatique (groupe 2)	A3	0	45	45
TP Design architectural et Expression Mixed media (groupe 2)	A3	0	30	30
TP Urbanisme et environnement (groupe 2)	A3	0	30	30
Sous-total heures supplémentaires		0	465	465
Stage (un mois 40-45h/semaine) 10%	A3	0	180	180
Travail de Fin de Cycle (40%)	A3	0	855	855
Intitulé du cours	Volume horaire			
	CMI	TD/TP	Tot	
QUATRIEME ANNEE DE GRADUAT EN ARCHITECTURE				
Arts associés		0	30	30
Esquisse rapide		0	30	30
Etude approfondie des projets d'architecture S1		30	120	150
Environnement, développement et construction durables		30	30	60
Questions approfondies d'architecture et d'urbanisme		30	0	30
Méthode de recherche et de communication scientifique en Architecture		30	15	45
Urbanisme et architecture de paysage-S1 et S2		30	60	90
Compléments de Pratique Professionnelle		30	0	30
Etude approfondie des projets d'architecture S2		30	120	150
Informatique et Conception assisté par ordinateur		15	30	45
Compléments de Composition architecturale		30	0	30
Complément de l'Equipement		30	15	45
Calcul des structures		45	15	60

Construction S1 et S2	30	45	75
Physique du bâtiment (Thermique, Acoustique, Eclairage)	30	30	60
Anglais	0	45	45
Sociologie et Anthropologie urbaines	30	0	30
Droit de l'Urbanisme et de la Construction	30	0	30
Entrepreneuriat et Gestion des entreprises	30	15	45



FACULTE DE DROIT



“ Nous sommes heureux de vous accueillir à la Faculté de Droit de l'Université Catholique de Bukavu, la troisième faculté lancée après la médecine et l'économie au cours de l'année universitaire 1993-1994. Elle est dirigée par un doyen assisté de deux vice-doyens chargés respectivement de l'enseignement et de la recherche. Un superviseur pédagogique s'occupe de l'administration de la faculté. Elle est régie par le règlement intérieur et autres textes tant de l'Université que du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de l'Université de la République Démocratique du Congo.

”

Première année de baccalauréat en **Droit**

Intitulés des UE/ EC	CMI	TD	TP	Total	ECTS	
					EC	UE
Techniques d'expression orale et écrite	20	10	15	45		3
Introduction à la sociologie du droit	20	10		30		2
Histoire du droit	20	10	15	45		3
Anglais juridique	20	10		30		2
Droit Constitutionnel						
Théorie de l'Etat	40	13,75	13,75	67,5	4,5	6
Droits et devoirs du citoyen	15	2,5	5	22,5	1,5	
Introduction au droit						
Droit public	15	10	5	30	2	8
Droit privé	15	10	5	30	2	
Droit économique	15	10	5	30	2	
Droits de l'homme	15	10	5	30	2	
Philosophie	15	15		30		2
Droit, santé et environnement						
Introduction au droit de l'environnement	15	10	5	30	2	4
Introduction au droit de la santé	15	10	5	30	2	
Informatique et bureautique	15	10	5	30		2
Science politique	15	15		30		2
Logique adaptée au droit	25	10	10	45		3
Introduction au droit international public	15	10	5	30		2
Organisation et compétences juridictionnelles						
Organisation et compétences des juridictions de l'ordre judiciaire	15	10	5	30	2	5
Organisation et compétences des juridictions de l'ordre administratif	15	10	5	30	2	
Organisation et compétence de la cour constitutionnelle	5	5	5	15	1	
Droit de la famille						
Les personnes	15	10	5	30	2	4
La famille et les relations familiales	15	10	5	30	2	
Droit des droits de l'homme	25	10	10	45		3
Stage ou séminaire professionnalisant ou atelier d'une langue vivante			135	135		9

Deuxième année de baccalauréat en **Droit**

Intitulés des UE/EC	CMI	TD	TP	Total	ECTS	
					EC	UE
Méthode de recherche 1	25	10	10	45		3
Législation en matière économique	25	10	10	45		3
Criminologie	25	10	10	45		3
Droit pénal 1	45	15	15	75		5
Droit commercial 1	40	10	10	60		4
Droit civil 1 : Régime général des biens et régime foncier et immobilier	45	15	15	75		5
Politiques économiques et publiques						
Finances publiques	30	7,5	7,5	45	3	7
Economie politique	20	10		30	2	
Comptabilité générale	20	5	5	30	2	
Droit et société africaine						
Droit coutumier	20	5	5	30	2	5
Anthropologie juridique africaine	10	5		15	1	
Structures et institutions politiques d'Afrique traditionnelle	10	5		15	1	
Droit africains des droits de l'homme	10	5		15	1	
Droit constitutionnel congolais	30	5	10	45		3
Processus judiciaire						
Procédure pénale et administration de la preuve pénale	20	5	5	30	2	6
Procédure civile et administration de la preuve civile	20	5	5	30	2	
Procédure pénale militaire	20	5	5	30	2	
Droit international public I	45	15	15	75		5
Droit et ressources naturelles						
Droit de l'environnement	20	5	5	30	2	8
Droit minier	20	5	5	30	2	
Droit des hydrocarbures	20	5	5	30	2	
Droit forestier et agricole	20	5	5	30	2	
Stage ou séminaire professionnalisant ou atelier d'une langue vivante			45	45		3

Troisième année de graduat (G3) en **Droit (Tous)**

N°	Intitulés des cours	VOLUME HORAIRE		
		Théorie	Pratique	Total
1	Criminologie	30	15	45
2	Droit administratif	105	0	105
3	Droit des obligations	60	30	90
4	Droit international public	60	15	75
5	Plaidoirie des avocats	15	15	30
6	Principaux contrats usuels	30	15	45
7	Droit commercial	45	15	60
8	Droit de la protection de l'enfant	60	15	75
9	Statistiques	30	15	45
10	Droit financiers et institutions financières	22,5	22,5	45
11	Droit canonique	30	15	45
12	Anglais	30	15	45
13	Droit des transports	30	15	45
14	Stage	0	30	30

Troisième année de graduat (G3) en **Droit Public**

N°	Intitulés des cours	VOLUME HORAIRE		
		Théorie	Pratique	Total
1	Séminaire de Droit public	0	30	30
2	Sciences administratives	30	0	30
3	Méthodes de recherches en sciences politiques	15	15	30
4	Administration et développement	15	15	30

Troisième année de graduat (G3) en **Droit Privé**

N°	Intitulés des cours	VOLUME HORAIRE		
		Théorie	Pratique	Total
1	Séminaire de Droit privé	0	30	30
2	Administration de la preuve	15	15	30
3	Criminalistique	15	15	30
4	Procédure pénale militaire	15	15	30

Troisième année de graduat (G3) en **Droit Economique**

N°	Intitulés des cours	VOLUME HORAIRE		
		Théorie	Pratique	Total
1	Séminaire de Droit Économique	0	30	30
2	Droit agricole et forestier	15	15	30
3	Droit minier	15	15	30
4	Droit pénal économique	15	15	30
5	Droit comptable	15	15	30

Première année de licence (L1) en **Droit (Tous)**

N°	Intitulés des cours	VOLUME HORAIRE		
		Théorie	Pratique	Total
1	Régimes matrimoniaux	60	15	75
2	Grands services publics	75	15	90
3	Contrats commerciaux	30	15	45
4	Droit communautaire et économique africain	30	0	30
5	Organisations internationales	45	15	60
6	Anglais	30	15	45
7	Droit des sûretés	15	15	30
8	Droit du travail	105	15	120
9	Droit fiscal	50	25	75

Première année de licence (L1) en **Droit Public**

N°	Intitulés des cours	VOLUME HORAIRE		
		Théorie	Pratique	Total
1	Régimes politiques comparés	15	15	30
2	Questions spéciales de droit coutumier	15	15	30
3	Domine de l'État	15	15	30
4	Séminaire de Droit public	0	30	30
5	Droit de la coopération internationale	15	15	30
6	Évolution historique du droit public congolais	15	15	30
7	Études comparées des organisations administratives	15	15	30

Première année de licence (L1) en **Droit Privé**

N°	Intitulés des cours	VOLUME HORAIRE		
		Théorie	Pratique	Total
1	Évolution de la criminalité au Congo	15	15	30
2	Sociologie pénitentiaire	15	15	30
3	Domaine de l'État	15	15	30
4	Séminaire de droit privé	0	30	30
5	Progrès techniques	15	15	30
6	Questions spéciales des obligations	15	15	30
7	Droit pénal comparé	15	15	30
8	Droit pénal international	15	15	30

Première année de licence (L1) en **Droit Economique**

N°	Intitulés des cours	VOLUME HORAIRE		
		Théorie	Pratique	Total
1	Droit de la concurrence	15	15	30
2	Droit aérien	15	15	30
3	Séminaire de Droit économique	0	30	30
4	Droit international du travail	15	15	30
5	Règlementation des prix	15	15	30
6	Règlementation des changes	15	15	30
7	Analyse du bilan	15	15	30

Deuxième année de licence (L2) en **Droit (Tous)**

N°	Intitulés des cours	VOLUME HORAIRE		
		Théorie	Pratique	Total
1	Relations internationales africaines	30	15	45
2	Droit international privé	75	15	90
3	Droit des assurances	30	15	45
4	Droit des sociétés	45	30	75
5	Principaux systèmes juridiques	30	15	45
6	Déontologie des avocats	15	15	30
7	Droits humains	30	15	45
8	Anglais	30	15	45
9	Philosophie du Droit	15	15	30
10	Stages	-	-	-

Deuxième année de licence (L2) en **Droit Public**

N°	Intitulés des cours	VOLUME HORAIRE		
		Théorie	Pratique	Total
1	Politiques étrangères au Congo	15	15	30
2	Séminaire de droit public	0	30	30
3	Droit de l'environnement	15	15	30
4	Droit diplomatique et consulaire	15	15	30
5	Droit des marchés publics	15	15	30

Deuxième année de licence (L2) en **Droit Privé**

N°	Intitulés des cours	VOLUME HORAIRE		
		Théorie	Pratique	Total
1	Criminologie clinique	15	15	30
2	Psychologie judiciaire	15	15	30
3	Séminaire de droit privé	0	30	30
4	Questions spéciales de procédure civiles	15	15	30

Deuxième année de licence (L2) en **Droit Economique**

N°	Intitulés des cours	VOLUME HORAIRE		
		Théorie	Pratique	Total
1	Droit de l'établissement	15	15	30
2	Séminaire de droit économique	0	30	30
3	Droit fiscal international	15	15	30
4	Gestion des entreprises	15	15	30

Offres de formation en Criminologie

Première année de baccalauréat en Criminologie

Intitulés des cours	CMI	TD	TP	Total	ECTS	
					EC	UE
Techniques d'expression orale et écrite	30	20	10	60	4	4
Droit pénal général et Procédure pénale	30	20	10	60	4	
Introduction générale à l'étude de droit	30	20	10	60	4	
Psychologie générale	25	10	10	45	3	
Sociologie générale	25	10	10	45	3	
Hygiène et environnement	20	5	5	30	2	
VIH-SIDA	20	5	5	30	2	
Valeurs, Principes et Symboles de la République	20	5	5	30	2	
Stage d'imprégnation			90	90	6	6
Introduction à la criminologie	30	20	10	60	4	
Pénologie	20	5	5	30	2	
Victimologie I	20	5	5	30	2	
Sociologie de l'administration de la justice pénale	30	20	10	60	4	
Anthropologie criminologique	30	20	10	60	4	
Anglais I	25	10	10	45	3	
Informatique I	20	5	5	30	2	
Statistique I	25	10	10	45	3	
Initiation à la recherche scientifique	50	20	20	90	6	6

Deuxième année de baccalauréat en Criminologie

Intitulés des cours	CMI	TD	TP	Total	ECTS	
					EC	UE
Théories criminologiques sociologiques	30	20	10	60	4	
Théories criminologiques cliniques	30	20	10	60	4	
Politique criminelle	30	20	10	60	4	
Droit international pénal	25	10	10	45	3	
Anthropologie juridique	25	10	10	45	3	
Philosophie du droit	20	5	5	30	2	
Criminalistique	30	15	15	60	4	4
Anglais II	20	5	5	30	2	
Stage d'imprégnation			60		4	4
Sécurité Intérieure						
Sécurité des grands espaces	30	15	15	60	4	

Sociologie du milieu carcéral	30	15	15	60	4	
Histoire des institutions de sécurité en RDC	30	15	15	60	4	
Prévention et traitement de la délinquance	30	15	15	60	4	
Ordre public et droits humains	25	10	10	45	3	3
Anglais III	20	5	5	30	2	
Statistique II	25	10	10	45	3	
Informatique II	20	5	5	30	2	
Méthodologie de recherche qualitative	30	15	15	60	4	4
Analyse et Intervention Criminologique						
Psychopathologie et délinquance	25	10	10	45	3	3
Clinique I	45	15	15	75	5	5
Deuils et déviance	25	10	10	45	3	3
Drogues et délinquance	30	15	15	60	4	
Application des mesures pour jeunes	30	15	15	60	4	
Anglais III	20	5	5	30	2	
Statistique II	25	10	10	45	3	
Informatique II	20	5	5	30	2	
Méthodologie de recherche qualitative	30	15	15	60	4	4



FACULTE D' ECONOMIE & GESTION



“ Nous vous garantissons de bonnes conditions d'études, de recherche documentaire et de stage grâce à notre vaste réseau de partenariats entrepreneuriaux. Notre enseignement est conçu pour vous préparer à une carrière réussie. Les diplômés de notre Faculté d'économie et de gestion sont classés parmi les meilleurs par les employeurs de la région.

Par conséquent, n'hésitez pas. Rejoignez la grande communauté de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de l'Université Catholique de Bukavu.

”

Première année de baccalauréat en **Sciences Economiques et de Gestion**

Intitulés des UE/ EC	CM	TP	TD	Total	EC	UE
Communication 1						
Techniques de communication orale et écrite	30	5	10	45	3	9
Anglais général	30	5	10	45	3	
Informatique : bureautique	30	5	10	45	3	
Statistique en économie et gestion 1						
Statistique descriptive	50	15	25	90	6	6
Mathématiques appliquées à l'économie et à la gestion 1						
Algèbre	40	5	15	60	4	8
Analyse	40	5	15	60	4	
Valeurs, principes et symboles de la république						
Education à la citoyenneté	30	5	10	45	3	7
Introduction générale du Droit	45	5	10	60	4	
Histoire économique						
Histoire des faits économiques et sociaux	30	5	10	45	3	3
Management 1						
Introduction au management	30	5	10	45	3	8
Comptabilité financière	50	5	20	75	5	
Mathématiques de la finance						
Mathématiques financières	50	5	20	75	5	7
Documents commerciaux	20	5	5	30	2	
Analyse économique 1						
Microéconomie 1	50	10	30	90	6	12
Macroéconomie 1	50	10	30	90	6	

Deuxième année de baccalauréat en **Sciences Economiques et de Gestion**

Intitulés des UE/ EC	CM	TP	TD	Total	EC	UE
Techniques de gestion						
Comptabilité des sociétés	40	10	10	60	4	10
Analyse financière	50	10	30	90	6	
Entrepreneuriat et gestion des projets						
Eléments d'entrepreneuriat	25	5	0	30	2	6
Gestion des projets	25	5	0	30	2	
Projet tutoré	0	5	25	30	2	
Statistique en économie et gestion 2						
Statistique Inférentielle	45	15	15	75	5	8
Techniques d'enquête	30	5	10	45	3	

Mathématiques appliquées à l'économie et à la gestion 2						
Algèbre : Vecteurs et calcul matriciel	30	5	10	45	3	6
Intégrales et équations différentielles	30	5	10	45	3	
Management 2						
Gestion financière	40	10	10	60	4	12
Gestion des ressources humaines	40	10	10	60	4	
Gestion marketing	40	10	10	60	4	
Analyse économique 2						
Microéconomie 2	50	15	25	90	6	12
Macroéconomie 2	50	15	25	90	6	
Géographie économique						
Géographie économique	30	5	10	45	3	3
Communication 2						
Anglais économique et des affaires 1	30	5	10	45	3	3

Troisième année de graduat (G3) en **Sciences Economiques et de Gestion**

N°	Intitulés des cours	VOLUME HORAIRE		
		Théorie	Pratique	Total
1	Anglais	30	15	45
2	Economie monétaire	30	15	45
3	Economie rurale générale	30	15	45
4	Gestion de la production	30	15	45
5	Gestion marketing	30	15	45
6	Histoire économique	30	15	45
7	Macroéconomie I	30	15	45
8	Méthodes quantitatives en économie	30	15	45
9	Analyse financière	30	15	45
10	Comptabilité analytique de gestion	45	15	60
11	Entrepreneuriat et petites et moyennes entreprises	30	15	45
12	Finances publiques	30	15	45
13	Gestion financière à moyen et long terme	30	15	45
14	Informatique III : Base de données	30	15	45
15	Stage		45	45
16	Travail de fin de cycle		120	120

Première année de licence (L1) en **Gestion Financière**

N°	Intitulés des cours	VOLUME HORAIRE		
		Théorie	Pratique	Total
1	Conjoncture et entreprise	30	15	45
2	Déontologie des affaires	15	0	15
3	Ethique socio-économique	30	0	30

4	Macroéconomie approfondie	45	15	60
5	Microéconomie	45	15	60
6	Population Environnement Population	30	15	45
7	Recherche opérationnelle	45	15	60
8	Théorie de l'échange international	30	15	45
9	Anglais	30	15	45
10	Droit fiscal	30	0	30
11	Econométrie	45	15	60
12	Gestion financière à court terme et internationale	60	15	75
13	Informatique de gestion	30	15	45
14	Séminaire de Gestion financière	0	30	30
15	Statistique appliquée à la gestion	30	15	45
16	Systèmes comptables comparés	30	15	45
17	Théories et pratiques de sondage	30	15	45

Première année de licence (L1) en **Gestion des PME**

N°	Intitulés des cours	VOLUME HORAIRE		
		Théorie	Pratique	Total
1	Conjoncture et entreprise	30	15	45
2	Déontologie des affaires	15	0	15
3	Ethique socio-économique	30	0	30
4	Macroéconomie approfondie	45	15	60
5	Microéconomie	45	15	60
6	Population Environnement Population	30	15	45
7	Recherche opérationnelle	45	15	60
8	Théorie de l'échange international	30	15	45
9	Anglais	30	15	45
10	Droit fiscal	30	0	30
11	Econométrie	45	15	60
12	Gestion financière à court terme et internationale	60	15	75
13	Informatique de gestion	30	15	45
14	Microfinance I	30	0	30
15	Questions spéciales petites et moyennes entreprises et industries	15	30	45
16	Séminaire de gestion petites et moyennes entreprises	0	30	30
17	Statistique appliquée à la gestion	30	15	45
18	Systèmes comptables comparés	30	15	45
19	Théories et pratiques de sondage	30	15	45

Première année de licence (L1) en **Economie Rurale**

N°	Intitulés des cours	VOLUME HORAIRE		
		Théorie	Pratique	Total
1	Comptabilité et gestion des exploitations agricoles	30	15	45
2	Economie de développement	60	15	75
3	Ethique socio-économique	30	0	30
4	Macroéconomie approfondie	45	15	60
5	Microéconomie	45	15	60
6	Population Environnement Population	30	15	45
7	Recherche opérationnelle	45	15	60
8	Théorie de l'échange international	30	15	45
9	Sociologie rurale	30	0	30
10	Nature de l'Etat et systèmes économiques	15	0	15
11	Anglais	30	15	45
12	Econométrie	45	15	60
13	Fluctuation et croissance économique	30	15	45
14	Séminaire d'économie rurale	0	30	30
15	Informatique de gestion	30	15	45
16	Techniques de recherche en économie agricole	30	0	30
17	Théorie de croissance économique	30	0	30
18	Théorie de production agricole	45	15	60
19	Théories et doctrines économiques et sociales	30	15	45
20	Théories et pratiques de sondage	30	15	45

Deuxième année de licence (L2) en **Gestion Financière**

N°	Intitulés des cours	VOLUME HORAIRE		
		Théorie	Pratique	Total
1	Politiques d'entreprises	30	15	45
2	Questions spéciales d'économie internationale	30	15	45
3	Audit financier et expertise comptable	30	15	45
4	Contrôle de gestion	45	15	60
5	Economie financière	30	15	45
6	Ethique sociale et Déontologie professionnelle	15	0	15
7	Evaluation et préparation des projets	30	15	45
8	Fiscalité et gestion des entreprises	30	15	45
9	Anglais	45	15	60
10	Gestion des institutions financières au Congo	30	15	45
11	Législation et pratique des assurances	30	15	45

12	Droit fiscal	15	15	30
13	Législation sociale	30	0	30
14	Séminaire de Gestion financière II	0	30	30
15	Théories mathématiques des assurances	30	15	45
16	Stage	0	30	30
17	Mémoire	150	0	150

Deuxième année de licence (L2) en **Gestion des PME**

N°	Intitulés des cours	VOLUME HORAIRE		
		Théorie	Pratique	Total
1	Politiques d'entreprises	30	15	45
2	Audit financier et expertise comptable	30	15	45
3	Contrôle de gestion	45	15	60
4	Economie financière	30	15	45
5	Ethique sociale et Déontologie professionnelle	15	0	15
6	Evaluation et préparation des projets	30	15	45
7	Fiscalité et gestion des entreprises	30	15	45
8	Questions spéciales d'économie internationale	30	15	45
9	Anglais	45	15	60
10	Gestion des institutions financières au Congo	30	15	45
11	Législation et pratique des assurances	30	15	45
12	Droit fiscal	15	15	30
13	Législation sociale	30	0	30
14	Questions spéciales de petites et moyennes entreprises II	30	15	45
15	Séminaire des petites et moyennes entreprises II	15	15	30
16	Théories mathématiques des assurances	30	15	45
17	Théories Economiques de la Microfinance II	30	15	45
18	Stage	0	30	30
19	Mémoire	150	0	150

Deuxième année de licence (L2) en **Economie Rurale**

N°	Intitulés des cours	VOLUME HORAIRE		
		Théorie	Pratique	Total
1	Aménagement du territoire et développement rural	30	15	45
2	Politique économique et Développement économique	30	15	45
3	Questions relatives à l'aide et au commerce	15	30	45

4	Questions spéciales d'économie internationale	15	30	45
5	Economie financière	30	15	45
6	Ethique sociale et déontologie professionnelle	15	0	15
7	Evaluation et préparation des projets	15	30	45
8	Théories d'économie et des finances publiques	30	15	45
9	Organisations régionales et sous régionales en Afrique	30	0	30
10	Politique agricole et alimentaire	30	15	45
11	Analyse des structures et systèmes économiques	45	15	60
12	Anglais	45	15	60
13	Economie du travail	30	15	45
14	Questions spéciales de sécurité alimentaire	15	30	45
15	Questions spéciales d'économie rurale congolaise	30	15	45
16	Séminaire d'économie rurale II	0	30	30
17	Stage	30	0	30
18	Mémoire	150	0	150



FACULTE DE MEDECINE



“ La Faculté de Médecine a son campus principal au sein de l'Hôpital Général Provincial de Référence de Bukavu, au sein du bâtiment Stanislas Haumont nommé en mémoire du Professeur Haumont de l'UCLouvain, pionnier de la création de cette faculté. Elle organise sept promotions.

La Faculté de médecine jouit d'une réputation incontestée dans la formation des médecins tant en RD Congo que dans d'autres pays. Un médecin sur trois exerçant dans les hôpitaux de la province du Sud-Kivu a été formé à l'Université catholique de Bukavu.

”

Première année de Baccalauréat en **Médecine**

Intitulés des UE/ EC	CMI	TD+TP	ECTS	
			EC	UE
Anatomie 1 (Ostéologie, Myologie)	90	30	8	21
Santé publique-Santé communautaire	20	10	2	
Vaccinologie 1	10	5	1	
Bases physiques préparant aux sciences biomédicales	30	15	3	
Bases de biologie préparant aux sciences biomédicales	45	30	5	
Séminaire d'analyse des pratiques professionnelles	20	10	2	
Biostatistiques	40	20	4	7
Informatique et recherche documentaire	30	15	3	
Education à la citoyenneté	15	0	1	2
Histoire de la médecine	15	0	1	
Bases chimiques préparant aux sciences biomédicales	45	30	5	14
Biophysique	35	25	4	
Histologie 1	45	30	5	
Anglais médical 1	30	15	3	8
Bases mathématiques préparant aux sciences biomédicales	30	15	3	
Situation d'intégration	0	30	2	
Stage de soins communautaires	0	90	6	
Premiers secours	20	10	2	2

Deuxième année de Baccalauréat en **Médecine**

Intitulés des UE/ EC	CMI	TD+TP	ECTS	
			EC	UE
Entomologie	20	10	2	27
Anatomie 2 (splanchnologie, neuroanatomie, thoracique)	90	45	9	
Histologie2	45	30	5	
Biochimie	60	30	6	
Biologie moléculaire et Génétique 1	45	30	5	
Soins infirmiers	20	10	2	3
Vaccinologie 2	15	0	1	
Physiologie générale	45	30	5	18
Embryologie	45	15	4	
Santé publique - Hygiène	30	15	3	
Génétique 2	30	15	3	
Séminaire d'analyse des pratiques professionnelles	30	15	3	

Méthodologie de la recherche 1	45	30	4	8
Anglais médical 2	20	10	2	
Situation d'intégration		30	2	
Stage de soins infirmiers		45	3	3
Communication pour le changement social et de comportement en santé 1	15	10	1	1

Troisième année de graduat (G3) en **Médecine**

N°	Intitulés des cours	Volum e horaire
1	Organe de sens (oreille)	15
2	Organe de sens (œil)	15
3	Neuroanatomie	45
4	Splanchnologie	45
5	Angiologie	30
6	Pharmacologie Générale	60
7	Physiologie Rénale	30
8	Physiologie Digestive	30
9	Physiologie Respiratoire	30
10	Physiologie Sanguine	15
11	Physiologie Reproduction	15
12	Physiologie Glandes endocrines	30
13	Radio anatomie	45
14	Biologie Clinique	60
15	Anapath Générale	75
16	Neurophysiologie	30
17	Chirurgie Générale	45
18	Embryologie spéciale	45
19	Parasitologie	60
20	Physiopathologie Générale	45
21	Physiopathologie Spéciale respiratoire	15
22	Physiopathologie Spéciale cardio-vasculaire	15
23	Physiopathologie Spéciale digestive	15
24	Sémiologie Chirurgicale	60
25	Sémiologie Médicale	75
26	Immunologie	45
27	Microbiologie	60
28	Anglais	45

Première année de Doctorat (DOC1) en **Médecine**

N°	Intitulés des cours	Volume horaire
1	Anapath Spéciale 1	60
2	Chirurgie Thoracique	30
3	Chirurgie Urologique	30
4	Chirurgie Maxillo-faciale	30
5	Imagerie médicale	60
6	ORL	45
7	Cardiologie	30
8	Hématologie	30
9	Néphrologie	30
10	Pneumologie	30
11	Nutrition	30
12	Pathologie infectieuse et parasitaire	60
13	Pharmaco spéciale	120
14	Psychologie Médicale	30
15	Traumatologie	45
16	Orthopédie	45
17	Anglais IV	45
18	Obstétrique	120
19	Stomatologie	30
20	Epidémiologie	30

Deuxième année de Doctorat (DOC2) en **Médecine**

N°	Intitulés des cours	Volume horaire
1	Anatomie path. Spéciale II	60
2	Anesthésiologie	45
3	Chirurgie Cardio-vasc	15
4	Chirurgie Digestive	60
5	Chirurgie Neurologique	30
6	Chirurgie Pédiatrique	15
7	Gynécologie	60
8	Maladies Métaboliques	30
10	Rhumatologie	30
11	Endocrinologie	30
13	Santé Publique IV	60
14	Toxicologie médicale	15
15	Psychiatrie	60

16	Gynécologie II	60
17	Neurologie	45
18	Gastroentérologie	30
19	Pédiatrie 1	120
20	Réanimation	45

Troisième année de Doctorat (DOC3) en **Médecine**

N°	Intitulés des cours	Volume horaire
1	Acupuncture	30
2	Bioéthique	30
3	Déontologie médicale	15
4	Médecine Légale	15
5	Médecine Naturelle et phytother	15
6	Ophthalmologie	45
7	Pédiatrie II : Endocrino /cardio	120
8	Techniques Chirurgicales	60
9	Médecine du travail	30
10	Médecine Nucléaire	30
11	Anthropologie médicale	30
12	Dermatologie	60
13	Droit Médical et Administratif	30
14	Histoire de la Médecine	15
15	Médecine aéronautique	30
16	Stage de Neurologie Psychiatrie	210



FACULTE DES SCIENCES



“ Bienvenue à la Faculté des sciences de l'Université Catholique de Bukavu !

Elle est composée du Département des Sciences de l'Informatique qui forme des ingénieurs en informatique et du Département des Sciences de l'Environnement qui forme une nouvelle génération de scientifiques qualifiés dans le binôme étude-action sur la question de l'environnement.

En intégrant la Faculté des Sciences, nous vous garantissons de bonnes conditions d'apprentissage, une riche documentation et une carrière fructueuse à la fin des études. Avec nous, les régions de l'Est de la République Démocratique du Congo gagnent de multiples experts scientifiques. Nos diplômés vous ouvriront les portes de l'excellence dans la profession car l'avenir appartient aux technologies et le bonheur de la postérité réside dans la préservation de l'environnement. Nous vous attendons.

”

Première année de baccalauréat en **Sciences Informatiques**

Intitulés des UE/ EC	CMI	TD	TP	Total	EC	UE
Structures algébriques et logique mathématique						
Structures algébriques et Eléments de la Théorie des Nombres	30	5	10	45	3	6
Logique mathématique	30	5	10	45	3	
Analyse mathématique 1						
Analyse infinitésimale	40	10	25	75	5	5
Informatique et Algorithmique						
Algorithmique 1	30	5	10	45	3	9
Informatique générale	30	5	10	45	3	
Logiciels d'application	30	5	10	45	3	
Langage de programmation Python						
Langage Python (1)	30	5	10	45	3	3
Statistique descriptive						
Logiciel R et Statistique descriptive	30	5	10	45	3	3
Langues et communication						
Anglais Technique	15	5	10	30	2	4
Logique, Expression orale et écrite	15	5	10	30	2	
Algèbre linéaire et Géométrie (affine) Analytique						
Algèbre linéaire (application avec Python)	30	5	10	45	3	6
Géométrie (Variétés affines et Variétés plongées de R^n)	30	5	10	45	3	
Langage et programmation Java						
Langage JAVA (1)	35	10	15	60	4	6
Langage C	20		10	30	2	
Mécanique et électricité						
Mécanique	30	5	10	45	3	6
Electricité	30	5	10	45	3	
Informatique et Société	20		10	30	2	2
Economie 1						
Économie politique 1	30	5	10	45	3	7
Comptabilité	35	10	15	60	4	
Culture générale						
Éducation à la Citoyenneté	15			15	1	3
Psychologie	15			15	1	

Religion	15			15	1	
----------	----	--	--	----	---	--

Deuxième année de baccalauréat en **Sciences Informatiques**

Intitulés des UE/ EC	CMI	TD	TP	Total	EC	UE
Probabilité et Statistique						
Calculs de Probabilités	22	5	10,5	37,5	2,5	5
Statistique Inférentielle	22	5	10,5	37,5	2,5	
Analyse Informatique et Bases et Systèmes						
Méthodes d'analyse informatique avec Merise	30	5	10	45	3	6
Base de données	30	5	10	45	3	
Algorithmique et Programmation						
Langage Python (2)	30	5	10	45	3	6
Algorithmique et structure de données	30	5	10	45	3	
Analyse 2						
Méthodes numériques et Optimisation	30	5	10	45	3	3
Programmation Web 1	30		15	45	3	3
Circuits et Électronique						
Circuits	22	5	10,5	37,5	2,5	5
Électronique	22	5	10,5	37,5	2,5	
Économie 2	20		10	30	2	2
Recherche Opérationnelle et Mathématiques Discrètes						
Théorie des Graphes	20		10	30	2	4
Programmation linéaire	20		10	30	2	
Conception et Programmation Objet						
Langage JAVA (2)	30	5	10	45	3	6
Méthode d'analyse Informatique avec UML	30	5	10	45	3	
Langages et Systèmes d'exploitation						
Langage C/C++	30	5	10	45	3	7
Systèmes d'exploitation	35	10	15	60	4	
Architecture des ordinateurs et Réseaux						
Réseaux informatiques (1)	30	5	10	45	3	6
Architecture et maintenances des Ordinateurs	30	5	10	45	3	
Programmation Web 2	30	5	10	45	3	3
Projet de recherche						
Projet de recherche en groupe de 3 étudiants		60		60	4	4

Première année de baccalauréat en **Sciences de l'Environnement**

Intitulés des UE/ EC	CMI	TD	TP	Total	EC	UE
Informations environnementales						
Informations environnementales	15			15	1	3
Introduction aux sciences de l'environnement	15	5	10	30	2	
Mathématiques						
Structures algébriques (Algèbre et analyse)	30	5	10	45	3	10
Logique mathématique	30	5	10	45	3	
Analyse infinitésimale (Analyse mathématique)	30	10	20	60	4	
Informatique générale						
Logiciel d'application	30	5	10	45	3	4
Base des données			15	15	1	
Physique						
Mécanique générale	15	5	10	30	2	6
Thermodynamique et électricité	15	5	10	30	2	
Phénomène vibratoire et optique	15	5	10	30	2	
Statistique						
Statistique descriptive	30	5	10	45	3	3
Langues et communication						
Anglais technique	15	5	10	30	2	4
Logique, Expression orale et écrite	15	5	10	30	2	
Biologie						
Biologie végétale	30	5	10	45	3	9
Biologie animale	30	5	10	45	3	
Systématique végétale	30	5	10	45	3	
Ecologie						
Ecologie végétale	30	5	10	45	3	6
Ecologie animale	30	5	10	45	3	
Probabilité et statistique						
Théorie de probabilité	22	5	10,5	37,5	2,5	5
Statistique inférentielle	22	5	10,5	37,5	2,5	
Recherche scientifique	30	5	10	45	3	3
Chimie générale	35	10	15	60	4	4
Culture générale						
Éducation à la citoyenneté	15			15	1	3

Psychologie	15			15	1	
Religion	15			15	1	

Deuxième année de baccalauréat en **Sciences de l'Environnement**

Intitulés des UE/ EC	CMI	TD	TP	Total	EC	UE
Modélisation et biométrie						
Analyse et modélisation des systèmes	35	10	15	60	4	7
Biométrie	30	5	10	45	3	
Santé des écosystèmes, énergie et environnement						
Structure et fonctionnement des écosystèmes	30	5	10	45	3	8
Energies nouvelles et renouvelables	30	5	10	45	3	
Energie et environnement	20		10	30	2	
Sciences de la Terre						
Géologie générale	15	5	10	30	2	8
Minéralogie	30	5	10	45	3	
Pédologie générale et tropicale	30	5	10	45	3	
Physiologie						
Physiologie végétale	22	5	10,5	37,5	2,5	5
Physiologie animale	22	5	10,5	37,5	2,5	
Climatologie	15	5	10	30	2	2
Chimie organique	15	5	10	30	2	2
Economie de développement durable						
Gestion des ressources minérales	15	5	10	30	2	6
Economie de l'environnement	15	5	10	30	2	
Economie verte	15	5	10	30	2	
Chimie de l'environnement	30	5	10	45	3	3
Systématique animale	15	5	10	30	2	2
Anthropologie et sociologie de l'environnement	15	5	10	30	2	2
Méthodes d'analyse spatiale						
Télé-détection et photo-interprétation	30	5	10	45	3	5
Cartographie participative	15	5	10	30	2	
Environnement et santé publique						
Microbiologie générale	30	5	10	45	3	5
Ecologie microbienne et parasitologie	15	5	10	30	2	
Santé publique et épidémiologie	15	5	10	30	2	2
Biochimie						
Biochimie descriptive	20		10	30	2	3

Biochimie métabolique	15		15	1	
-----------------------	----	--	----	---	--

Troisième année de graduat (G3) en **Informatique de Gestion**

N°	Intitulés des cours	VOLUME HORAIRE		
		Théorie	Pratique	Total
1	Méthode d'analyse Informatique 2	45	15	60
2	Macroéconomie	30	15	45
3	Programmation orientée objet (C++)	30	15	45
4	Maintenance des ordinateurs	30	15	45
5	Introduction au langage Java	30	15	45
6	Electronique Générale	45	15	60
7	Gestion des fichiers	30	15	45
8	Pratique SGBD	45	30	75
9	Stage de professionnalisation (1 mois)	0	60	60
10	Réseaux informatiques I	30	15	45
11	Informatique de gestion	30	15	45
12	Mathématiques discrètes	60	30	90
13	Anglais III	30	15	45
14	Travail de fin de cycle	0	75	75
15	Systèmes d'exploitation	45	30	75

Première année de licence (L1) en **Informatique de Gestion**

N°	Intitulés des cours	VOLUME HORAIRE		
		Théorie	Pratique	Total
1	Programmation Web	45	30	75
2	Programmation Java	45	15	60
3	Intelligence artificielle et systèmes experts	45	15	60
4	Compilation	30	15	45
5	Gestion financière	45	15	60
6	Econométrie	45	15	60
7	Systèmes d'information et base de données	30	30	60
8	Gestion des stocks	30	15	45
9	Réseaux informatiques II	30	15	45
10	Théorie des organisations	45	15	60
11	Anglais IV	30	15	45
12	Recherche opérationnelle	45	15	60
13	Conception des systèmes d'information	30	15	45
14	Marketing	30	15	45
15	Management des ressources humaines	45	15	60
16	Génie logiciel	60	30	90

Deuxième année de licence (L2) en **Informatique de Gestion**

N°	Intitulés des cours	VOLUME HORAIRE		
		Théorie	Pratique	Total
1	Psychologie des organisations	30	15	45
2	Histoire et critique des sciences	30	0	30
3	Analyse statistique multivariée	45	30	75
4	Comptabilité analytique et budgétaire	45	15	60
5	Evaluation des projets informatiques	15	15	30
6	Entrepôt de données	30	15	45
7	Systèmes experts et temps réel	45	15	60
8	Statistique appliquée aux affaires	30	15	45
9	Analyse des données	30	15	45
10	Anglais V	30	15	45
11	Droit Informatique	30	0	30
12	Microéconomie II	45	15	60
13	Ethique sociale et déontologie professionnelle	30	0	30
14	Audit informatique	15	15	30
15	Informatique industrielle	30	0	30
16	Énergie et Environnement	30	0	30
17	Stage de professionnalisation (1 mois)	0	60	60
18	Rédaction de mémoire	0	150	150

Première année de licence (L1) en **Réseaux et Télécommunication**

N°	Intitulés des cours	VOLUME HORAIRE		
		Théorie	Pratique	Total
1	Programmation Web	45	30	75
2	Programmation Java	45	15	60
3	Réseaux mobiles et composants de télécommunication	45	15	60
4	Interconnexion et routage dynamique	30	15	45
5	Systèmes d'exploitation pour équipements embarqués	30	15	45
6	Administration Réseaux I	30	15	45
7	Principes de radiocommunication	30	15	45
8	Compilation	30	15	45
9	Systèmes d'information et base de données	30	30	60
10	Réseaux et Télécom	45	30	75
11	Recherche opérationnelle	45	15	60
4	Probabilités et Théorie de l'information	45	15	60
13	Anglais IV	30	15	45
14	Génie logiciel	60	30	90

15	Ingénierie des protocoles de communication	30	15	45
16	Projet intégrateur	30	30	60

Deuxième année de licence (L2) **Réseaux et Télécommunications**

N°	Intitulés des cours	VOLUME HORAIRE		
		Théorie	Pratique	Total
1	Cryptographie	45	30	75
2	Histoire et critique des sciences	30		30
4	Administration et supervision des réseaux 2	30	15	45
5	Evaluation des projets informatiques	15	15	30
6	Psychologie des organisations	30	15	45
7	Analyse des données	30	15	45
8	Analyse Statistique Multivariée	45	30	75
9	Droit Informatique	30	0	30
10	Anglais V	30	15	45
11	Architectures Orientées Services et Cloud Computing	30	15	45
12	Internet des Objets et applications : carte à puces	30	15	45
13	Audit Informatique	30	0	30
14	Réseaux des capteurs et applications	30	15	45
15	Ethique sociale et déontologie professionnelle	30		30
16	Sécurité et audit des Réseaux	45	15	60
17	Stage de Professionnalisation (1 mois)	0	60	60
18	MÉMOIRE	0	150	150

Troisième année de graduat (G3) en **Ecologie et Gestion des écosystèmes Aquatiques (EGEA)**

N°	Intitulés des cours	VOLUME HORAIRE		
		Théorie	Pratique	Total
1	L'informatique III : Base des données	15	15	30
2	L'introduction aux systèmes d'Informations géographiques et à la télédétection	30	30	60
3	L'évaluation d'impacts environnementaux II	30	15	45
4	L'entomologie et la systématique des invertébrés	45	15	60
5	Les techniques de gestion des déchets	30	15	45
6	La biochimie métabolique	30	15	45
7	La chimie de l'environnement	30	15	45
8	Les méthodes des recherches en sciences	30	15	45

9	L'hydrobiologie	45	15	60
10	La climatologie et les changements climatiques	30	15	45
11	La biodiversité et la conservation	30	30	60
12	La bioéthique	15	15	30
13	La microbiologie environnementale	30	15	45
14	La conception, l'élaboration et la gestion des projets	30	15	45
15	Principes d'Agriculture durable	30	15	45
16	Economie environnementale	15	15	30
17	Un travail de terrain	0	60	60

Première année de Licence (L1) en **Ecologie et Gestion des écosystèmes Aquatiques (EGEA)**

N°	Intitulés des cours	VOLUME HORAIRE		
		Théorie	Pratique	Total
1	Sociologie et anthropologie	30	0	30
2	Histoire de l'Environnement	30	0	30
3	Gouvernance et politiques environnementales	30	15	45
4	Compléments de Géomatique/SIG	0	30	30
5	Photo-interprétation et Télédétection	15	15	30
6	Traitement et Analyse des données environnementales	30	15	45
7	Modélisation des systèmes écologiques	30	15	45
8	Communication anglaise I	0	45	45
9	Limnologie physique	30	15	45
10	Aquaculture durable	15	15	30
11	Limnomicrobiologie et parasitologie	30	15	45
12	Chimie des eaux naturelles	30	15	45
13	Hydro botanique	15	15	30
14	Education environnementale et sciences citoyennes	15	15	30
15	Invertébrés aquatiques	15	15	30
16	Aménagement du territoire	30	15	45
17	Planctonologie	15	15	30
18	Biogéographie	30	15	45
19	Paléo environnements	30	0	30
20	Méthodes instrumentales d'Analyse minérale	45	30	75
21	Ecologie des milieux aquatiques naturels et perturbés	30	15	45
22	Ichtyologie	30	15	45
23	Vertébrés aquatiques	30	15	45
24	Techniques de pêche	15	15	30

Deuxième année de licence (L2) en **Ecologie et Gestion des écosystèmes Aquatiques (EGEA)**

N°	Intitulés des cours	VOLUME HORAIRE		
		Théorie	Pratique	Total
1	Droit de l'environnement	30	0	30
2	Ecotoxicologie et santé des écosystèmes aquatiques	30	15	45
3	Entreprenariat en Environnement	15	15	30
4	Ethique et déontologie professionnelle	30	0	30
5	Evolution et Biodiversité	30	15	45
6	Techniques de surveillance environnementale	30	15	45
7	Gestion durable des ressources halieutiques	15	15	30
8	Gestion des épidémies	45	0	45
9	Ecotourisme et Espaces naturels	30	15	45
10	Socio-économie de pêche	30	15	45
12	Communication anglaise II	0	45	45
11	Méthodes instrumentales d'Analyse organique	45	15	60
12	Ecologie de la restauration des écosystèmes	30	15	45
14	Evaluation et gestion de la qualité des eaux naturelles	30	15	45
15	Gestion des catastrophes et risques naturels	30	15	45
16	Ecologie et gestion des zones humides	30	15	45
17	Stage de professionnalisation (1 mois)	0	60	60
18	Rédaction de mémoire	0	150	150



FACULTE DE SCIENCES SOCIALES



“ Pour la régulation des aspects liés à la gestion des ressources humaines ainsi qu'à leur visibilité en termes de communication, une formation des scientifiques professionnels, dotés des outils appropriés afin d'accompagner l'évolution de la société, était indispensable. En tant que région post conflit, il importe de former des spécialistes de sciences de l'homme, à même de participer à la résilience communautaire par la gestion et la prévention des conflits. Nous fonctionnons principalement au campus de Karhale et vous offrons la meilleure formation de la région pour une carrière professionnelle réussie.

”

Première année de baccalauréat en sciences sociales

Intitulés des UE/ EC	CMI	TD	TP	Total	EC	UE
Valeurs, principes et symboles de la République	20	10	15	45	3	3
Langue de communication						
Logique, expression orale et écrite	15	5	10	30	2	4
Anglais	15	5	10	30	2	
Introduction aux Sciences du Travail						
Fondements théoriques, évolution de l'activité économique et du monde du travail	15	5	10	30	2	6
Relation acteurs sociaux du monde professionnel et pouvoir public ; politique d'emploi et de travail dans le monde	15	5	10	30	2	
Différents niveaux d'analyse et apports de diverses disciplines	15	5	10	30	2	
Introduction au Droit						
Droit objectif	10	5	0	15	1	4
Nationalité	10	5	0	15	1	
Application du droit	15	5	10	30	2	
Initiation à la recherche en Sciences du Travail						
Notions de base	15	5	10	30	2	4
Pratique de terrain et exposé	15	5	10	30	2	
Statistique 1	30	15	15	60	4	4
Informatique appliquée aux sciences sociales						
Logiciels: Word, Excel, Access, PowerPoint ...	30	5	10	45	3	5
Outils de NTIC dans l'organisation	15	5	10	30	2	
Sociologie du travail						
Sociologie fondamentale et champ d'intervention de la sociologie pour les RH	10	5	0	15	1	5
Travail, salariat, statuts sociaux des travailleurs, défi du travail et de l'emploi	15	5	10	30	2	
Changement social et enjeux d'action collective et d'entreprise dans les sociétés contemporaines	15	5	10	30	2	
Anthropologie du travail						
Anthropologie sociale et culturelle	15	5	10	30	2	4

Rôle du travail dans l'organisation de la vie sociale et dans la constitution des subjectivités	15	5	10	30	2	
Droit du travail						
Concepts, méthodologie et fondement du droit du travail	10	5	0	15	1	5
Relation du travail, exécution et rupture du contrat du travail	15	5	10	30	2	
Droit des relations collectives de travail, représentation du personnel	15	5	10	30	2	
Psychologie du travail						
Notions de base sur la psychologie	10	5	0	15	1	4
Psychologie et ergonomie	10	5	0	15	1	
Psychologie du personnel et des organisations	15	5	10	30	2	
Economie du travail						
Concepts fondamentaux, méthodologie, aperçu historique de la discipline	10	5	0	15	1	4
Demande et offre du travail	10	5	0	15	1	
Marché du travail	15	5	10	30	2	
Médecine du travail						
Notions de base en médecine du travail	10	5	0	15	1	4
Sources de danger au travail, exposition aux risques, gestion du risque santé	10	5	0	15	1	
Accidents du travail et maladies professionnelles, notion de toxicologie	15	5	10	30	2	
Philosophie du travail						
Concepts de base, méthodologies et approches philosophiques relatives au travail	10	5	0	15	1	4
Relation travail et liberté	15	5	10	30	2	
Sens du travail contemporain	10	5	0	15	1	

Deuxième année de baccalauréat en **sciences du travail**

Intitulés des UE/ EC	CMI	TD	TP	Total	ECTS	
Processus de recrutement et d'intégration professionnelle						
Relations humaines en milieu professionnel	15	5	10	30	2	5
Tests d'embauche	15	5	10	30	2	
Entretien d'embauche	10	5	0	15	1	
Sécurité et prévoyance sociale						

Législation sociale en matière des cotisations	15	5	10	30	2	4
Recouvrement des créances	10	5	0	15	1	
Prise en charge des prestataires sociaux	10	5	0	15	1	
Risques socio-professionnels						
Prévention des risques	10	5	0	15	1	4
Maladies professionnelles	15	5	10	30	2	
Accidents de travail	10	5	0	15	1	
Pratique de rédaction administrative et professionnelle						
Comptes rendus, Procès-verbaux, Aides mémoires, Rapports d'activités, Notes, Curriculum Vitae, Courriers	30	5	10	45	3	3
Méthodologie de la recherche en sciences du travail						
Approches de recherche en Sciences du travail	10	5	0	15	1	5
Méthodes de recherche en Sciences du travail	15	5	10	30	2	
Techniques de recherche en Sciences	15	5	10	30	2	
Syndicalisme et représentation du personnel						
Organisation et fonctionnement syndical	30	5	10	45	3	5
Elections syndicales	15	5	10	30	2	
Statistique II	30	15	15	60	4	4
Processus d'accompagnement et d'insertion professionnelle						
Enquête sur les besoins individuels, collectifs et la stratégie globale de l'entreprise	15	5	10	30	2	5
Analyse de l'environnement social	10	5	0	15	1	
Conception et construction des projets individuels et collectifs	15	5	10	30	2	
Hygiène, santé et sécurité au travail						
Technique de surveillance et de contrôle sanitaire	15	5	10	30	2	5
Élaboration du plan d'hygiène et santé au travail	10	5	0	15	1	
Protection et sécurité au travail	15	5	10	30	2	
Environnement professionnel et conditions du travail						
Ergonomie	15	5	10	30	2	3
Sécurité des locaux	10	5	0	15	1	
Genre, Inégalité et Exclusion au Travail						

Concepts, outils de base et grilles méthodologiques pour application des outils genre	10	5	0	15	1	4
Construction sociale des inégalités	10	5	0	15	1	
Processus d'intégration du genre dans le cycle d'activités d'une entreprise	15	5	10	30	2	
Service social d'entreprise						
Concepts de base, méthodologie et champ d'action du service social d'entreprise	10	5	0	15	1	4
Responsabilité sociale de l'entreprise et sa mise en œuvre	10	5	0	15	1	
Particularité du service social d'entreprise en Afrique et en RDC	15	5	10	30	2	
Méthodologie d'Intervention Sociale						
Processus d'intervention auprès des individus	15	5	10	30	2	5
Processus d'intervention auprès des groupes	15	5	10	30	2	
Processus d'intervention auprès de la collectivité	10	5	0	15	1	
Comptabilité Générale	30	15	15	60	4	4

Deuxième année de baccalauréat en **science de l'information et de la communication**

Intitulés des UE/ EC	CMI	TD	TP	Total	EC	UE
Communication en anglais-niveau I : anglais de base	30	15	15	60	4	4
Culture générale						
Philosophie	30	5	10	45	3	9
Histoire politique du Congo	30	5	10	45	3	
Sociologie générale	30	5	10	45	3	
Communication et rhétorique						
Expression orale et écrite	30	15	15	60	4	8
Écrits professionnels : correspondance administrative	30	15	15	60	4	
Principes, langages, techniques et pratiques						
Techniques et pratique du son et de la radio	30	5	10	45	3	9
Techniques et pratique de la TV-vidéo	30	5	10	45	3	
Techniques et pratique de la photo	30	5	10	45	3	
Communication et rhétorique						

Narratologie	15	5	10	30	2	2
Culture générale II						
Economie politique	20	10	15	45	3	6
Fondements du droit public et privé	20	10	15	45	3	
Méthodes de travail						
Séminaire de travail universitaire en information et communication	10	5	0	15	1	4
Initiation à la recherche documentaire et bibliographique	15	5	10	30	2	
Carrefour d'actualités	0	0	15	15	1	
Ateliers médias I : théorie et exercices - genres mineurs						
Presse écrite	30	15	15	60	4	8
Presse audiovisuelle	30	15	15	60	4	
Activité d'intégration professionnelle						
Stage d'observation			150	150	10	10

Deuxième année de baccalauréat en **communication appliquée**

Intitulés des UE/ EC	CMI	TD	TP	Total	EC	UE
Communication en anglais-niveau : Niveau II L2 Anglais courant	50	20	20	90	6	6
Fondements théoriques des SIC I						
Théories de la communication	15	5	10	30	2	6
Sciences politiques et sociales	15	5	10	30	2	
Questions spéciales d'anthropologie des mondes contemporains	15	5	10	30	2	
Méthodes de travail						
Initiation aux méthodes de recherche en sciences sociales	20	10	15	45	3	3
Management et gestion						
Macroéconomie	15	5	10	30	2	6
Organisation et gestion de l'entreprise	15	5	10	30	2	
Entrepreneuriat dans les métiers des SIC	15	5	10	30	2	
Ateliers médias II - genres majeurs						
Presse audiovisuelle	15	10	20	45	3	9
Presse écrite	15	10	20	45	3	
Agence	15	10	20	45	3	
Méthodes de travail II						
Techniques d'enquête	20	10	15	45	3	6

Problèmes d'actualité	20	10	15	45	3	
Fondements théoriques des SIC II						
Communications littéraire, plastique et musicale	20	10	15	45	3	8
Psychologie générale et psychologie sociale	15	5	10	30	2	
Psychologie de la communication	20	10	15	45	3	
Infographie						
Graphisme, photo, image	20	10	15	45	3	6
Multimédia	20	10	15	45	3	
Activité d'intégration professionnelle						
Stage d'imprégnation			150	150	10	10

Deuxième année de baccalauréat en **éducation à la paix et conflit**

Intitulés des UE/ EC	CMI	TD	TP	Total	EC	UE
Communication I						
Anglais de base	40	15	20	75	5	9
Expression Orale et Ecrite	15	5	10	30	2	
Informatique générale	15	5	10	30	2	
Culture générale I						
Philosophie de la paix et conflit	15	5	10	30	2	8
Education à la citoyenneté	15	5	10	30	2	
Doctrine sociale de l'église	15	5	10	30	2	
Histoire du Congo : Relecture des conflits et rébellions	15	5	10	30	2	
Etude de l'homme et de la société						
Sociologie générale	40	15	20	75	5	13
Anthropologie générale	40	15	20	75	5	
Psychologie générale	20	10	15	45	3	
Introduction aux études de paix et conflits						
Fondement en étude de paix et conflits	40	15	20	75	5	13
Sociologie des conflits	30	15	15	60	4	
Processus de résolution et transformation des conflits : négociation et médiation	30	15	15	60	4	
Méthodes de recherche						
Introduction à la recherche scientifique	25	5	15	45	3	9
Statistique descriptive	15	5	10	30	2	
Statistique inférentielle	15	5	10	30	2	
Maths appliquées aux sciences sociales	15	5	10	30	2	

Economie						
Economie politique	20	10		30	2	4
Comptabilité générale	15	5	10	30	2	
Etude du droit						
Introduction générale à l'étude du droit	15	5	10	30	2	4
Introduction à la science politique	15	5	10	30	2	
Méthodes de recherche II						
MRSS	15	10	10	35	2	4
Analyse qualitative	15	10	10	35	2	
Sociologie et paix						
Sociologie de la paix	25	10	15	50	3	12
Sociologie des interventions dans les PED	25	10	15	50	3	
Acteurs et régulation des sociétés traditionnelles	25	10	15	50	3	
Dynamique sociale et culturelle	25	10	15	50	3	
Anglais en sciences sociales						
Anglais courant	30	15	15	60	4	4
Dimension des conflits						
Conflits locaux	25	10	15	50	3	10
Conflits sous régionaux et africains	25	10	15	50	3	
Conflits internationaux	15	10	10	35	2	
Fondamentalisme religieux	15	10	10	35	2	
Techniques de négociation et médiation						
Négociation	25	5	15	45	3	9
Médiation	25	5	15	45	3	
Mécanismes traditionnels de résolution des conflits	25	5	15	45	3	
Education à la paix						
Initiatives officielles d'EP	25	5	15	45	3	9
Mécanismes informels et privés d'EP	25	5	15	45	3	
La non-violence	25	5	15	45	3	
Ethique et déontologie professionnel						
Ethique et déontologie professionnel	15	5	10	30	2	2
Relations internationales						
Introduction au maintien de la paix	15	5	10	30	2	6
Les opérations de l'UA	15	5	10	30	2	
Les opérations de maintien sous-régionales	15	5	10	30	2	
Management						
Introduction au management	15	5	10	30	2	4
Théories des organisations	15	5	10	30	2	

Troisième année de graduat (G3) en **Sciences Sociales (toutes)**

N°	Intitulés des cours	VOLUME HORAIRE		
		Théorie	Pratique	Total
1	Anglais technique	0	30	30
2	Psychologie du travail	30	15	45
3	Sociologie du travail	30	15	45
4	Informatique de gestion	15	30	45
5	Ethique et déontologie professionnelle	30	15	30
	Stages	0	45	45

Troisième année de graduat (G3) en **GRH**

N°	Intitulés des cours	VOLUME HORAIRE		
		Théorie	Pratique	Total
1	Gestion des ressources humaines	30	15	45
2	Gestion des opérations et rendement	30	15	45
3	Statistique de gestion	30	15	45
4	Marketing	30	15	45
5	Ergonomie et sécurité du travail	15	15	30
6	Analyse descriptive et classification des emplois	15	15	30
7	Comptabilité nationale	15	15	30
8	Méthodes de recherches en GRH	30	15	45
9	Rédaction et correspondance administrative	15	15	30
10	Séminaire pratique de la négociation collective	15	30	45

Troisième année de graduat (G3) en **Conflit et Médiation**

N°	Intitulés des cours	VOLUME HORAIRE		
		Théorie	Pratique	Total
1	Education à la paix	30	15	45
2	Sociologie de la paix	30	15	45
3	Acteurs et régulations des sociétés pacifiques	30	15	45
4	Droit international et droits humains	30	0	30
5	Dynamique Sociale et Culturelle	30	15	45
6	Informatique III : Logiciels d'analyse qualitative	30	15	45
7	Introduction aux opérations de maintien de la paix	30	15	45
8	Mécanismes traditionnels de résolution des conflits	30	15	45

9	Sociologie des interventions dans les pays en développement	45	15	60
---	---	----	----	----

Troisième année de graduat (G3) en **Communication des organisations**

N°	Intitulés des cours	VOLUME HORAIRE		
		Théorie	Pratique	Total
1	Littérature générale	30	0	30
2	Méthodes de recherches en communication	30	15	45
3	Méthodologie de l'information III	30	60	90
4	Science de l'opinion	30	0	30
5	Théorie de la communication	30	0	30
6	Etude d'une autre langue nationale : Lingala	15	30	45
7	Droit de la presse, éthique et déontologie prof	30	0	30
8	Histoire des relations publiques	30	15	45
9	Tableau de la presse contemporaine	15	15	30
10	Télécommunication	15	15	30

Première année de Licence (L1) en **Sciences Sociales (toutes)**

N°	Intitulés des cours	VOLUME HORAIRE		
		Théorie	Pratique	Total
1	Anglais	30	15	45
2	Théorie des organisations	30	15	45
3	Pratique des relations publiques	15	15	30
4	Théories du marketing	30	15	45
5	Gestion et évaluation des projets	15	15	30

Première année de Licence (L1) en **Communication des organisations**

N°	Intitulés des cours	VOLUME HORAIRE		
		Théorie	Pratique	Total
1	Sémiologie de la communication	30	15	45
2	Nouveaux médias	15	30	45
3	Psychologie de la communication	30	15	45
4	Analyse du langage	30	15	45
5	Séminaire d'actualité	15	15	30
6	Communication publicitaire	15	15	30
7	Pratiques de la communication d'entreprise	15	15	30
8	Psychologie du consommateur et de la vente	30	15	45

9	Réseaux sociaux et communication	30	15	45
---	----------------------------------	----	----	----

Première année de Licence (L1) en **Gestion des Ressources Humaines**

N°	Intitulés des cours	VOLUME HORAIRE		
		Théorie	Pratique	Total
1	Politique macro-économique et la relation du travail	30	15	45
2	Entrepreneuriat	30	15	45
3	Fondement en rémunération et en perfectionnement	30	15	45
4	Questions approfondies d'évaluation du personnel	15	30	60
5	Environnement, santé et travail	30	15	45
6	Histoire du monde du travail et du syndicalisme congolais	30	15	45
7	Séminaire du management	15	30	45
8	Management stratégique et mondialisation	15	30	45

Première année de Licence (L1) en **Conflit et Médiation**

N°	Intitulés des cours	VOLUME HORAIRE		
		Théorie	Pratique	Total
1	Rétablissement de la paix et réconciliation	30	15	45
2	Médiation de paix et dialogue national	30	15	45
3	Recherche sur la paix et gestion des conflits	30	15	45
5	Sociologie politique	30	15	30
6	Gestion des crises : Politiques, sociales et humanitaires	30	15	45
7	Conflits identitaires dans la région des Grands Lacs Africains	30	15	45
8	Politiques publiques et consolidation de la paix en RDC	30	15	45
9	Ecoles et Médias dans la consolidation de la paix	30	15	45
10	Gouvernance des ressources naturelles et conflits	30	15	45
11	Approches juridiques de règlement des conflits	30	15	45
12	Questions spéciales de techniques de médiation	30	15	45
13	Mouvement sociaux et construction communautaire de la paix	30	15	45
14	Mécanismes communautaires approfondies de résolution des conflits	15	15	30

Deuxième année de Licence (L2) en **Sciences Sociales (toutes)**

N°	Intitulés des cours	VOLUME HORAIRE		
		Théorie	Pratique	Total
1	Anglais	0	45	45
2	Organisations Internationales et régionales	30	15	45
3	Stages	0	45	45

Deuxième année de Licence (L2) en **Gestion des Ressources Humaines**

N°	Intitulés des cours	VOLUME HORAIRE		
		Théorie	Pratique	Total
1	Gestion du changement	45	0	45
2	Recherche opérationnelle	45	15	60
3	Contrôle de gestion	45	0	45
4	Planification des ressources humaines	30	15	45
5	Questions spéciales de gestion des ressources h. et des relations industrielles	30	15	45
6	Analyse économique	45	0	45
7	Questions spéciales de la motivation des travailleurs	15	30	45
8	Questions spéciales du droit de travail	15	30	45

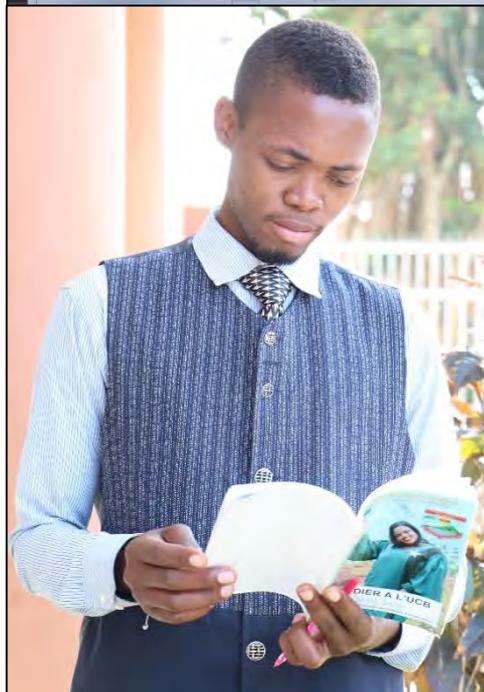
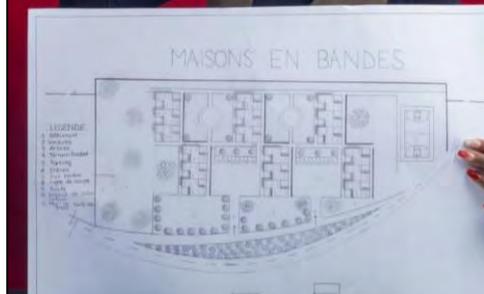
Deuxième année de Licence (L2) en **Communication**

N°	Intitulés des cours	VOLUME HORAIRE		
		Théorie	Pratique	Total
1	Nouveaux paradigmes de communication	30	15	45
2	Séminaire de management	15	30	45
3	Stratégies de communication des organisations	30	30	60
4	Communication globale en entreprise	30	30	60
5	Psychologie des organisations	30	15	45
6	Promotion des ventes	30	15	45
7	Gestion d'une agence de communication	15	30	45
8	Marketing politique et social	30	15	45
9	Sciences de l'information et de la communication et l'organisation	30	15	45
10	Méthodes de création publicitaire	15	30	45

Deuxième année de Licence (L2) en **Conflit et Médiation**

N°	Intitulés des cours	VOLUME HORAIRE		
		Théorie	Pratique	Total
1	Bâtisseurs de la paix : Individualités reconnues, approches et théories	30	15	45
2	Mobilité humaine et recherche sur la paix et les conflits	30	15	45
3	Médiation de la paix	45	15	60
4	Pouvoir de l'identité : Nationalisme, mémoire et résolutions des conflits	30	15	45
5	Consolidation internationale de la paix : Approche historique et critique	30	15	45
6	Résolution des conflits régionaux	30	15	45
7	Dimensions environnementales des conflits et construction de la paix	30	15	45
8	Genre et consolidation de la paix	30	15	45
9	Société pacifique et système de paix	45		45
10	Fondamentalisme religieux	30	15	45
11	Tendances actuelles des conflits : le terrorisme contemporain	30	15	45

Autres textes réglementaires à connaître



Statuts de l'Université Catholique de Bukavu

Le texte fondateur de l'Asbl dénommée Université Catholique de Bukavu contient les dispositions relatives à sa nature, son objet et sa structure ; ses membres ; ses organes ainsi que les dispositions communes au système.

<https://ucbukavu.ac.cd/wp-content/uploads/2020/01/Statutes.pdf>

Politique universitaire de protection de l'enfant

En dépit du fait que l'Université n'organise pas des enseignements au profit des enfants, la politique universitaire de protection de l'enfant s'inscrit dans sa vision d'une Université au service de la communauté. Adoptée dans le contexte de la vulgarisation de la loi portant protection de l'enfant, ce texte est assorti d'un acte d'engagement proposé à la signature des acteurs de l'Université.

<https://ucbukavu.ac.cd/wp-content/uploads/2020/01/Child-safeguard-policy-UCB-1.pdf>

Politique universitaire de prévention et de lutte contre la corruption et la fraude

Cette politique vise à favoriser une gestion rationnelle et efficace des ressources en décourageant certains actes immoraux et illégaux. Elle s'inscrit sur les valeurs de bonne gouvernance qui guident l'agissement des acteurs de l'Université. Ces règles en général suggestives sont adressées au corps enseignant et administratif principalement, mais s'adresse à tous les acteurs et partenaires de l'Université.

<https://ucbukavu.ac.cd/wp-content/uploads/2020/01/Policy-fight-and-prevention-against-fraud-and-corruption.pdf>

Politique universitaire de sûreté et de sécurité

Cette politique vise à favoriser les dangers liés à un environnement instable en RD Congo ainsi qu'à favoriser des conditions propices à un travail sans danger pour les agents, enseignants, chercheurs et visiteurs.

<https://ucbukavu.ac.cd/wp-content/uploads/2020/01/Safety-policy.pdf>

Les frais académiques : identiques pour les étudiants locaux et les internationaux

Chaque étudiant inscrit régulièrement à l'Université Catholique de Bukavu est tenu de s'acquitter des obligations financières. Les frais académiques sont uniformes pour les étudiants nationaux et internationaux, payables en dollars américains ou l'équivalent en francs congolais au taux du jour. Les frais sont fixés annuellement par le Conseil d'Administration.

Aucun autre frais supplémentaire ne peut être exigé dans le secteur académique en dehors de ce qui est arrêté et rendu public. L'Université vous encourage à signaler toute initiative ou incitation contraire à cette mesure. Les supports des cours et autres syllabus ne peuvent, sous un quelconque prétexte, être vendus aux étudiants par les formateurs. Dans la mesure où l'achat d'un ouvrage est nécessaire, il appartient aux étudiants de juger de son acquisition afin de se mettre en ordre avec les exigences de bon apprentissage du cours. Les ouvrages disponibles à la bibliothèque sont accessibles pour chaque étudiant régulièrement inscrit selon les conditions fixées par le bibliothécaire.

Les frais académiques sont payables par tranches et se répartissent conformément aux cycles, Facultés et promotions :

FRAIS ACADEMIQUES PREMIER ET DEUXIEME CYCLES												
	A0, A1 & G1	A2 Archi, G2 Agro, Méd.	G2 Autres	A3 Archi, G3 Agro, Envi, Méd.	G3 Autres	L1 Drt, Info, Eco, Sc, Soc.	A4 Archi, I1 Agro, L1 Envi.	Doc1 Méd.	L2 Drt, Eco, Info, Sc, Soc.	I2 Agro, L2 Envi.	Doc2, Doc3 Méd.	Doc4 Méd.
Inscription au rôle	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Carte d'étudiant	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Bibliothèque	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Minerval	539	574	522	724	540	734	814	945	907	995	1015	1035
Désenclavement numérique	42	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Construction et mobilité	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
Fonctionnement MINESU	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
Fonctionnement FPEN	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Inscription à la session	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Homologation diplôme	0	0	0	75	75	0	0	0	75	75	0	75
Frais d'atelier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Relevé de côte	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Anglais (TOEFL)	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	0	0
Direction mémoire et TFC	0	0	0	90	90	0	0	0	150	150	0	150
Jury Médecine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	150
TOTAL	681	674	622	989	805	834	914	1045	1232	1320	1095	1490

ECHEANCIER DE PAIEMENT PREMIER ET DEUXIEME CYCLES

PROMOTIONS	22 Déc	22 Fév	22 Mar	20 Avr	18 Mai	18 Jui	16 Juil	TOTAL
A0 & A1 Archi. et G1 tous	246	175		149		111		681
G2 Drt, Eco, Info, Envi, Sc. Soc, Envi, Crimino	246		175			201		622
A2 Archi, G2 Agro, Méd	272		201			201		674
G3 Drt, Eco, Info, Sc. Sociales,	246		175		193		191	805
A3 Archi, G3 Agro, Envi, Méd	272		240		240		237	989
L1 Drt, Eco, Info, Sc. sociales	285	253		168			128	834
A4 Archi, Ir1 Agro, Envi	272		240		240		162	914
Doc1	363	281		298			103	1045
L2 Drt, Eco, Info, Sc. Sociales	363	281		298			290	1232
Ir2 Agro, L2 Envi	324	324		324			348	1320
Doc2, Doc3	363	281		298			153	1095
Doc4	363	281	173		298	295	80	1490

Comment vous acquitter des frais académiques ?

Le paiement des frais académiques s'effectue par tranches auprès des banques ci-après : Bank of Africa pour les premier et deuxième cycles (Licence et Master) et Rawbank pour le troisième cycle (Master spécialisée et doctorat). N'hésitez pas. Rendez-vous dans les banques renseignées ci-dessous et demandez le compte de l'UCB pour vos opérations.

Pour d'amples renseignements, rendez-vous sur <https://www.ucbukavu.ac.cd> ou suivez la vidéo d'information sur la chaîne YouTube de l'Université Catholique de Bukavu (<https://www.youtube.com/watch?v=FHpH32iIKm8>).



FRAS ACADEMIQUES ET ECHEANCIER DE PAIEMENT TROISIEME CYCLE

PROGRAMME	15 Mars	30 Avril	15 Juin	15 Août	15 Oct	15 Déc	15 Fév	TOTAL
MS en Sciences de Gestion	1050	625	625	750	500			3 550
MS en Economie	1050	625	625	750	500			3 550
MS en Droit	1050	625	625	750	500			3 550
MS en Santé Publique	2050	1000	375	375	375	375	300	4 850
MS en protection des cultures et maladies des plantes	1050	625	625	750	500			3 550
MS en Paix et Réconciliation	1050	625	625	750	750			3 550
Spécialisation en médecine	1050	500	500	250	250			2 550
Doctorat (Thèse)	1050	1000	1000	1000	2000			6 050

VIVRE A BUKAVU, RESIDER A L'UCB

Le logement

L'Université dispose des résidences pour professeurs, chercheurs et étudiants. La résidence des formateurs d'une capacité d'accueil de 10 personnes se situe au N° 05 sur l'avenue du Gouverneur en Commune d'Ibanda. Deux homes pour étudiants sont opérationnels dans les campus de Karhale et de Kalambo. En collaboration avec le Centre Olame et le Lycée Wima, l'Université héberge les étudiantes au Campus de Bugabo et dans l'internat du Lycée Wima.

Vous avez également la possibilité d'être logés ailleurs dans la ville (maisons ou appartements de location appartenant aux particuliers, hôtels, auberges, ...) avec l'aide du Service social.

Kalambo (104 places) : 190\$ payables annuellement en deux tranches.

Karhale (104 places) : 60\$ payables annuellement en une tranche.

Centre Olame (en fonction des places disponibles) : 450\$ annuellement en une tranche.

Lycée Wima (en fonction des places disponibles) : 120\$ par trimestre

Pour les réservations, contactez le Service social – service.social@ucbukavu.ac.cd

Pour les réservations :

Résidence des Professeurs cooperation@ucbukavu.ac.cd

Résidence pour étudiants

service.social@ucbukavu.ac.cd



Divertissement

L'Université est un milieu scientifique qui considère le divertissement comme une composante importante de la vie humaine. Les activités de sport (Football, Basketball, Karaté, Randonnées, Photographie, ...) et des productions culturelles (musique, ballets, procès fictifs, concours divers, ...) sont organisées à la fois par le Service social et par le Comité des étudiants.

Restauration

Aucune inquiétude pour votre restauration lorsque vous vous trouvez sur les sites de l'Université.

Des restaurants sont opérationnels toute la journée au sein et autour des campus.

L'Université se situant au Centre-ville, vous avez la possibilité de consulter sur internet la cartographie des restaurants disponibles. Vous pouvez également vous adresser aux membres de l'Université pour d'amples renseignements.





Les TIC

L'Université adapte progressivement les enseignements aux modes des technologies d'information et de communication. L'espace numérique de l'Université vous permet d'accéder aux différents services offerts (inscription en ligne ; messagerie électronique ; informatisation de la gestion des enseignements, des notes et des finances ; supports numériques d'enseignement et de communications diverses ; informations sur l'Université sous plusieurs formats – imprimé et en ligne, ... Veuillez consulter le site web pour d'amples renseignements ou adresser vos requêtes à l'adresse service.info@ucbukavu.ac.cd.

Pour des soucis techniques, le Service informatique situé au campus de Bugabo vous offre un appui pour toutes les questions pratiques liés à ce domaine : actualisation des mots de passe, création des comptes de messagerie, accès aux réseaux internet câblés et sans fil (Wi-Fi) de l'Université, maintenance des ordinateurs, ... Sur le même campus se trouve une salle de machines, destinée à la recherche en ligne et sur des bases de données documentaires en intranet réservée aux étudiants.



Hôpital Provincial Général de Référence de Bukavu

Hôpital Universitaire

Fondé en 1929, cet hôpital figure parmi les plus anciennes de la région, ayant transité entre les mains de la Société des Chemins de Fer de l'Est (SCFE) et de l'Etat colonial. Il est situé sur numéro 2, avenue Michombero en Commune de Kadutu. Précisément à 900m de la Place e de l'indépendance, à 300m du port de la Société Nationale des Chemins de Fer du Congo (SNCC), à 2km de route du Campus de Bugabo et à 3,1km de route du Campus de Karhale. Ayant servi d'hôpital d'Etat de l'ancienne province du Kivu qui regroupait le Maniema, le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, l'Hôpital



Provincial de Référence de Bukavu (HPGRB) est demeuré la structure sanitaire la plus imposante de la région. Lors de la création de l'Université catholique de Bukavu en 1989, l'équipe de direction a été attiré par ses potentialités lorsqu'elle recherchait la structure devant accompagner la Faculté de Médecine. Après des négociations avec l'Etat congolais, un accord de cession en gestion a été trouvé. La première convention n°MS.1257/21/002 du 24 avril 1995 a été renouvelée en 1996, et puis de deux fois en 2006, et dernièrement en juin 2017.

L'HPGRB est notre hôpital universitaire et centre de formation pour les étudiants en Médecine conformément à l'arrêté ministériel N°1250/CAB/MIN/S/CJ/67/2003 du Ministre de la Santé. Il abrite le Campus Stanislas Haumont où s'organisent les enseignements de la Faculté de Médecine et de l'Ecole Régionale de Santé Publique (ERSP) et comprend six départements en plus d'autres services apportés aux populations de la région. Il s'agit respectivement des départements de Biologie médicale, des Spécialités, de Gynéco-obstétrique, de Pédiatrie, de Chirurgie et de Médecine interne.

Une convention hospitalo-universitaire régit les soins de santé offerts aux membres du personnel de l'Université ainsi qu'à leurs familles. Les étudiants et visiteurs de l'Université désireux de s'y faire soigner peuvent le faire sans aucune restriction par une prise en charge personnelle ou par l'adhésion à une mutuelle de santé ayant contracté avec l'Hôpital.

Pour d'amples renseignements cliquez sur ce lien
Hôpital Provincial Général de Référence de Bukavu.
Pour contacter le Service des urgences, composez
(+243) 843 520 357.

URGENCE & PREMIERS SOINS



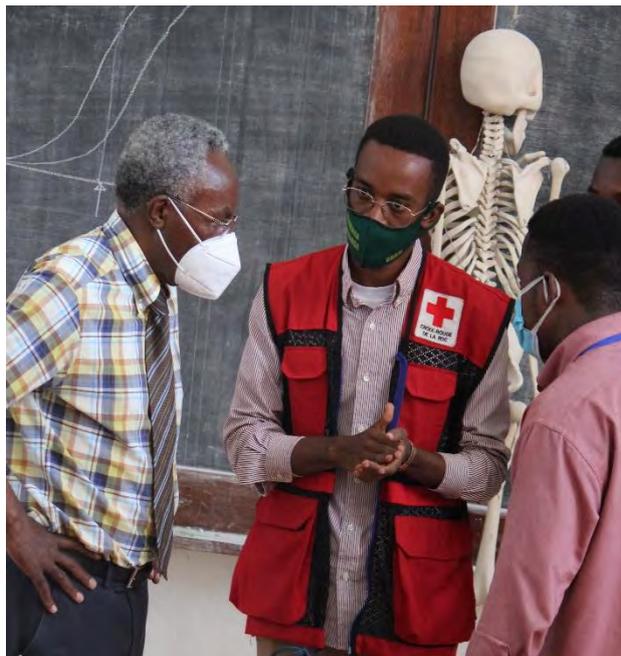
Lorsqu'un cas de maladie ou de malaise se manifeste pour toute personne se trouvant dans la concession de l'Université Catholique de Bukavu, il vous est recommandé de réagir. Rappelez-vous ! Votre action rapide et réfléchie peut sauver une vie. Dans ces moments précis, il est courant que vous paniquiez, que vous fuyiez et que le pire arrive. Conformément à la loi, vous n'êtes pas tenu d'agir. La non-assistance à personne en danger n'astreint personne d'agir au péril de sa vie en jouant au « super héros ». Il s'agit plutôt d'un rappel des valeurs humaines nous demandant de poser des petits gestes de bravoure.

La présente section vous sert de guide, d'aide-mémoire pour les personnes ayant des notions de secourisme. Ces directives vous aideront à bien réagir de manière réfléchie et éventuellement de sauver une vie.

La première chose à faire en cas des situations d'urgence nécessitant les premiers soins est de composer le numéro ci-après (+243) 843 520 357. Vous tomberez sur le Service des urgences de l'Hôpital Provincial de Référence de Bukavu.

Ce qu'il faut faire dans l'instant :

- Décrivez la zone géographique où vous vous situez si vous ignorez le nom ;
- Décrivez brièvement la situation que vous observez sur la personne (cela peut aider aux urgentistes de mieux se préparer en prenant l'ambulance) ;
- Prenez les choses en mains en appelant à l'aide (criez haut et fort si c'est nécessaire) ;
- Si vous êtes secouriste, évaluez la situation et essayez de poser le geste salvateur ;
- Si vous soupçonnez une blessure à la tête ou à la colonne vertébrale, soutenez la tête et le cou de la victime ;
- Évaluez la faculté de réponse de la victime et essayez d'en savoir plus sur son cas ;



- Restez le plus longtemps jusqu'à ce que l'ambulance arrive (au regard du temps qui vous sépare de l'Hôpital Provincial de Référence de Bukavu, il est sûr que le trafic permette aux urgentistes d'arriver sauf à Kalambo où le Centre médical fonctionne et peut porter la première assistance).

Vous pouvez lire les directives de l'Hôpital Provincial Général de Référence de Bukavu sur les situations d'urgence et si vous le souhaitez, participer à des formations des secouristes qu'il organise. Le Groupe d'Etudiants Secouristes existe au sein de l'Université. Renseignez-vous au Bureau des étudiants sur son organisation et sur les conditions d'adhésion.

GESTION DES DECHETS ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

A l'Université comme ailleurs, il vous est recommandé de veiller à la protection de l'environnement et de gérer adéquatement les déchets de manière à préserver les meilleures conditions de travail. Une gestion peu rationnelle des déchets peut être nuisible à la santé et à l'environnement.

C'est ainsi que le tri (matières bio dégradables et non dégradables) doit être effectué afin que les services d'assainissements les recyclent selon les règles. Ne laissons pas traîner les saletés. Un morceau de papier en dehors d'une poubelle devient un tas lorsque plusieurs personnes ignorent les bienfaits de la propreté. Le reboisement comme activité des étudiants est recommandé dans les campus et en dehors dans le cadre des projets d'appui à la communauté. L'Université vient d'adopter une politique relative à la protection de l'environnement (disponible sur le site web) à laquelle vous devez vous conformer en signant un acte d'engagement à chaque rentrée académique.

Événements majeurs

Mercredis de l'UCB

Tous les derniers mercredis du mois. Débat à l'Institut Français portant sur la vulgarisation des connaissances scientifiques au profit des communautés. Entrée libre.

Journée Saint Albert le Grand

Cérémonies de rentrée académique solennelle et fête patronale de l'UCB. Chaque le 15 novembre : Entrée libre et sur Invitation.

Fête d'intégration

A l'issue des activités d'intégration des étudiants, des festivités sont organisés sur le campus de Kalambo en guise de bienvenue aux étudiants. 17 novembre : Entrée conditionnée.

Collation des grades

Les étudiants reçoivent leurs diplômes chaque le 30 juillet lors de la collation des grades au Campus de Kalambo. Entrée : Libre

Voyage régional des étudiants

Consultez les Programmes du Service social. Prenez part aux échanges régionaux entre les étudiants de l'UCB et ceux des Universités partenaires. Conditions applicables.

Journée Portes ouvertes

Une fois l'an, les étudiants en phase terminale échantent avec les entrepreneurs de la ville de Bukavu. Entrée libre.

Célébration des Journées internationales

La Femme, l'Enfant, l'Environnement et bien d'autres ? Associez-vous aux initiatives du Collège des étudiants. Conditions applicables.

Apostolat des étudiants

Associez-vous aux étudiants de la Communauté Catholique lors du service aux plus démunis chaque le 15 décembre et préparez-vous aux fêtes de Noël et de Nouvel An.



TRANSPORT ET MOBILITES

Voyages

Les mobilités académiques et scientifiques sont encouragées afin de favoriser les activités d'internationalisation de l'Université. Les membres de l'UCB prennent part à des activités scientifiques au niveau international dans le cadre des enseignements ou des projets. L'Université accueille annuellement des enseignants visiteurs, des chercheurs et parfois des étudiants qui découvrent les richesses scientifiques et culturelles de la République démocratique du Congo.

Les chercheurs de divers horizons ainsi que les étudiants des Universités partenaires ont la possibilité de voyager vers la République démocratique du Congo pour des fins scientifiques. Ces voyages ont toujours été une occasion de renforcer les liens existants et de puiser mutuellement les richesses des cultures qui se croisent.

Les voyages d'immersions organisées en collaboration avec USOS – Université d'Anvers sont depuis quelques années un succès. Les étudiants belges sont accueillis dans les familles des étudiants de l'Université Catholique de Bukavu et effectuent leurs stages dans les zones urbaines et rurales.

Le Service de Coopération et celui des Relations extérieures gèrent les différentes mobilités, en collaboration avec les Services académiques, les Centres de recherche, les Instituts et Ecoles.



Service de transport



Un service de transport dessert tous les quatre campus de l'Université par voie routière. L'Université dispose de quatre bus d'une capacité de soixante places assises destinés au transport gratuit des étudiants. Son personnel et ses visiteurs sont également transportés à destination de tous les sites par des engins de l'Université et en fonction des itinéraires indiqués.

A Bukavu, vous avez également la possibilité de commander un service privé de transport en contactant les structures privées offrant ce service.



SURETE ET SECURITE

Politique Universitaire de Sûreté et sécurité

Depuis sa création, l'Université Catholique de Bukavu œuvre dans un environnement complexe. La région orientale de la République démocratique du Congo est l'épicentre de graves conflits armés dont la population a payé le lourd tribut. De l'exode des rwandais fuyants le génocide de 1994 à la naissance du Mouvement du 23 mars, cette zone a été le théâtre de multiples conflits armés. La crise humanitaire consécutive aux attaques des milices et l'instabilité politique caractérisent la région et sont parfois à la base d'autres situations difficiles : les difficultés d'accès aux soins de bonne qualité, les problèmes d'habitat, l'exode rural, l'économie fragile, ...

La Ville de Bukavu où l'Université est implantée est confrontée à des défis multiples. Consciente de ses responsabilités quant à la santé, la sûreté et la sécurité de son personnel, ainsi qu'au maintien d'un milieu de vie de qualité pour l'ensemble de ses membres, l'Université a élaboré des mesures susceptibles de contribuer à la sûreté et à la sécurité. Pour y parvenir, elle compte essentiellement sur l'engagement et les compétences de ses ressources humaines aux différentes fonctions. Pour des raisons de recherche, lorsque son personnel ainsi que ses collaborateurs (chercheurs, visiteurs, agents administratifs) sont appelés à travailler en dehors de la ville, l'Université demeure consciente de différents dangers qui peuvent subvenir et érige des pratiques susceptibles de les prévenir. Lorsque pour des mêmes raisons les étudiants sont appelés à poursuivre leurs activités de formation dans le même environnement, ces directives

constituent un moyen de prévention privilégiée pour un milieu sécuritaire pour tous.

Les mesures sécuritaires (prévenir les superviseurs des différents mouvements, éviter de sortir dans les heures tardives, ne pas prendre part aux manifestations publiques non officielles, ne pas prendre un moyen de transport improvisé, ne pas communiquer ses infirmations personnelles au public, ne pas s'éloigner des zones d'action, respecter le Code de la route, ...) et sanitaires (se munir d'une moustiquaire imprégnée d'insecticide, ne consommer qu'une eau potable, se laver les mains constamment, obtenir des vaccins préventifs si nécessaire, garder propre les lieux de travail, bien gérer les poubelles, ...) sont portées à la connaissance des membres de l'Université. Veuillez télécharger le document intégral sur le site web de l'Université.

Que faire en cas de danger ou de menace

En cas de danger ou de menace sanitaire, suivez les recommandations relatives aux premiers soins et prévenez votre entourage ou l'Hôpital. En cas de danger ou de menace sécuritaire, essayez de vous éloigner le plus loin possible de la zone de menace, prévenez votre entourage et/ou appelez immédiatement à l'aide. Une personne de bonne volonté peut vous apporter assistance. Conformément aux politiques universitaires relatives à la sûreté, à la sécurité et à la protection de l'enfant, agissez de manière conséquente lorsque vous êtes témoin d'un acte contraire à la loi, aux bonnes mœurs et aux directives de l'Université. Le système de traitement de ces genres de dénonciation vous garantit l'anonymat.

Brigade universitaire

Lorsque vous êtes menacé ou lorsqu'un danger est imminent sur l'un de nos campus, n'hésitez pas de contacter un membre de la brigade universitaire ou de l'équipe du RDGE. Le bureau des étudiants est habilité à prendre en charge les situations urgentes et à les

Lorsque vous êtes à proximité des installations de la Police, sollicitez immédiatement de l'aide en cas d'attaque, de menace ou de danger imminents qui vous guète. L'Université sera notifiée immédiatement et des mesures appropriées seront prises en collaboration avec les autorités

communiquer aux autorités de l'Université.

Lorsque vous êtes la cible/victime des chantages, d'attaques, des menaces ou d'un vol, veuillez le communiquer aux autorités de l'Université.

Police

administratives et politiques locales Adressez-vous aux postes de police les plus proches des campus. Pour pouvoir apporter la preuve de votre identité si nécessaire, munissez-vous toujours de votre carte d'étudiant, de visiteur, de chercheur ou de membre du personnel.



VISITEZ LE SUD-KIVU

La Province du Sud-Kivu regorge des potentialités touristiques énormes à visiter lors de votre séjour. Entre le lac Kivu, le Parc National de Kahuzi Biega, le Centre de Recherche en Sciences Naturelles de Lwiro et sa réserve d'animaux, les quartiers populaires de Bukavu et ses marchés, les barrages hydroélectriques sur la rivière Ruzizi, les immeubles légendaires, le peuple et la culture.

Les visites sont organisées par le Service social et le Collège des étudiants. Renseignez-vous !



PARRAINAGE – BOURSES SOCIALES

L'Université Catholique de Bukavu en tant qu'association sans but lucratif est une œuvre entièrement dévouée au service de la communauté. Créée afin de répondre aux besoins en termes d'expertise dans des domaines fondamentaux au niveau local et régional, elle assure aujourd'hui une formation ayant un impact direct sur tous les secteurs de la vie. Du médecin qui nous soigne au juriste qui défend nos causes, de l'agronome qui garantit l'avenir de nos plantes à l'économiste qui veille sur nos finances, de l'informaticien qui nous rapproche de nouvelles technologies au communicologue qui entretient nos liens sociaux, le quotidien de la communauté est notre premier souci.

Au regard de son importance social, afin de concourir à sa formation de qualité et ainsi venir en aide aux meilleurs étudiants connaissant des problèmes financiers, elle octroie des bourses d'excellence à ses meilleurs étudiants et mobilise les ressources auprès des partenaires. Nos sentiments de gratitude s'adressent à toute personne de bonne volonté, désireuse de concourir à cette mission. Plus particulièrement aux donateurs des bourses sociales et d'excellence : Fonds Kumud Kotecha, ICHEC, Fondation Konrad Adenauer, Fondation Mamore, ETUKIVU, AUCAM, Joel Bombile et tous ceux dont les noms ne sont pas cités.

Pour parrainer une promotion qui devra porter votre nom à titre de reconnaissance, prière de nous contacter. Vous pouvez également envoyer vos dons à notre siège social sis Bugabo n° 02, avenue de la Mission, Commune de Kadutu, Bukavu. Nous contacter à info@ucbukavu.ac.cd et service.social@ucbukavu.ac.cd.





FACULTE DE
MEDECINE

UNIVERSITE
CATHOLIQUE
DE BURUNDI

APERCU HISTORIQUE DE L'UNIVERSITE
CATHOLIQUE DE BURUNDI

Sigles et abréviations

Agro : Agronomie
AMU France : Association pour un Monde Uni
Archi : Architecture
AUCAM : Association Universitaire Catholique pour l'Aide au Monde en développement
B.P. : Boîte postale
BCDC : Banque Commerciale du Congo
BEBUC : Bourse d'Excellence Bringmann aux Universités Congolaises
BOA: Bank Of Africa
CA: Conseil d'Administration
CAS : Conseil Académique et Scientifique
CD : Comité de direction
CEGEC : Centre de Formation pour la Prévention des Conflits dans la Région des Grands lacs
CEGEMI : Centre d'Expertise en Gestion Minière
CREBAC : Centre pour la bioéthique
CREGÉR : Centre de Recherche en Environnement et Géo-ressources
Doc : Doctorat
Eco. : Economie
Envi. : Environnement
EOE : Expression Orale et Ecrite
ETUKIVU : Etudiants du Kivu
Fac. : Faculté
FPEN : Fonds de Promotion de l'Education Nationale
G (G1, G2, G3): Graduat
GD: Grande distinction
HPGRB : Hôpital Provincial Général de Référence de Bukavu
IITA: International Institute of Tropical Agriculture
Ir : Ingéniorat
ISPR : Institut Supérieur de Paix et Réconciliation
ITADES : Institut d'Analyse et de Traitement de Données Statistiques
L (L1, L2) : Licence
LEAD : Laboratoire d'Economie Appliquée au Développement
Méd. : Médecine
MS : Master spécialisé
PGD : Plus Grande Distinction
PME-Start : Cellule d'Accompagnement de Petites et Moyennes entreprises
PNKB : Parc National de Kahuzi-Biega
RD Congo – RDC : République démocratique du Congo
RTA : Religions Traditionnelles Africaines
Sc. Soc. : Sciences sociales
T : Téléphone
TD : Travail dirigé
TFC : Travail de Fin de Cycle
TIC : Technologies d'Information et de Communication

TOEFL: Test of English as Foreign Language

TP : Travail pratique

UCB : Université Catholique de Bukavu

UCLouvain : Université Catholique de Louvain

USOS : University Foundation for Development Cooperation

VIH/SIDA : Virus d'Immunodéficience Humaine/Syndrome d'Immunodéficience Acquis

VLIR UOS: Vlaasme Interuniversitaire Raad – University Development Co-operation

VISITEZ
BUKAVU
KARIBU KU
UCB

     @ucbukavu



